

## SOMMAIRE

2.3. LES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	26
2.3.1 LE SYSTEME DE CULTURE.....	26
2.3.2 LE SYSTEME D'ELEVAGE.....	27
2.4. LES STRUCTURES D'EXPLOITATION AGRICOLE.....	27
<b>CHAPITRE III: SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME.....</b>	<b>29</b>
<b><u>1. HISTORIQUE DE L'ENCADREMENT AGRICOLE AUX COMORES.....</u></b>	<b>29</b>
<b><i>1.1 EVOLUTION DES DEMARCHE.....</i></b>	<b>29</b>
1.1.1 LA DEMARCHE COERCITIVE .....	29
1.1.2 LA DEMARCHE DIRECTIVE.....	29
1.1.3 LA DEMARCHE INCITATIVE .....	30
1.1.4 LES ENSEIGNEMENTS A RETENIR.....	33
<b><i>1.2 LA DEMARCHE PARTICIPATIVE .....</i></b>	<b>34</b>
1.2.1 PROBLEMATIQUE DE LA PARTICIPATION.....	34
1.2.1.1 Définition .....	34
1.2.1.2 Le Concept de la participation : un engouement des projets de développement.....	37
1.2.2 LES DEMARCHE DES DIFFERENTS PROJETS .....	38
1.2.2.1 LE PANSAC (projet d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores) .....	38
1.2.2.2 Le P.A.F.R: Projet d'Appui aux Filières de Rente .....	44
1.2.2.3 LE PAFIA: Projet d'Appui à la Filière Intrant Agricole .....	47
1.2.2.4 Le P.A.I.E.B: Projet d'Appui aux initiatives Economiques de Base.....	49
1.2.2.5 LE SANDUK .....	53
1.2.3 ANALYSE COMPAREE DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION DES POPULATIONS.....	55
1.2.3.1 Des approches très diverses.....	55
1.2.3.2 Intérêt des acteurs de développement pour l'organisation sociale.....	57
1.2.4 PROPOSITION PROVISOIRE D'UN REFERENTIEL D'APPROCHE PARTICIPATIVE: une tentative d'harmonisation des approches.....	64
1.2.4.1 Sensibilisation .....	64
1.2.4.2 Etude du milieu .....	64
1.2.4.3 Restitution de l'étude du milieu .....	64
1.2.4.4 Comité provisoire de développement .....	64
1.2.4.5. Formation .....	65
1.2.4.6. Programme de développement .....	65
1.2.4.7. Restitution du programme de développement à la communauté.....	65
1.2.4.6. Comité de Développement Agricole (CDA) .....	65
1.2.4.7. Contrat avec les partenaires au développement .....	65
1.2.4.8. Programmation annuelle .....	65
1.2.4.9. Suivi et évaluation.....	65
<b><u>2.L'ENCADREMENT RURAL AUTONOME .....</u></b>	<b>68</b>
<b><i>2.1 L'APPROCHE "MSHANGIRIZI" .....</i></b>	<b>68</b>
2.1.1 DEFINITION.....	68
2.1.2 OBJECTIF .....	68
2.1.3 LA STRATEGIE D'INTERVENTION .....	68
2.1.3.1 Démarche .....	68
2.1.3.2 Mode d'intervention.....	70

2.1.4 ANALYSE DE L'APPROCHE "MSHANGIRIZI" .....	75
<b><u>3. DIAGNOSTIC DE L'APPROCHE</u></b> .....	<b>76</b>
3.1 <i>UNE AGRICULTURE NON PRIORITAIRE</i> .....	77
3.2 <i>LA MULTIPLICITE DE DEMARCHE</i> .....	77
3.3 <i>L'INTERVENTION DU PROJET</i> .....	78
3.3.1 L'INTERVENTION PROPREMENT DITE .....	78
3.3.2 L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE .....	78
3.3.4 LES ANIMATEURS .....	81
<b><u>4. RECOMMANDATIONS</u></b> .....	<b>82</b>
4.1 <i>RECOMMANDATION PARTIELLE</i> .....	82
4.1.1 AMELIORATION DE L'INTERVENTION DU PROJET .....	82
4.1.2 VALORISATION DE L'AGRICULTURE; Commercialisation des produits vivriers .....	84
4.2 <i>RECOMMANDATION GENERALE</i> .....	85
<b><u>CONCLUSION</u></b> .....	<b>87</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b> .....	<b>88</b>

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Cette étude s'inscrit dans le cadre du mémoire de fin d'étude en **VULGARISATION ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (VOPA)** dispensée au Centre National des Etudes Agronomiques des Régions Chaudes de MONTPELLIER en vue de l'obtention du diplôme de **MASTER Européen NATURA d'Etudes Professionnelles en Agronomie tropicale et sub - tropicale**.

L'agriculture comorienne constitue l'ossature de l'économie nationale. Elle représente 40% du PIB. Depuis les années 60, elle a bénéficié d'un soutien financier de la part des bailleurs de fonds notamment la France, le Japon, la Chine, la Banque Mondiale, le FMI, FAO, PNUD, l'Union Européenne, etc..

Ce soutien financier parvient aux Comores sous forme de projets de développement. Après plus de vingt ans d'indépendance et malgré l'appui financier des bailleurs de fonds, l'agriculture comorienne n'arrive toujours pas à nourrir sa population. Inquiet de ce résultat, le Ministère de la production a demandé, en 1989, une étude auprès du BDPA pour déceler les raisons de ce handicap. La faible participation de la population est citée parmi les facteurs de blocage. C'est ainsi que le projet de Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier a intégré la démarche participative dans son volet animation rurale et propose la mise en place d'un système d'encadrement rural autonome.

C'est dans le cadre de ce projet que se situe notre étude. Elle a fait l'objet d'un stage de huit mois (15 juillet 1998 au 25 février 1999), suite à la demande du Ministère de la production agricole, des ressources marines et de l'environnement et sur proposition du volet Animation Rurale du projet DECVAS.

La thématique de recherche définie pour réaliser cette étude porte sur deux points essentiels:

1. Recensement des diverses approches participatives mise en œuvre par les différents intervenants;
2. Mise en évidence des facteurs de blocage limitant la viabilité et la reproductibilité de l'approche dite « mshangirizi » prônée par le volet animation du projet DECVAS, afin d'établir une proposition des pistes d'investigation pour l'amélioration de l'approche dite « mshangirizi ».

Cette étude est divisée en trois chapitres:

1. Le premier chapitre sera consacré à la présentation du cadre de l'étude, où, après une présentation de la problématique, nous évoquerons la démarche générale adoptée pour réaliser cette étude.
2. Le deuxième chapitre relatera le contexte de l'étude, dans lequel nous présenterons les Comores et la zone d'étude.
3. Le troisième chapitre traitera du système d'encadrement rural autonome, où l'identification des démarches des différents projets aboutira à une proposition d'un référentiel d'approche qui nous permettra d'analyser la démarche DECVAS afin de lever les facteurs de blocages de l'approche "mshangirizi".

## ***CHAPITRE I***

### ***CADRE DE L'ETUDE***

## CHAPITRE 1 : CADRE DE L'ETUDE.

### 1. CHOIX DU THEME DE L'ETUDE.

Il a été demandé à chaque étudiant de formuler une problématique sur la vulgarisation et l'organisation professionnelle agricole de son pays.

Ma formulation est basée sur les orientations des bailleurs de fonds en matière de politique de développement agricole.

#### 1.1 FORMULATION DE DEPART.

La formulation de départ doit mettre en évidence la problématique de la vulgarisation agricole des Comores.

A l'heure où la BANQUE MONDIALE parle de la privatisation de l'encadrement agricole aux Comores, notre réflexion est basée sur la problématique de la prise en charge de l'encadrement.

C'est ainsi qu'une formulation provisoire a été faite.

#### 1.2 FORMULATION PROVISOIRE.

Pour appréhender les vrais maux de l'encadrement agricole comorien, on a jugé utile d'entreprendre une analyse approfondie de la vulgarisation entreprise par les services d'encadrement avant de tirer des conclusions sur son éventuelle prise en charge.

C'est ainsi que la formulation provisoire portait sur l'analyse des fonctions assurées par le système de vulgarisation comorien: a quelles conditions celles-ci peuvent être privatisées ou gérées collectivement par les communautés ou rester sous tutelle de l'Etat?

Ce premier choix validé par les responsables du programme VOPA n'avait qu'un caractère provisoire. Celui-ci a entraîné la formulation définitive.

#### 1.3 LA FORMULATION DEFINITIVE.

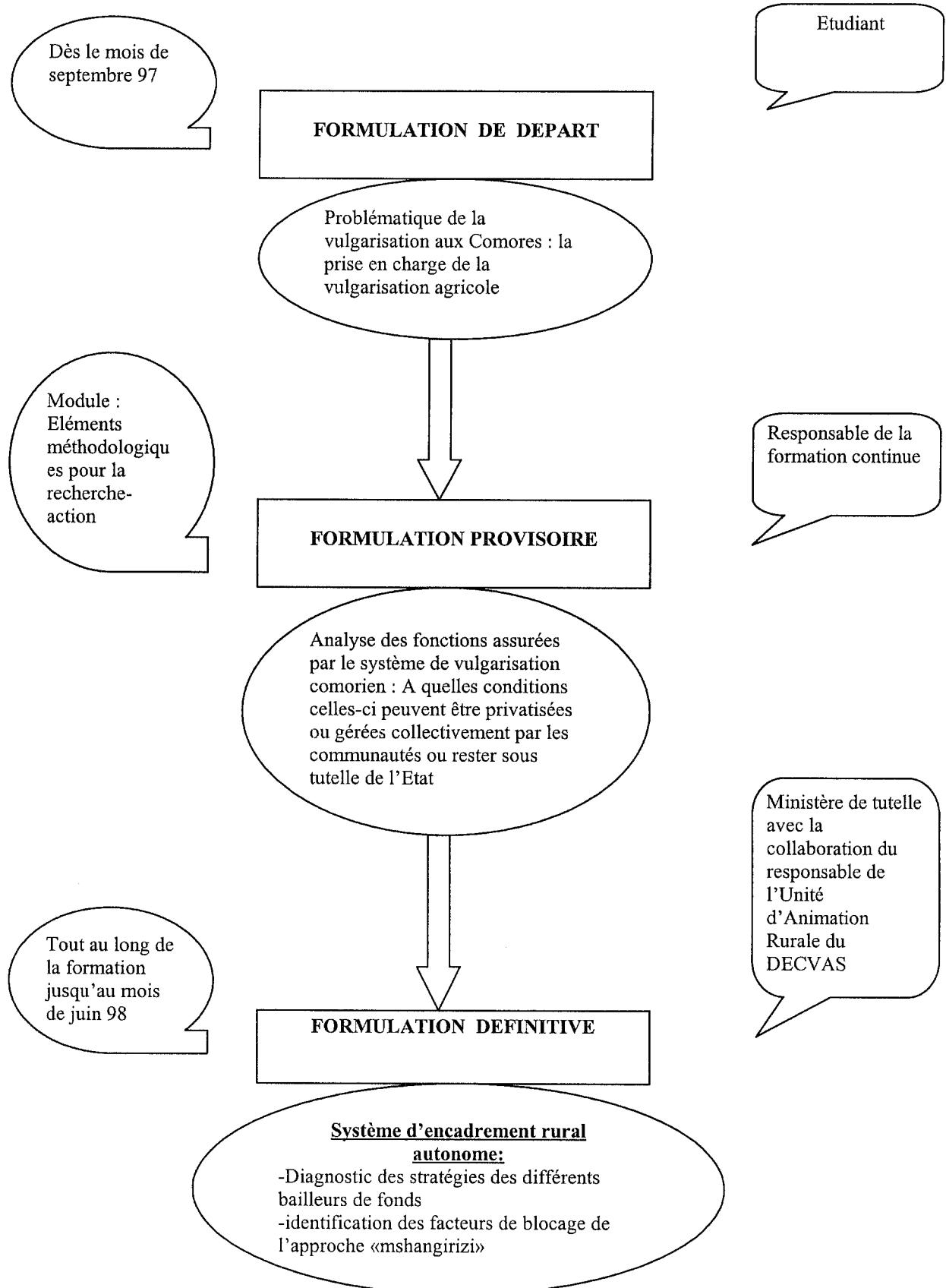
Cette formulation provisoire a été soumise à l'approbation du Ministère de la production agricole, des ressources marines et de l'environnement des Comores.

La formulation définitive est légèrement modifiée car le ministère a tenu compte des difficultés rencontrées par le projet DECVAS dans la mise en oeuvre du système d'encadrement rural autonome que le projet a initié depuis 1996.

C'est ainsi que le thème sur le SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME fût choisi.

Quelles sont les raisons qui ont poussé le DECVAS à faire ce choix?

## CHOIX DU THEME DE L'ETUDE



## **2. PROBLEMATIQUE.**

Après dix années d'échec d'actions pour le développement rural, les autorités comoriennes ont décidé de formuler une nouvelle politique agricole des Comores. Ces échecs (Stratégie agricole, Tome 2) sont dus d'une part à une certaine insuffisance, notamment : faiblesse d'organisation et de gestion ; absence de stratégie et de planification ; absence de données élémentaires sur l'activité agricole ; absence de formation coordonnée ciblée et programmée; personnel d'assistance technique insuffisamment expérimenté et encadré ; interventions dispersées et versatiles des donateurs et bailleurs de fonds", et d'autre part, à des erreurs dues à:

"la focalisation sur les actions de DRS sans solution simultanée de restauration de la fertilité ; l'inadéquation des moyens et des méthodes à l'échelle et à l'urgence du problème de l'intensification des cultures; la dispersion et foisonnement des activités de recherche, absence d'action sur les cultures d'exportation; dispositif de vulgarisation pyramidal focalisé sur le contact individuel et l'élitisme; absence de promotion de la vie associative et de l'organisation professionnelle; recours abusifs aux vivres PAM."

Pour éviter ces insuffisances et ces erreurs, l'Etat comorien a orienté sa politique agricole en fonction des recommandations faites par l'étude de la nouvelle stratégie agricole des Comores réalisée par le Bureau pour le développement de la Production Agricole, le BDPA, sur demande de la Banque Mondiale.

L'orientation de la politique du développement agricole des Comores faite par la Stratégie Agricole (S.A) préconise le transfert de responsabilités de l'Etat aux secteurs privés et associatifs, d'une façon organisée et progressive. Cette orientation de la politique agricole est accompagnée d'un document cadre (la L.P.D.A : la lettre pour la politique de développement agricole) qui engage le gouvernement à prendre des mesures sur la promotion des organisations paysannes et professionnelles à travers une participation active du monde rural.

Ce choix politique est entériné par les bailleurs de fonds, depuis 1991, dans la mesure où le désengagement de l'Etat a conduit le ministère de la production de redéfinir sa politique d'encadrement conformément à son budget de fonctionnement revu à la baisse suite aux réalités économiques des Comores.

En bref, "la nouvelle orientation de la politique agricole des Comores a mis fin à l'ère de la vulgarisation "classique" effectuée par une pléthore d'agents payés par l'Etat et lance le débat sur les nouvelles formes de diffusion des messages techniques visant à améliorer la productivité agricole." ( S. HEALY, décembre 1997; l'auxiliaire technique: maillon essentiel du mode de vulgarisation testé par le PANSAC en Grande Comore )

Mais par contre, cette nouvelle politique n'a pas "stipulé les modalités pratiques" de mise en œuvre de la participation qu'elle préconise.

Pour le DECVAS, les modalités de mise en œuvre de la participation se situent au niveau de la prise en charge par la population de l'encadrement dont elle est bénéficiaire.

C'est pourquoi, le DECVAS a mis en place un système d'encadrement rural autonome basé sur le concept "mshangirizi".

Ce système rencontre des difficultés dues à divers facteurs:

1. attentisme de la population;
2. irrégularité de paiement des washangirizi ou animateurs villageois;
3. crédibilité des animateurs;
4. communication entre les chefs de programmes, les animateurs et les paysans.

C'est pourquoi l'étude a été lancée.

### **3. PRESENTATION DU PROJET DECVAS : ( Projet de Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier)**

#### **3.1 LE PROJET**

"Le projet « Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier, DECVAS » est défini par la convention de financement n° 5373/COM entre le gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores et l'Union Européenne.

Il doit contribuer aux objectifs d'autosuffisance alimentaire, de sécurisation des productions agricoles, d'augmentation du revenu des exploitations et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Il vise à satisfaire la demande en semences de qualité et en matériel végétal amélioré au niveau national, et à promouvoir le potentiel vivrier dans la zone des hauts en Grande Comore.

Le projet est conçu en deux volets :

- Un volet « appui au développement des cultures vivrières en Grande Comore – ADCV » qui a pour objectif de créer les conditions d'une intensification de la production vivrière (dans les aires d'intervention de cinq centres d'encadrement agricole en Grande Comore), en particulier par l'organisation du monde rural via le développement d'actions de sensibilisation – information – formation et conseil technique, et des actions d'aménagement rural dans les « hauts » disposant d'un potentiel vivrier et maraîcher conséquent ;
- Un volet « recherche appliquée et promotion de semences de qualité au niveau national intitulé appui semencier – AS » qui a pour objectif d'adapter au contexte socio-économique et aux spécificités des Comores les variétés de plantes vivrières mises au point dans des écosystèmes comparables et d'assurer leur promotion et multiplication par les agriculteurs.

#### *a) les objectifs.*

##### **a.1) les objectifs globaux.**

Les objectifs sont au nombre de trois :

- Assurer une intensification de la production vivrière nationale compatible avec une gestion durable des ressources naturelles ;
- Augmenter le niveau nutritionnel des populations en qualité mais surtout en quantité ;
- Réduire le niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

## a.2 les objectifs spécifiques.

L'objectif spécifique est l'intensification vivrière.

Le projet doit contribuer à la création des conditions donnant à l'agriculture comorienne les moyens de satisfaire la demande intérieure en produits vivriers, tout en améliorant la qualité et en diversifiant les productions.

## **4. DEMARCHE GENERALE.**

### **4.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE.**

Cette étude a un double objectif :

- Le premier objectif consiste à faire un diagnostic de la stratégie prônée par les différents bailleurs de fonds afin de mieux recenser les approches de terrain mise en œuvre par les différents intervenants en matière de participation de la population.
- Le second objectif se résume à l'identification des facteurs de blocage qui limitent la viabilité et la reproductibilité du système d'encadrement rural autonome prôné par le DECVAS à travers l'approche "mshangirizi" ou animateur villageois.

### **4.2 METHODOLOGIE.**

Pour mieux atteindre les objectifs de l'étude, nous avons décidé d'entreprendre une démarche méthodologique à trois étapes.

#### **4.2.1 PREMIER ETAPE**

##### **a) Le choix des villages.**

Le projet intervient dans tous les villages des hauts de l'île. Mais notre étude est limitée aux villages qui ont signé les contrats villages avec le projet. Soit un total de 27 villages des hauts.

Elle a touché tous les "washangirizi" ou animateurs villageois, tous les responsables des sites P.P.A (Pratiques Paysannes Améliorées), et quelques bénéficiaires des prestations de services des animateurs jugés dynamiques. Les critères de jugement des animateurs sont basées sur les appréciations des signataires de contrat et de la capacité de mobilisation paysanne des animateurs pour les activités programmées.

##### **b) Les premières enquêtes.**

Des enquêtes sont entreprises auprès des animateurs et des signataires de contrat. On a sélectionné deux villages choisis au hasard dans les cinq CEA ( Centre d' Encadrement Agricole) dont le projet intervient.

Ces premières enquêtes ont concerné 10 villages dont 32 personnes ont été touchées (21 signataires de contrat et 11 animateurs).

En outre, ces enquêtes ont été réalisés à partir d'un questionnaire rédigé en français et traduit en comorien.

## c Réunions de travail.

### c1) Réunions de démarrage de la campagne.

Pour démarrer la campagne agricole 98/99, on a jugé nécessaire de participer à la présentation des programmes de chaque chef de programme ( bananes, céréale, pomme de terre, légumineuses, système de cultures et tubercules ) aux paysans. L'idéal aurait été d'organiser ces réunions dans les villages mais compte tenu du retard qu'ont connu les chefs de programmes pour élaborer leur programme d'activité, ces réunions ont été organisées dans la salle de réunion de Mdé, siège du projet.

Avant de présenter le programme d'activité de chaque chef de programme, un débat sur la viabilité de l'approche "mshangirizi" a été lancé avec les animateurs, les signataires de contrats et les responsables des sites P.P.A présents.

Pour mieux gérer l'auditoire, une série de quatre réunions a été organisée. Les participants ont été invité par groupe d'une moyenne de 15 à 20 personnes et par CEA (Centre d'Encadrement Agricole ). La parole a été donnée d'abord aux signataires de contrats, puis aux responsables des sites P.P.A et enfin aux animateurs.

Cette réunion nous a permis d'entreprendre un entretien libre avec les participants. C'est une façon de les mettre à l'aise dans la prise de parole et de nous permettre de compléter les informations collectées pendant la première enquête.

### c2) Réunions hebdomadaires.

Pour programmer les activités de la semaine, une réunion hebdomadaire est tenue tous les vendredis au siège du projet. Cette réunion regroupe toutes les unités du projet, à savoir: l'unité animation, l'unité recherche adaptive, la cellule suivi et évaluation et quelque fois la Direction.

Les réunions auxquelles nous avons assisté nous ont permis de mieux comprendre le mode d'intervention du projet. Elles nous ont permis également de recueillir les difficultés rencontrées par les chefs de programmes dans leur nouveau rôle de mise en œuvre de la démarche participative ( la grande majorité des chefs de programmes sont des fonctionnaires affectés aux projets, sauf le chef du programme banane).

#### 4.2.2 LES DEUXIEMES ENQUETES .

Ces deuxièmes enquêtes ont permis de compléter la première. Elles nous ont permis de mettre en évidence le dynamisme et le réseau d'intervention de cinq animateurs considérés comme dynamiques.

Pour cela, il a été demandé aux animateurs retenus de choisir 3 à 4 agriculteurs qui ont bénéficié de leurs prestations de services. Nous les avons interviewés

#### 4.2.2 DEUXIEME ETAPE

##### a) Choix des projets.

Nous avons choisi des projets opérationnels qui adoptent la démarche participative comme mode d'intervention. Cinq projets ont été sélectionnés: le PANSAC, le PAFIA, le PAFR, le SANDUK, et le PAIEB.

Compte tenu des récents changements intervenus dans le projet FADC, celui-ci n'a pas été sélectionné.

Ce choix nous a permis d'entreprendre des enquêtes auprès des responsables de ces projets.

##### b) Les entretiens.

b1) entretiens avec les responsables des projets.

Des entretiens sont réalisés auprès des responsables des projets retenus. Le but de ces entretiens est de recueillir les objectifs et les démarches de chaque projet retenu.

b2) entretiens avec les responsables du Ministère.

Un entretien a été réalisé auprès du chef de service Planification suivi et évaluation et du conseiller technique du Ministre de la production agricole. L'objectif de l'entretien est de comprendre la stratégie mise en oeuvre par le ministère pour veiller à l'application de la nouvelle politique agricole des Comores.

#### 4.2.3 TROISIEME ETAPE

##### a) Restitution.

a1) Première restitution.

Une restitution du résultat du diagnostic de a été faite auprès de la Direction du projet. Les informations livrées lors de cette restitution ont convaincu l'auditoire et elles sont reproduites dans le rapport annuel n° 2 du projet sous forme d'une évaluation interne.

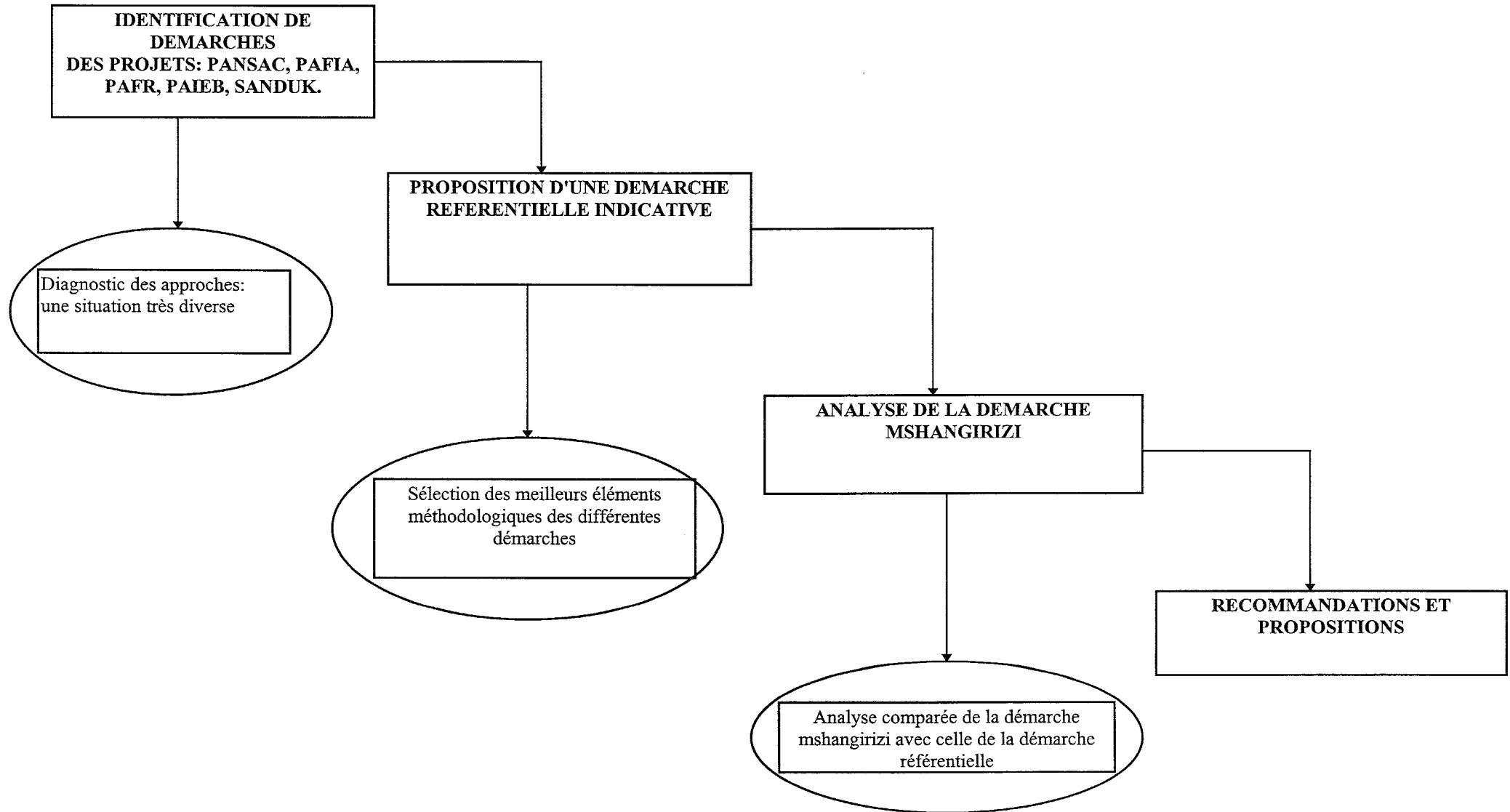
Par ailleurs ces mêmes informations ont servi de référence pour la mission d'évaluation à mi - parcours du projet.

a2) Deuxième restitution

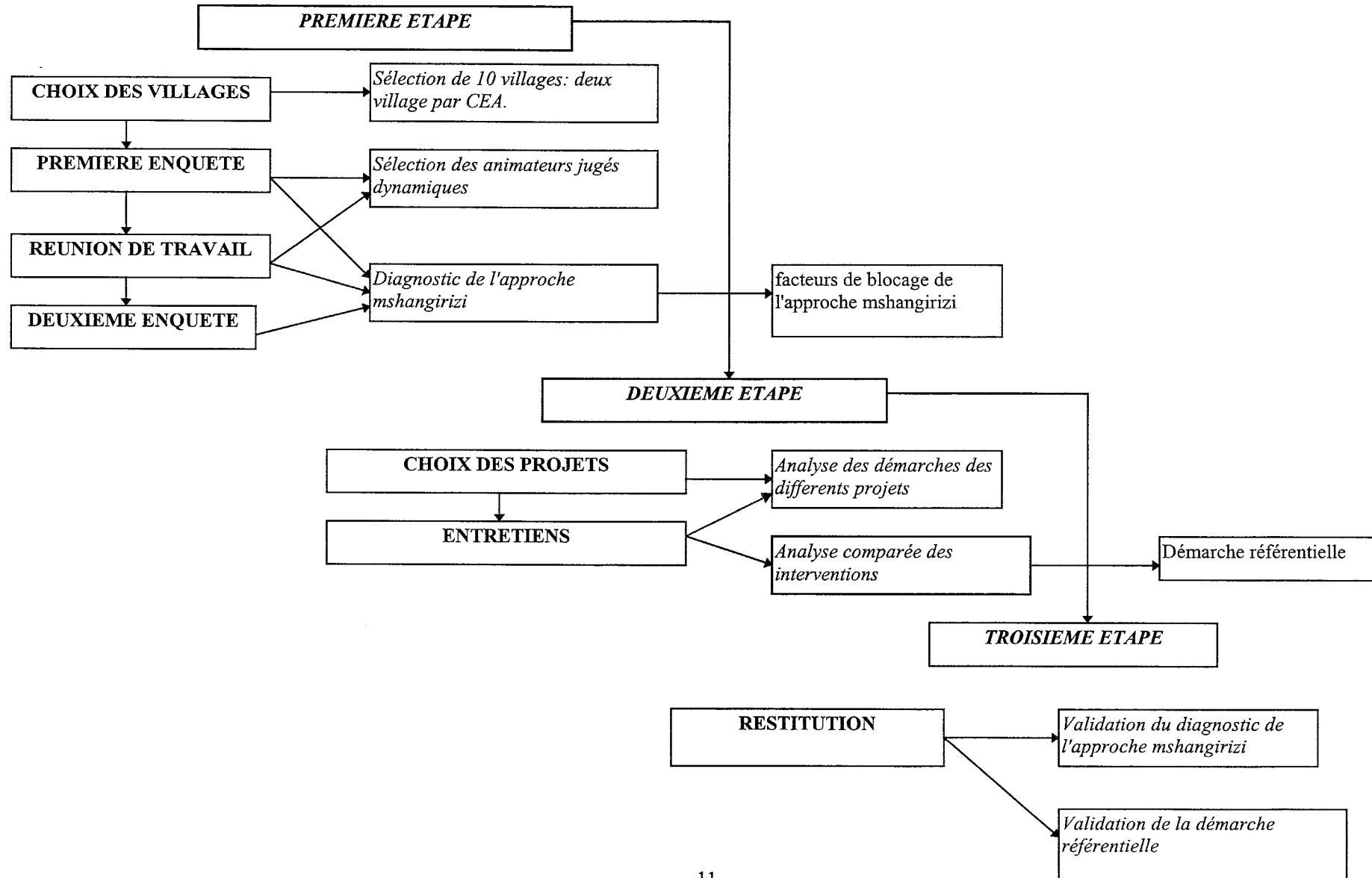
Une restitution à l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE) a été prévue avant de quitter les Comores mais l'arrivée de la mission d'évaluation du projet DECVAS a mobilisé toute l'équipe du projet et la restitution n'a pas eu lieu.

Elle est reportée après la soutenance. Elle permettra de discuter et de valider la démarche référentielle proposée afin de pouvoir harmoniser les démarches de tous les projets.

## **DEMARCHE GENERALE DE L'ETUDE**



## LES DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

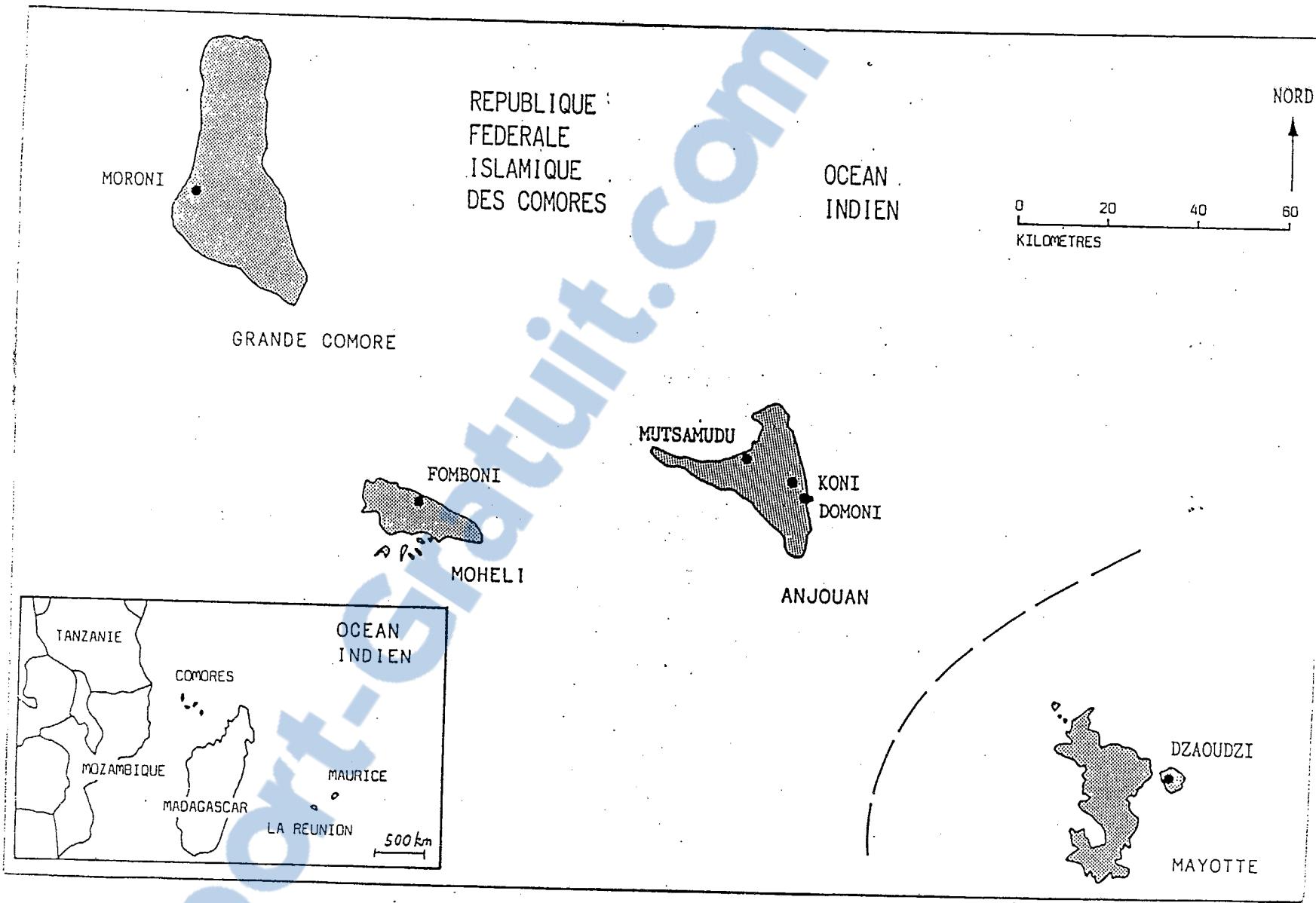


## ***CHAPITRE II***

### ***CONTEXTE DE L'ETUDE***

CARTE N° 01: SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

COMORES



## CHAPITRE II: CONTEXTE DE L'ETUDE.

### **1. PRESENTATION DES COMORES.**

#### **1.1 L'ARCHIPEL DES COMORES : Quatre îles volcaniques.**

Dans le canal de Mozambique, à mi chemin entre l'Afrique orientale et Madagascar, d'importantes manifestations volcaniques datées de la fin du tertiaire ont donné naissance à l'ARCHIPEL DES COMORES.

- MAORE ou MAYOTTE, l'île la plus proche de Madagascar est la première née. Elle représente une superficie de 374 km<sup>2</sup>;
- Quelques millions d'années après, deux autres volcans surgirent à l'ouest de Mayotte et formèrent les îles de NDZUANI ou ANJOUAN et MWALI ou MOHELI. Elles couvrent respectivement 424 km<sup>2</sup> et 211 km<sup>2</sup>;

Il y a seulement un ou deux millions d'années qu'apparaît NGAZIDJA ou GRANDE COMORE.

Ces quatre îles forment l'archipel des Comores. Elles sont en fait des volcans qui ont peu à peu émergé de la mer puis se sont éteints, sauf le Karthala à NGAZIDJA, toujours en activité et très actif. La dernière éruption remonte à 1977 à Singani dans le Hambou.

L'île de Mayotte a décidé de rester française et les trois autres îles, la Grande Comore, Anjouan et Mohéli, ont opté pour l'indépendance et forment la République Fédérale Islamique des Comores.

#### **1.2.LA POPULATION : une population arabo-africaine continuellement agitée.**

##### **1.2.1. ORIGINE DE LA POPULATION.**

Les historiens et les archéologues nous ont fait savoir que l'histoire des Comores a débuté aux environs du VIIIème siècle de l'ère chrétienne :

Les premières vagues d'immigrants qui se sont installés aux Comores sont venus de la côte orientale d'Afrique. Plus précisément, il s'agit d'arabes et de perses qui se seraient métissés avec des populations bantoues et qui par vagues successives se seraient ensuite installés dans les îles de l'océan indien.

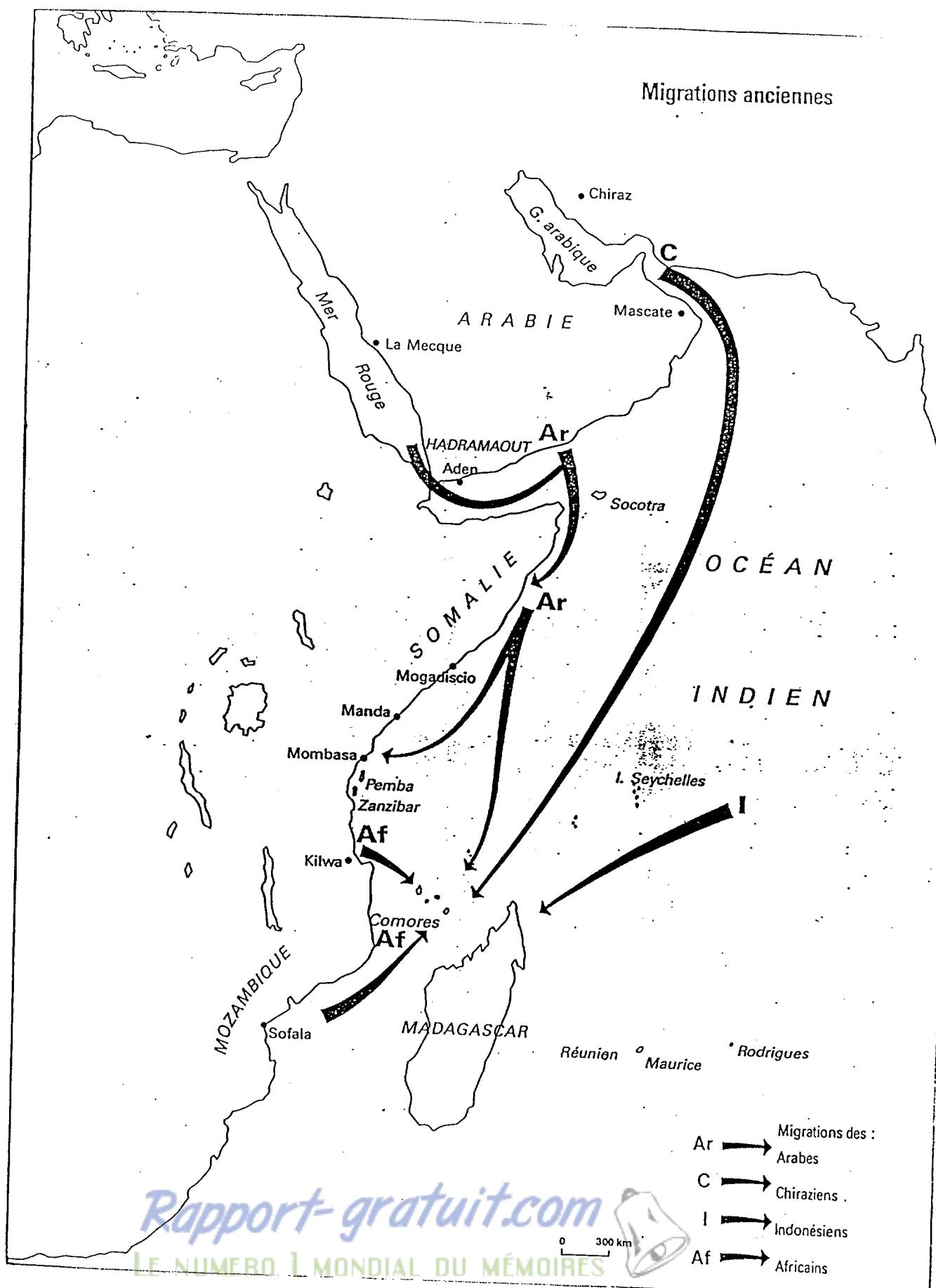
Puis celles des européens, particulièrement à partir du XVème siècle et XVIIIème siècle (présence de groupes de portugais entre 1500 et 1505 sur la côte orientale de Ngazidja)

##### **1.2.2. UNE POPULATION PERPETUELLEMENT BOULVERSEE**

###### **a) La marche vers l'indépendance.**

Les premiers jalons de la décolonisation de tout l'empire français ont été posés par le Général de Gaulle lors de la conférence de Brazzaville en 1944. Saisissant cette occasion, l'archipel des Comores se détache de Madagascar en 1946 et vote le maintien de l'archipel dans la communauté française lors du référendum du 1958. Mais ce choix n'a duré que seize ans car la majorité des électeurs comoriens se prononce en faveur de l'indépendance lors du référendum d'autodétermination organisé par la France en décembre 1974.

**CARTE N° 02: LES GRANDS FLUX MIGRATOIRES A L'ORIGINE DU  
PEUPLEMENT DES COMORES**



Néanmoins, le 3 juillet 1975, l'assemblée française adopte une loi reportant l'indépendance. Mais ce report de délais imposé aux Comores mécontente ses gouvernants et pousse le Président ABDALLAH à proclamer unilatéralement l'indépendance des Comores le 6 juillet 1975.

*b) La ruée vers la balkanisation.*

Le mouvement séparatiste des Comores a commencé à MAORE lorsque SAÏD MOHAMED CHEICKH, député en métropole, puis Président du conseil de gouvernement prend l'initiative de transférer toutes les institutions de Dzaoudzi (Maore) à Moroni (Ngazidja), qui devient capitale territoriale. Cette décision serait l'une des origines de la balkanisation de l'archipel des Comores:

- A MAORE, l'île ne reconnaît pas la décision prise par Moroni le 6 juillet 1975 et décide de se désolidariser des trois autres. Cette décision est entérinée par un référendum organisé par les autorités françaises le 8 février 1976 conformément à la position française de consultation île par île;
- A NDZOUANI, le mouvement séparatiste s'est opéré en deux phases :
  - a) Un mois après l'indépendance des Comores, plus précisément le 3 août 1975, les Comores ont connu leur premier coup d'état. Alors destitué, le Président ABDALLAH s'est réfugié à Ndzuani et a entrepris la première tentative de séparation. Mais cette dernière est très vite maîtrisée par le commando de la révolution, le commando Moissi ( Moissi est le prénom du commando tombé à Mutsamudu lors de la prise de Ndzuani par le régime socialiste d'ALI SOILIHI MTSACHIOI).
  - b) Un an après l'élection du président TAKI en Mars 1996, l'île a renoué son souhait de rompre avec Moroni. Même après la mort du Président TAKI, la situation demeure confuse, le gouvernement comorien, l'Organisation de l'Unité Africaine, la ligue Arabe et la France sont en train de chercher un issue favorable à la crise alors que Ndzuani continue à maintenir sa position de séparatisme.
- A MOHELI, la première tentative de séparatisme s'est traduite par les mouvements d'embargo contre le pouvoir du Président DJOHAR en 1993. Un compromis a été trouvé, partage équitable des postes de grandes décisions. Le soulèvement anjouanais a entraîné l'île à reprendre le mouvement de « <sup>1</sup>mkutruwo » pour ne pas dire « <sup>2</sup>mdukuwo ». Mais pour le moment on assiste à une trêve politique.
- A NGAZIDJA, le sentiment séparatiste est en train de gagner l'esprit de la population. Les d'être pris souvent en otage par les îles sœurs, les grands comoriens veulent en finir avec une crise vieille de plus de vingt ans, pour qu'enfin le vrai fédéralisme soit instauré.

---

<sup>1</sup> Terme anjouanais qui traduit la séparation.

<sup>2</sup> Terme mohélien qui traduit la séparation.

### 1.2.3.L' ECONOMIE : une situation économique critique.

Isolé et pratiquement sans ressources naturelles, l'archipel connaît l'une des plus fortes densités de population d'Afrique. Avec une augmentation démographique de 3.3 %, la population estimée aujourd'hui à 580000 habitants (essentiellement jeune, 45% de la population a moins de 15 ans et 57% a moins de 20 ans) devrait doubler d'ici l'an 2020. Le pays enregistre un revenu par habitant inférieur à 300 dollars (le courrier n° 130, nov – déc 1991), ce qui situe les Comores parmi les pays les moins développés de la planète.

L'agriculture, pilier de l'économie, représente 40% du PIB et 80% de l'emploi (le courrier n° 130, nov – déc 1991). Elle est handicapée avant tout par un relief très accidenté ainsi que par l'érosion qui provoque l'utilisation croissante de terres marginales. Le caractère rudimentaire des techniques agricoles et le faible taux d'utilisation d'intrants tels que les engrains entraînent un faible rendement des cultures vivrières.

L'économie se fonde essentiellement sur les cultures d'exportation, à savoir la vanille (second producteur mondial après Madagascar), le girofle et l'ylang-ylang (premier producteur mondial). Les exportations elles-mêmes ont toutefois été peu profitables ces dernières années en raison des conditions défavorables sur les marchés mondiaux. Puisque le gouvernement compte largement sur les taxes générées par les exportations et les importations, il s'est trouvé à court de ressources. En effet, suite à la chute des prix sur les marchés mondiaux, la taxation sur les exportations est tombée considérablement. Cette situation a aggravé les déficits budgétaires, généralement comblés par des subventions étrangères, en provenance de France plus particulièrement.

### 1.3 LA GRANDE COMORE: *la cadette des îles.*

La Grande Comore est la dernière née mais elle est la plus grande et la plus proche de la côte orientale de l'Afrique. Son relief est dominé par trois grands massifs:

1. le Karthala, un volcan de 2361 mètres d'altitude avec une vaste caldeira de 3 kilomètres de diamètre au sommet, est le toit de l'île.
2. le massif de la grille avec ses 500 mètres d'altitude se soude au Kartala par le col de diboini;
3. la péninsule de Mbadjini est la plus petite et la plus ancienne.

La dernière née s'étale sur 1025 km<sup>2</sup>. Dominée par le volcan <sup>3</sup>Karthala, elle est la plus grande et la plus proche de la côte orientale de l'Afrique.

Ces trois massifs sont à l'origine de la diversité des sols, des climats et de la végétation.

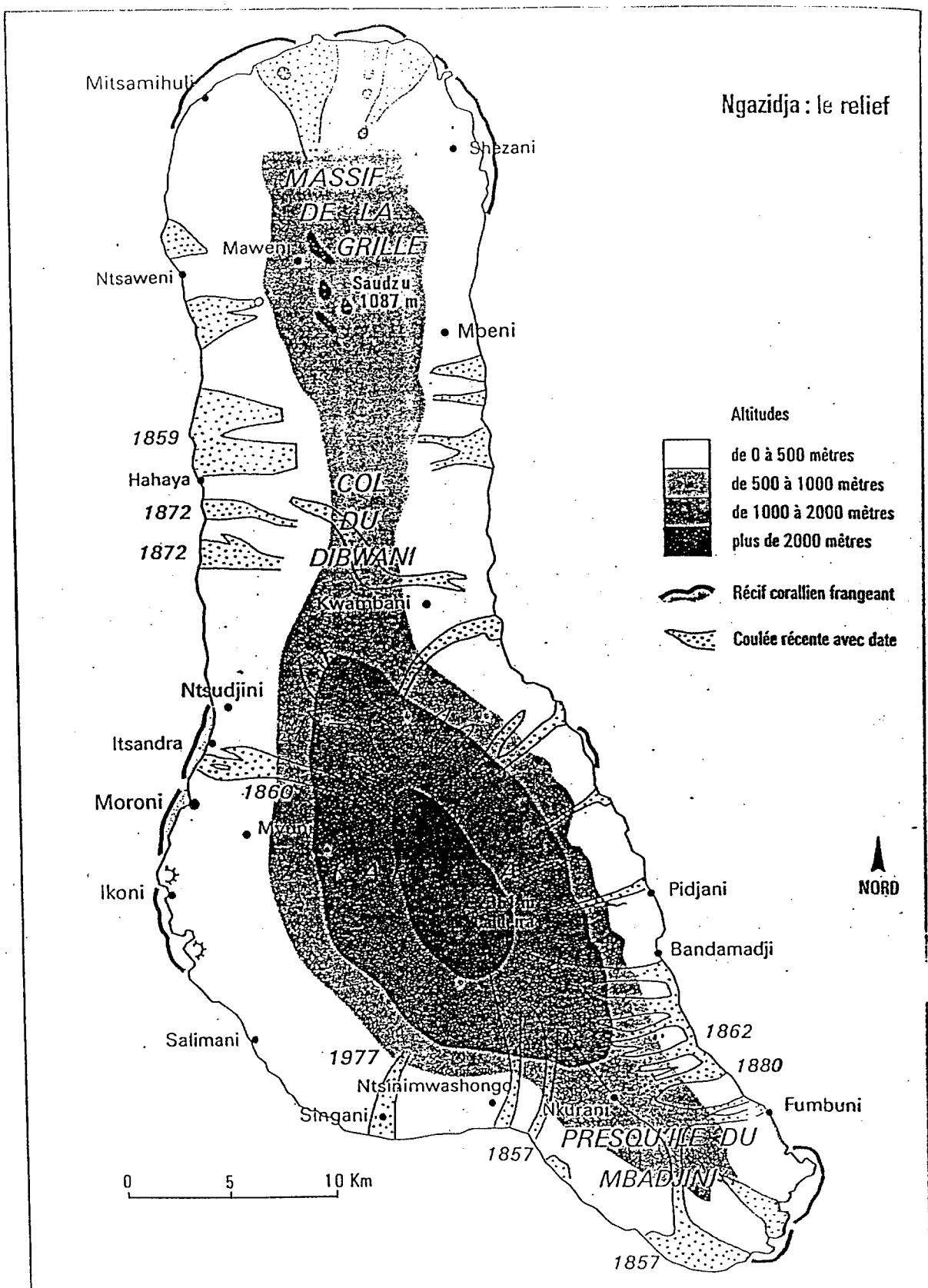
#### Des sols jeunes et variés.

Les sols de la Grande Comore sont caractérisés par des andosols sur coulée de lave scoriacée, jeunes, peu épais et caillouteux. Ils sont issus des nombreuses coulées de laves récentes déversées par le Karthala. Cependant, on trouve deux types de sols (cette classification est faite à partir de l'origine et du stade d'évolution des sols).

---

<sup>3</sup> Volcan en activité et réputé comme le plus grand cratère du monde dont le diamètre atteint de 3 à 8 km.

**CARTEN° 03: LES GRANDS MASSIFS DE LA GRANDE COMORE**



### type 1: des sols sur basalte.

type 1 a: Dzaha; ce sont les coulées de laves incultes composées par des sols minéraux bruts peu ou pas encore colonisés par la végétation. La première forme de colonisation de ces dzaha est la fougère et les mousses.

type 1 b: uralé; ce sont des sols pierreux à faible fertilité chimique composés par des sols peu évolués plus ou moins colonisés par la végétation et plus ou moins caillouteux.

type 1 c: ce sont des poches de sols dénommées uralé en évolution. Elles sont composées par des sols bruns volcaniques.

type 1d: Banda, ce sont des sols ferralitiques, profonds et rouges issus d'une altération très ancienne des basaltes;

la grande majorité des villages encadrés par le projet DECVAS exploitent les Banda car ils sont propices aux cultures vivrières.

### Type 2: Des sols sur projections volcaniques.

type 2a: sols sur scories; ce sont des sols qui n'ont aucune valeur agricole.

Type 2b: sols sur pouzzolanes, ils constituent des sols bruns volcaniques une fois qu'ils ont évolué.

Tous ces sols d'origine volcanique présentent un gradient de mise en valeur très varié: la mise en valeur des sols dépend du stade d'évolution et d'altération des basaltes.

D'une façon générale, ces sols sont riches en matière organique mais cette dernière se minéralise lentement et le phosphore est fortement lié à l'aluminium et surtout au fer. Donc les éléments nutritifs ne sont pas accessibles aux plantes.

Par ailleurs, le Karthala étant en activité a asséché toute l'île: l'île ne possède pas de rivière mais elle dispose de quelques sources, et de quelques cours d'eau non permanents. Quant à la nappe phréatique, elle est repoussée jusqu'à plus de 50 mètres de profondeur.

Par conséquent, l'eau est rare dans cette île et elle constitue le facteur limitant de l'agriculture. Ceci justifie la priorité de la construction des citerne dans les zones de culture, formulée par les producteurs lors des diagnostics rapides participatifs.

### Un climat tropical humide sous l'influence de nombreux vents.

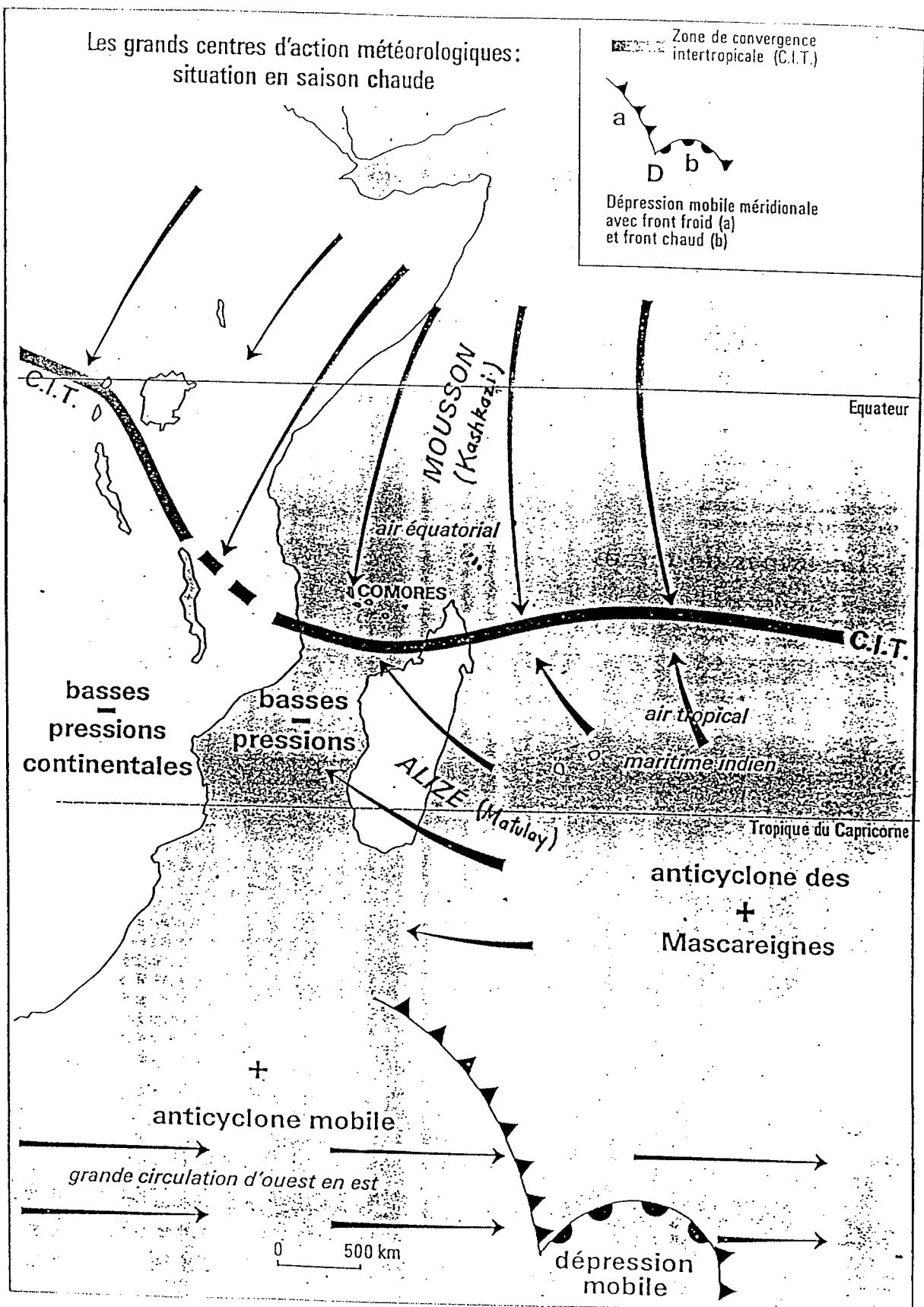
L'île est sous l'influence de trois types de vents: l'alizé, la mousson et le nyombéni.

L'alizé; est un vent qui souffle au sud de l'île du mois de mai à septembre de chaque année. Il porte le nom de "kussi" (alizé du secteur sud) de mai à juillet et de "matulay" (alizé du sud-est) en juillet, août et septembre.

Sous son influence, il assèche l'île et apporte la saison sèche.

La mousson; ou le Kashkasi est un vent qui souffle du nord-ouest de l'île de décembre à mars et apporte la pluie.

**CARTE N° 04: LES GRANDS CENTRES METEOROLOGIQUES INFLUENCANT  
LE CLIMAT DES COMORES: situation en saison des pluies**



Le nyombéni; est un vent qui souffle du nord-est de l'île d'octobre à novembre.

On peut constater que les régions les plus arrosées de l'île sont celles exposées à la mousson: la région nord plus précisément celle du nord-ouest et ouest reçoit une précipitation annuelle comprise entre 2500 à 4000 mm. Par contre, les régions les plus sèches sont celles exposées à l'alizé: la région du sud plus précisément celle du sud-est qui reçoit une précipitation annuelle inférieure à 1500 mm.

Par ailleurs, on peut remarquer aussi que les précipitations sont faibles dans les régions côtières(1400 mm) et sont élevées dans les régions de montagne(600 mm à niombadjou, versant sud-ouest du Karthala).

Cette situation a entraîné une végétation très variable.

#### *Une végétation très variée*

La végétation varie en fonction de l'altitude.

##### De 0 à 500 mètres.

Cette partie de l'île est occupée par les cocotiers sous lesquels les djiva se développent. Le "djiva" est une association plus ou moins dense, créée par l'homme, d'espèces arborées et de cultures vivrières souvent associées à des cultures d'exportation (Kader, 1986: les "djivas" association des cultures sous cocotier aux Comores. Un atout à valoriser).

##### De 500 à 900 mètres.

C'est la zone des cultures vivrières. Les agriculteurs y cultivent en générale des tubercules (manioc, patate douce, taro, arachide, pomme de terre), bananes, ambrevade, maïs, etc.. La crise que connaît la culture de vanille a entraîné les agriculteurs comoriens à diversifier leurs cultures. C'est ainsi que le maraîchage fait une apparition spectaculaire dans cette zone d'altitude.

A partir de 700 mètres, l'association bananier-taro domine sous les forêts primaires.

##### De 900 mètres et plus.

Des arbres forestiers sont présents dans cette zone. Ils sont fortement abattus jusqu'à 1200 mètres et même au-delà.

La plupart des villages encadrés par le projet DECVAS exploitent les zones comprises entre 500 et 900 mètres d'altitude.

La disponibilité des terres en "uswaezi" (domaine villageois) dans les villages du nord (Madjéouéni et Dimadjou) entraîne une longue durée des jachères et par conséquent ralentit l'adoption des mesures d' intensification des cultures, préconisées par l'unité recherche adaptative du projet DECVAS. \_

## **2. CARACTERISTIQUE DE LA ZONE D'ETUDE.**

### **2.1. LOCALISATION ET CARACTERISATION.**

#### **2.1.1 LOCALISATION.**

Notre étude concerne les villages exploitant les terroirs des zones de "Hauts" des cinq CEA de la Grande Comore que le projet encadre, à savoir :

- Au nord, dans les CEA de Batsa, Dimadjou et Maouéni ;
- Au centre dans le CEA de Bahani ;
- Au sud, dans le CEA de Simboussa .

#### **2.1.2. CARACTERISATION.**

Les zones d'intervention du projet sont :

##### **CEA de BATSA**

Les plateaux de Hotsao-chindini et de Kafouni ont une surface exploitable d'environ 800 ha . Les villages les plus concernés sont Ouella, Koua<sup>4</sup>, Ouzio et Batsa.

Dans cette zone, l'intervention du projet touche plus de 7.100 habitants représentant près de 1.000 ménages.

##### **CEA de DIMADJOU**

Les plateaux de Pandé et de Bandalahari-Bandamadji ont une surface exploitable d'environ 900 ha. Les villages concernés sont Chézani, Sadani-Mavatséni, Madjéouéni, Mbatsé, Moidja, Niadombouéni et Dimadjou (6.700 habitants et près de 1.000 ménages) et également Niouumamilima-Daradjani, Hadjambou, Itsandzéni, Ngolé, Bambadjani, Mdjihari.

Dans cette zone d'intervention, le projet touche au total 11 000 habitants représentant environ 1 600 ménages.

##### **CEA de MAQUENI**

Les piemonts de Maouéni et d'Ivembéni et les fortes pentes dominant ces bourgs ont une surface exploitable d'environ 1.800 ha. Les villages concernés sont Ivembéni-Bandassamlini, Maouéni, Héléndjé, Mdjoiézi, Moidja, et Ntsorale (6200 habitants et environ 900 ménages) et également Vouvouni-Mirereni, Djongououé, Simboussa.

Dans cette zone d'intervention, le projet touche au total 7 250 habitants qui représentent 1 050 ménages.

##### **CEA de BAHANI.**

Les plateaux d'altitude à l'est de Bahani et le plateau de Diboini ont une surface exploitable d'environ 900 ha. Les villages concernés sont Bahani, Ouélla et Sima, d'une part et Mbambani et Diboini d'autre part (3.300 habitants ou 500 ménages) et également Vanadjou, Dzahadjou, Zivandani, Samba-Kouni-Toyfa, Dzahani et Milévani.

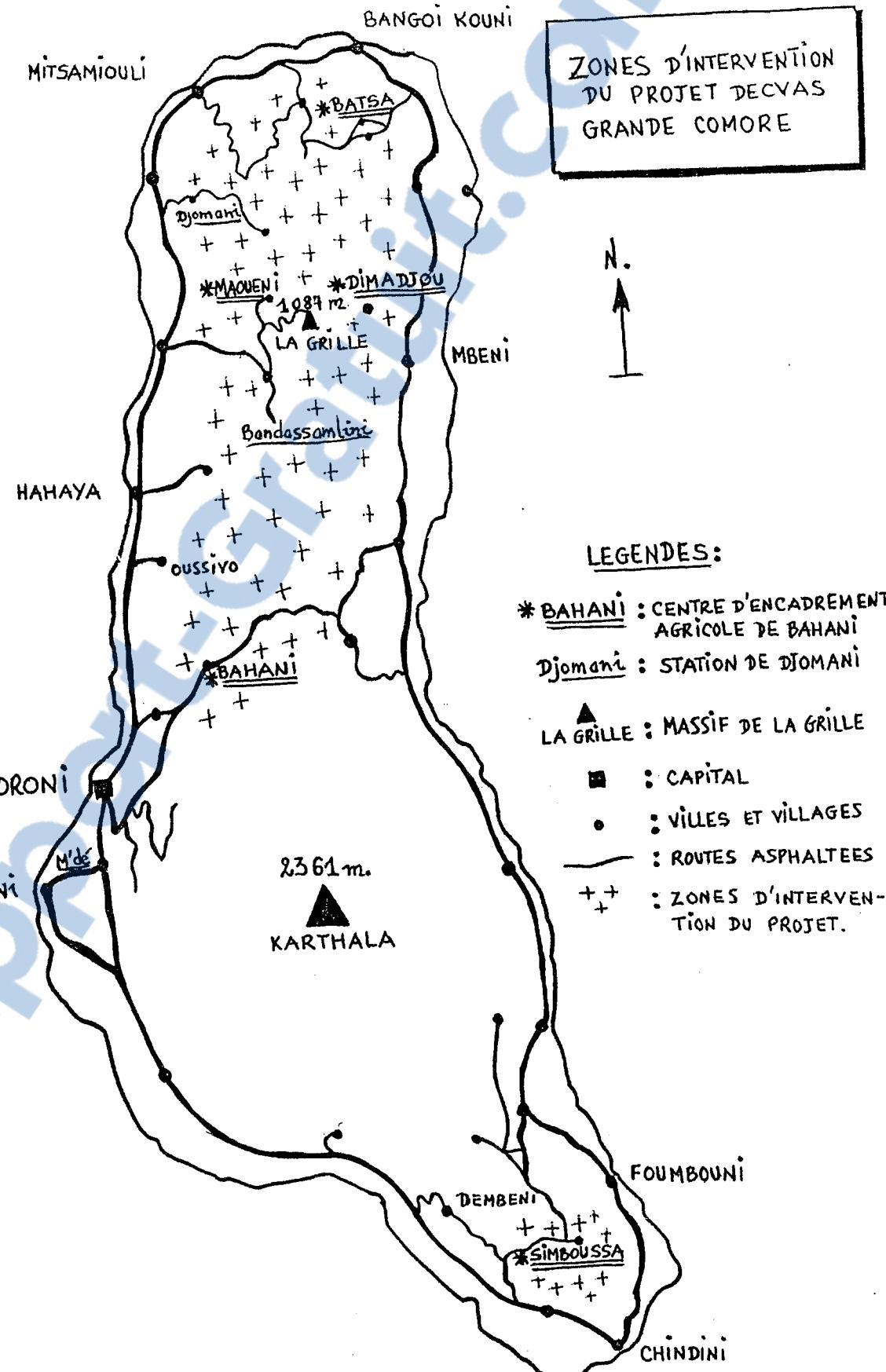
Dans cette zone d'intervention, le projet touche 7 300 habitants qui représentent environ 1 000 ménages.

##### **CEA de SIMBOUSSA.**

Le plateau de pimba a une superficie exploitable d'environ 400 ha. Les villages concernés sont Simboussa, Bandamadji lankouboini, Inané, Kové, et Darissalama (2 500 habitants ou 400 ménages) et également Nkourani ya mkanga, Ngnambéni, Ndzuiani, Didjoni et Mlaloinkoudjou.

<sup>4</sup> Village enquêté

**CARTE N° 05: ZONES D'INTERVENTION DU PROJET DECVAS  
GRANDE COMORE**



Dans cette zone d'intervention, le projet touche 4.900 habitants qui représentent 7 00 ménages.

## 2.2.ORGANISATION DE LA SOCIETE.

### 2.2.1 ORGANISATION SOCIALE.

La société grande comorienne est fortement hiérarchisée. Depuis l'arrivée des chiraziens aux Comores au XVIe siècle, la hiérarchisation de la société a fortement évolué.

#### a) De XVIe au XIXe siècle.

Elle se caractérise par une hiérarchie basée sur la noblesse .On distingue trois classes\_:

- Au sommet, les aristocrates arabo – chiraziens qui se targuent de la noblesse de leur ascendance pour contrôler les principales sources de richesses de la grande île des Comores ( commerce extérieur, terres, impôts, droit de douane, etc..)
- La classe inférieure est constituée par une masse de serviteurs et d'esclaves employés comme domestiques, artisans, pêcheurs et comme main d'œuvre agricole.
- Entre ces deux classes, il existe une catégorie de personnes libres sans être nobles.

#### b) De XIXe siècle à nos jours.

De nos jours, la hiérarchisation de la société est basée sur la notabilité . Cette notabilité est acquise par la célébration du grand mariage.

On distingue deux classes sociales :

- Au sommet, se trouvent les « notables » ou « wandroibaba » qui profitent de leur rang social, obtenu grâce à la célébration de leur grand mariage, pour prendre les grandes décisions de la société. En outre cette classe de notables est divisée en deux sous groupes ; le groupe de ceux qui ont marié leurs filles ou leurs fils dénommé « wafomamdjî » ou littéralement « les rois du village » et le groupe de ceux qui viennent de célébrer leur grand mariage dénommé « wanayikofiya » ou littéralement « les petits bonnets ».
- La base est constituée par la classe des jeunes du village, les « wanamdjî » ou littéralement « les fils du village » qui n'ont pas encore célébré leur grand mariage. Celle – ci est aussi subdivisée en deux sous classes ; celle des adultes appelés « wafomanamdjî » ou littéralement « les rois des jeunes du village » et celle des plus jeunes

Dans tous les villages de la Grande Comore, toutes les décisions sont prises à la place publique par une assemblée des notables et ces décisions sont exécutées par les adultes. Cette organisation permet aux projets d'entreprendre leurs premières actions de sensibilisation à la place publique pour "s'assurer dès le départ de la participation active de la communauté car ce sont le plus souvent les notables qui délivrent un visa idéologique à l'action engagée" (Sibelet 1995).

Cette notabilité (on peut devenir notable à partir de l'argent personnel, des cotisations des membres de la famille élargie, des tontines, etc.) n'a pas de pouvoir sur les sources de richesse comme les nobles mais elle influe largement sur la vie socio – politique.

## 2.2.2 ORGANISATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE.

Après l'indépendance des Comores en juillet 1975, les autorités comoriennes ont négocié auprès du PNUD et de la FAO le financement d'un programme de développement économique des zones rurales de façon à atteindre l'auto – suffisance alimentaire pour l'ensemble du pays.

Parmi les points essentiels de ce programme figure la « coopération très étroite avec les paysans à tous les niveaux : par des groupements villageois ayant leurs propres animateurs et animatrices, agents de liaison nécessaires avec les structures étatiques régionales, et par la participation des paysans à l'élaboration des programmes de développement de leur zone ( J. GRISON CNEA 1985 ) ».

### a) Première forme d'organisation de producteurs.

Les premières formes d'organisation de producteurs ont vu le jour aux années 80. Elles sont incitées par les projets et ont pris la forme de coopératives agricoles et de groupements villageois.

Ces organisations avaient pour mission, l'adoption et la diffusion des innovations techniques prônées par les animateurs et les animatrices via les vulgarisateurs du système CEFADER / CADER.

La faillite du système CEFADER/CADER a entraîné l'apparition des nouvelles formes d'organisation.

### b) Les nouvelles formes d'organisations

Grâce aux initiatives des projets de développement, on rencontre les organisations suivantes :

#### • Les Groupements Techniques;

Ces groupements rassemblent les agriculteurs qui veulent privilégier la même culture ou le même type de culture sur leur exploitation. Dans une telle organisation, on peut rencontrer , les groupements agricoles ( PANSAC ), les groupements maraîchers ( PANSAC ) ; etc

#### • Les Associations de commercialisation;

Le principal rôle de ces groupements est l'organisation et la commercialisation de la production des membres pour un produit donné. Le principal intérêt est de faire un certain nombre d'économies permettant aux agriculteurs de vendre à meilleur prix. Dans une telle organisation, on peut rencontrer, les groupements d'intérêt économiques , GIE fruits et légumes ( PANSAC ) ; l' OCOVA, organisation pour la commercialisation de la vanille ; etc

#### • Les Associations d'approvisionnement;

Ces Associations ont pour rôle de défendre les intérêt des entreprises commerciales exerçant leur activité dans le secteur de la distribution des intrants agricoles. Dans une telle organisation, on peut rencontrer, le GIE zana zema (PAFIA )

- Les organisations de gestion du terroir et de la planification du développement :

Ces organisations se présentent sous la forme d'une assemblée de personnes représentatives de la communauté pour réfléchir et prendre des décisions sur les grands axes de développement de la communauté. Dans une telle organisation, on peut rencontrer, les Comités Villageois pour le Développement Agricole (PANSAC) ; les comités inter – villageois ( PANSAC ) ; etc

- Les organisations de représentation de la communauté :

Ces organisations sont constituées par des représentants de la communauté . elles jouent le rôle d'interface entre la communauté et les projets de développement. Dans une telle organisation, on peut rencontrer, les Signataires de Contrats Villages, interface entre la communauté et le projet DECVAS ; Comité de Pilotage, interface entre la communauté et le projet FADC ; etc

- Les mouvements de défense des intérêts des producteurs :

Ces mouvements interviennent soit d'une façon générale, soit par rapport à une filière précise pour défendre les intérêts de leurs membres. On y rencontre le SNAC (le syndicat national des agriculteurs comoriens) ; etc

En general, toutes ces nouvelles formes d'organisation sont initiées par les projets de développement et disparaissent le plus souvent avec les projets.

Tous les groupements et les coopératives initiés aux années 80 par le système CEFADER / CADER ont disparu. Et on assiste aujourd'hui à la naissance des nouveaux groupements. Sur les dix villages enquêtés, quatre disposent de groupements agricoles:

- 2 groupements à Koua;
- 2 groupements à Madjéouéni;
- 1 groupement à Héléndjé;
- 2 groupements à Maouéni.

Les six autres villages ne disposent d'aucune organisation.

## 2.3. LES SYSTEMES DE PRODUCTION.

### 2.3.1 LE SYSTEME DE CULTURE.

A la Grande Comore, les associations de cultures constituent le mode dominant d'utilisation agricole du sol. Mais on rencontre également des cultures pures . En général, on distingue deux types de système de culture: le système de culture de «bas» (zones de basse et moyenne altitude, inférieure entre à 600 mètres ), et le système de culture des hauts.

Le projet intervient prioritairement dans les zones de «Hauts». Dans cette zone, on trouve principalement des systèmes à base de cultures vivrières. La durée de la jachère varie selon les régions, elle peut est de deux à trois ans ces dernières années.

Dans la partie inférieure des zones de Haut, ( 500 – 600 m ), le manioc est au centre de la rotation culturale, associé au maïs et à l'ambrevade. Parfois, lorsque la disponibilité en eau le permet, le maraîchage, plus particulièrement la tomate, se trouve en tête d'assoulement suivie d'une culture associée, manioc – maïs – ambrevade.

Par contre, dans la partie supérieure des zones de Haut ( 600 – 900 m ), le taro, la patate douce et quelques fois la pomme de terre se font en pur.

L'apport des fertilisants minéraux est rarement fait dans les cultures vivrières mais par contre, les cultures maraîchères en bénéficient davantage.

### 2.3.2 LE SYSTEME D'ELEVAGE.

Les activités d'élevage sont pratiquées en complément de l'agriculture. Elles concernent principalement les bovins, les caprins et parfois les ovins et les volailles.

Pour des raisons climatiques et de disponibilités en pâturages, les bovins sont surtout présents dans les Hauts, tandis que les petits ruminants sont plus nombreux dans les Bas. Le mode d'élevage dominant des ruminants est l'attache au piquet mobile . Dans ce système, les animaux sont attachés dans des jachères et déplacés régulièrement au fur et à mesure de l'épuisement du fourrage naturel.

L'abreuvement est fait à partir de cossettes de pseudo – tronc de bananiers riches en eau. En dehors de ces systèmes individuels d'élevage au piquet, les troupeaux d'une taille relativement grande (variant entre 20 à 30) sont laissés en pâture libre dans le plateau de Diboini.

Les caprins sont généralement laissés au village où ils sont alimentés par des apports quotidiens de fourrages récoltés dans les zones environnantes, de sous – produits de cultures des parcelles cultivées et des résidus de cuisine.

Les volailles sont principalement des poules et poulets et ils sont conduits d'une façon traditionnelle dans la cour.

## 2.4. LES STRUCTURES D'EXPLOITATION AGRICOLE.

Les petites exploitations agricoles de type familial sont très largement dominantes. D'une manière générale, chaque exploitant agricole travaille avec l'aide de sa famille, plusieurs parcelles de petite taille, souvent situées dans des zones différentes ( Hauts et Bas ), et sur lesquelles, il dispose d'une sécurité de tenure variable (miliki : propriété, djaliho : parcelle appartenant à la femme confiée au mari, manyahouli: l'indivision).

L'agriculture est l'activité principale des exploitants agricoles, et l'élevage n'intervient qu'en complément.

L'exploitation agricole regroupe 5 à 7 personnes, disposant de 3 à 4 parcelles d'une superficie unitaire variable, allant de 0.1 ha à 0.3 ha. Chaque exploitation dispose également de 2 à 3 bovins en moyenne, de 4 à 5 caprins et de 7 à 8 têtes de volailles ( Mdziani 1996, Monographie de Didjoni, Enquête structure ).

## **CHAPITRE III**

### **SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME**

## **CHAPITRE III: SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME.**

### **1. HISTORIQUE DE L'ENCADREMENT AGRICOLE AUX COMORES.**

#### **1.1 EVOLUTION DES DEMARCHES.**

"L'encadrement" est défini par Pierre DEBOUVRY comme "une forme d'intervention directive visant à faire produire par les paysans, selon des normes techniques précises, un nombre restreint de produits (1- 2 ) favorable à l'Etat – Nation."

A partir de cette définition, essayons de mettre en évidence l'évolution de l'encadrement agricole des Comores depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

##### **1.1.1 LA DEMARCHE COERCITIVE**

Cette démarche caractérise la période coloniale.

###### **Démarche de HUMBLOT et des sociétés coloniales: 1885 - 1960**

La signature de la convention commerciale signée par le grand sultan SAID ALI a permis au planteur Français Léon HUMBLOT de disposer de toutes les terres qu'il pouvait souhaiter.

En quelques années, le planteur use de son pouvoir, sur une moitié de l'île environ dont il est propriétaire, pour réquisitionner des hommes et des femmes valides afin qu'ils entreprennent des cultures d'exportation ( vanille, ylang ylang, girofle ) et des activités de cueillette d'épices destinées à la métropole .

Après sa mort en 1914, cette pratique est reprise avec davantage de modération par les sociétés coloniales jusqu'aux années 60.

##### **1.1.2 LA DEMARCHE DIRECTIVE.**

Cette démarche consiste à faire produire aux paysans selon les besoins de l'Etat tout en initiant une « agriculture moderne » par le biais d'un encadrement .

###### **a) Démarche de l'IRAT / SODEC / BDPA :de 1960 - 1975**

A partir des analyses pédologiques des sols, l'IRAT a établi une carte d'aptitude des sols et défini les thèmes de vulgarisation qui sont transmis à la population par le biais de la SODEC (Société de Développement des Comores) qui est à son tour assistée par le BDPA. Cette dernière recrute des salariés pour véhiculer les messages techniques définis par la recherche pour développer les productions vivrières ( développement de la production de riz, diversification vers le maïs et les légumineuses), les cultures maraîchères et l'élevage, en mettant l'accent sur l'aménagement anti-érosif et les travaux de défense et restauration des sols et sur l'association agriculture - élevage.

*b) Démarche « révolutionnaire » : de 1975-1978.*

Au cours de la période 1975-1978, les Comores ont connu un régime révolutionnaire de type socialiste. Ce régime a procédé au licenciement massif du personnel administratif pléthorique hérité de la période coloniale et à une décentralisation presque totale de l'administration. Son objectif principal dans le secteur agricole, visait l'autosuffisance alimentaire et le maintien des recettes d'exportation. Pour atteindre ses objectifs, le régime socialiste a substitué à la culture du riz celle du maïs, associé à l'ambrevade et/ ou la patate douce (avec, en aval, développement de la transformation du maïs en semoule substituable au riz dans la cuisine et l'alimentation). L'encadrement sur les techniques modernes de production passe par une formation des exploitants agricoles dans des fermes populaires de chaque "moudiria" ( un découpage administratif regroupant 3000 habitants environ qui correspond au découpage des futures communes prévues par l'actuelle constitution ).

1.1.3 LA DEMARCHE INCITATIVE.

Cette démarche consiste à aider les paysans à satisfaire leurs besoins grâce aux conseils des animateurs tout en concourant à satisfaire les besoins du pays .

*a) Démarche du système cefader/cader :de 1980-1990*

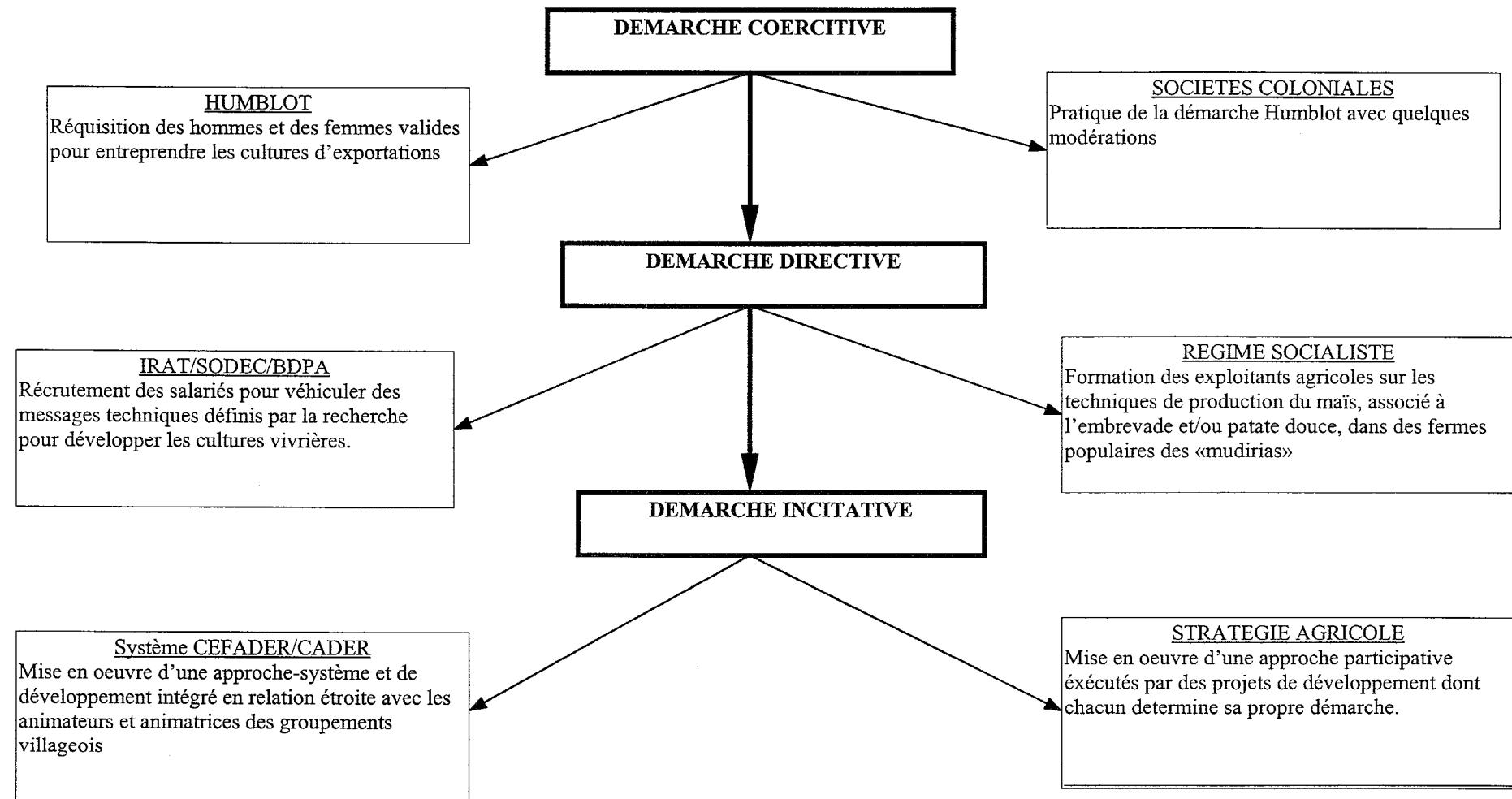
Après la chute du régime socialiste d'Ali Soilihi Mtsachioi en mai 1978 et avec l'aide du PNUD et de la FAO, le gouvernement de la République Fédérale Islamique (Ngazidja, Nzouoini et Moili ) a pu bénéficier d'un financement de projets de développement agricole et rural dont la mise en œuvre a été assurée par le système CEFADER (Centre Fédéral d'Appui au Développement Rurale) / CADER (Centre d'appui au développement rural). En conséquence, pour obtenir un développement économique aussi rapide que possible des zones rurales et atteindre l'auto – suffisance alimentaire pour l'ensemble du pays, le système CEFADER / CADER a mis en place en œuvre une approche multisectorielle assumée au niveau du contact avec le paysan, par un seul agent qui devrait donc être polyvalent.

En bref, le système CEFADER / CADER a opté pour une « approche – système » et de développement intégré, mise en œuvre sur le terrain par les "vulgarisateurs" polyvalents en relation étroite avec les animateurs et animatrices des groupements villageois. On considère que cette approche n'a pas été couronnée de succès. Cf tableau n°1

TABLEAU N°01 : L'ECHEC DE DIX ANNEES D'ACTIONS POUR LE  
DEVELOPPEMENT RURAL 1980-1990  
(Stratégie Agricole, Tome 2)

LES INSUFFISANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Faiblesse d'organisation et de gestion.</li> <li>· Absence de stratégie et de planification.</li> <li>· Absence de données élémentaires sur l'activité agricole.</li> <li>· Absence de formation coordonnée ciblée et programmée.</li> <li>· Personnel d'assistance technique insuffisamment expérimenté et encadré.</li> <li>· Interventions dispersées et versatiles des donateurs et bailleurs de fonds.</li> </ul>
LES ERREURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Focalisation sur les actions de DRS sans solution simultanée de restauration de la fertilité.</li> <li>· Inadéquation des moyens et des méthodes à l'échelle et à l'urgence du problème de l'intensification des cultures.</li> <li>· Dispersion et foisonnement des activités de recherche.</li> <li>· Absence d'action sur les cultures d'exportations</li> <li>· Dispositif de vulgarisation pyramidal focalisé sur le contact individuel et l'élitisme.</li> <li>· Absence de promotion de la vie associative et de l'organisation professionnelle.</li> <li>· Recours abusif aux vivres PAM.</li> </ul>

## EVOLUTION DES DEMARCHES



## b) Démarche de la stratégie agricole : a partir de 1990

Pour traduire les nouvelles orientations de l'Etat en matière de politique de développement rural des Comores, la stratégie agricole préconise l'adoption de l'approche participative comme mode opérationnel de mise en œuvre des activités de terrain.

Par ailleurs, cette approche préconise la création des conditions aptes à maximiser les productions (intensification) dont la Nation a besoin ( approvisionnement en intrants, mise en place de structures de commercialisation, etc.).

Bref, cette approche tend vers une démarche inductive.

### 1.1.4 LES ENSEIGNEMENTS A RETENIR.

Nous constatons que l'encadrement agricole des Comores a connu une constante évolution en partant de la démarche coercitive jusqu'à la démarche incitative en passant par celle de la démarche directive.

En outre, toutes ces démarches font participer, ou plutôt impliquent la population comorienne au développement, à des degrés divers, mais la forme de participation varie avec le temps:

de la colonisation (si nous considérons que les pratiques coloniales ont une fonction éducative conformément au rapport de la commission d'enquête de Léopold II de 1900 cité par P. DEBOUVRY) à nos jours, la population comorienne a été contrainte à participer au "développement". Partant d'une participation forcée (réquisition obligatoire de la période coloniale) à une participation concertée (participation de la population à l'élaboration des programmes de développement de nos jours), la population comorienne a subi, durant des longues années, une participation décidée de l'extérieur.

En conséquence, ceci, nous amène à retenir que le terme de démarche participative est peut-être nouveau, mais par contre, sa pratique est vieille comme le concept de développement. Cependant, elle présente le paradoxe d'être toujours une volonté de l'extérieur (Olivier de SARDAN) au lieu d'être une initiative endogène.

Cette volonté extérieure ne cache-t-elle pas une autre forme de démarche directive?

En tant que producteur, je dirai si.

Les producteurs sont rarement associés à la définition de la problématique du développement. Celle-ci est identifiée par des intervenants extérieurs à leur village ( experts internationaux, cadres nationaux,etc. ). Et ces mêmes intervenants décident à leur gré de la démarche à entreprendre et du mode de participation à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes des producteurs. Ce point de vue est illustré par les propos du signataire de contrat de Héléndjé qui nous disait que, je cite, "comment voulez-vous que nous payons nos animateurs ( le village dispose de deux animateurs: un animateur et une animatrice ) alors que nous avons des problèmes d'outillage".

Cette question qui nous est posée souvent par les signataires de contrats montre que la problématique formulée par les cadres et les producteurs se divergent:

- le problème des producteurs se trouve dans l'approvisionnement d'intrants agricoles et par contre celui formulé par les experts et les cadres s'oriente vers la prise en charge des animateurs.

Face à une telle situation les producteurs considèrent qu'on ne tient pas compte de leur priorité et qu'on continue à prendre des décisions les concernant sans les associer.

En tant que gouvernant, je dirai non.

Si les Comores aujourd'hui ont ratifié l'étude des experts internationaux sur la stratégie agricole, qui préconise la participation comme mode opératoire des actions de développement, c'est moins par conviction que par nécessité dans la mesure où l'Etat comorien n'a pas les moyens financiers d'assurer un encadrement de type directif comportant une pléthore d'agents d'encadrement des services agricoles.

Pour assurer la vulgarisation agricole, l'Etat se trouve dans l'obligation de s'adapter aux possibilités financières, et en conséquence, d'adopter les propositions venant de l'extérieur.

En tant qu'un agent de développement, je dirai également non car chaque intervenant a toujours besoin d'avoir une structure d'interface pour servir de relais de son intervention.

En effet, la participation paysanne à l'identification de la problématique de développement est loin d'être effective. Elle mérite d'être prise en compte et adaptée à la situation comorienne.

Mais cette participation pose une problématique d'interprétation et de mode d'exécution.

## 1.2 LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

### 1.2.1 PROBLEMATIQUE DE LA PARTICIPATION

Dans les quelques lignes qui suivent, nous essayerons d'abord de comprendre le sens du mot "participation" avant de relater d'une part, l'engouement des projets de développement pour l'approche participative et d'autre part, la problématique de cette approche pour les Comores.

#### 1.2.1.1 Définition

Le petit Robert donne deux sens à sa définition sur la participation :

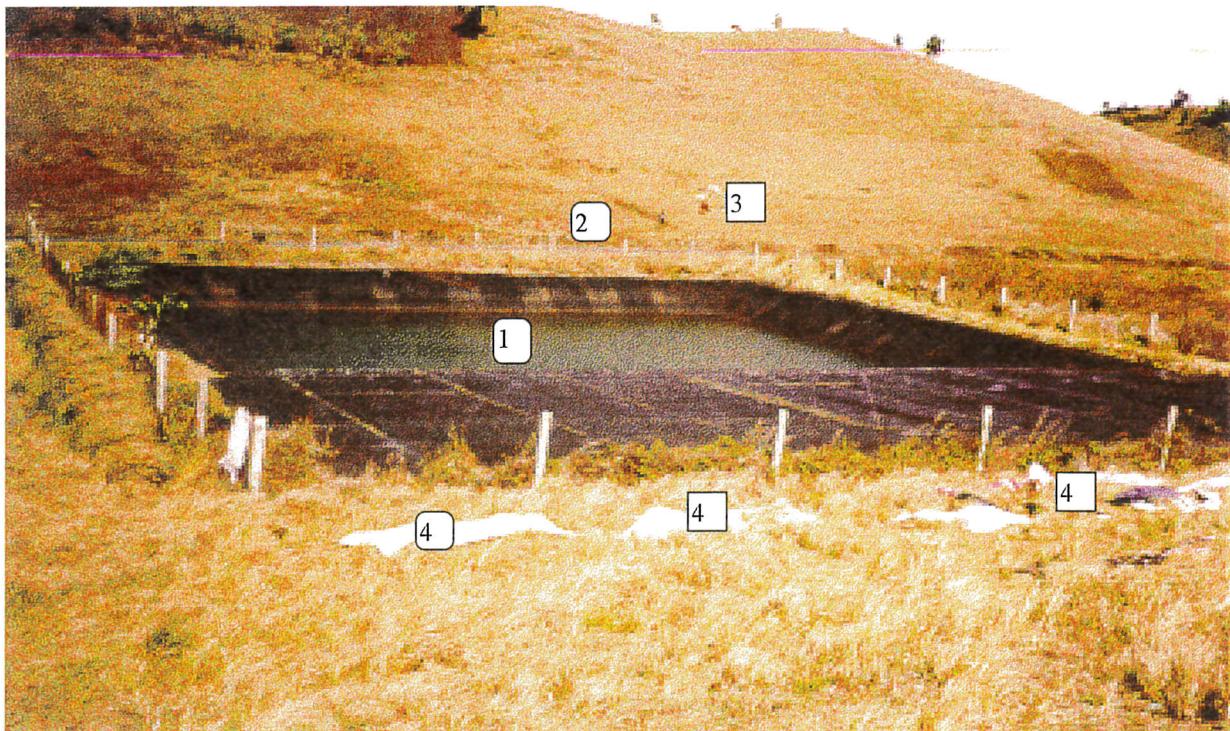
1<sup>er</sup>, action de participer à quelque chose, à sa mise en œuvre.

Ici, la participation donne un droit de regard, de libre discussion et d'intervention à ceux qui, dans une communauté, devaient en subir la loi, le règlement.

2<sup>e</sup>, action de participer à un profit, à un résultat.

Cette définition s'intéresse beaucoup plus à l'économie dans la mesure où elle traite de bénéfice.

Dans le domaine du développement, la première définition semble plus appropriée dans la mesure où elle s'intéresse à la communauté, en lui donnant droit de regard, de libre discussion et d'intervention sur une action qui la concerne mais elle évalue, et c'est significatif, la question de la participation au résultat qui serait pourtant le seul critère décisif pour "inviter les populations à participer".



**PHOTO 1:**

**IMPLUVIUM. DE CHINDINI-HOTSAO**

Cette photo représente l'impluvium (1) de chindini hotsao dans le CEA de Batsa. Il a été construit sur financement FED dont l'objectif visé est de résoudre le problème d'arrosage des cultures et d'abreuvement des bovins pendant la saison sèche.

Grâce à sa potentialité agricole, la Mission Française de coopération a financé le bitumage (2) de la piste reliant cette zone aux villages riverains; Koua, Batsa et Ouzio.

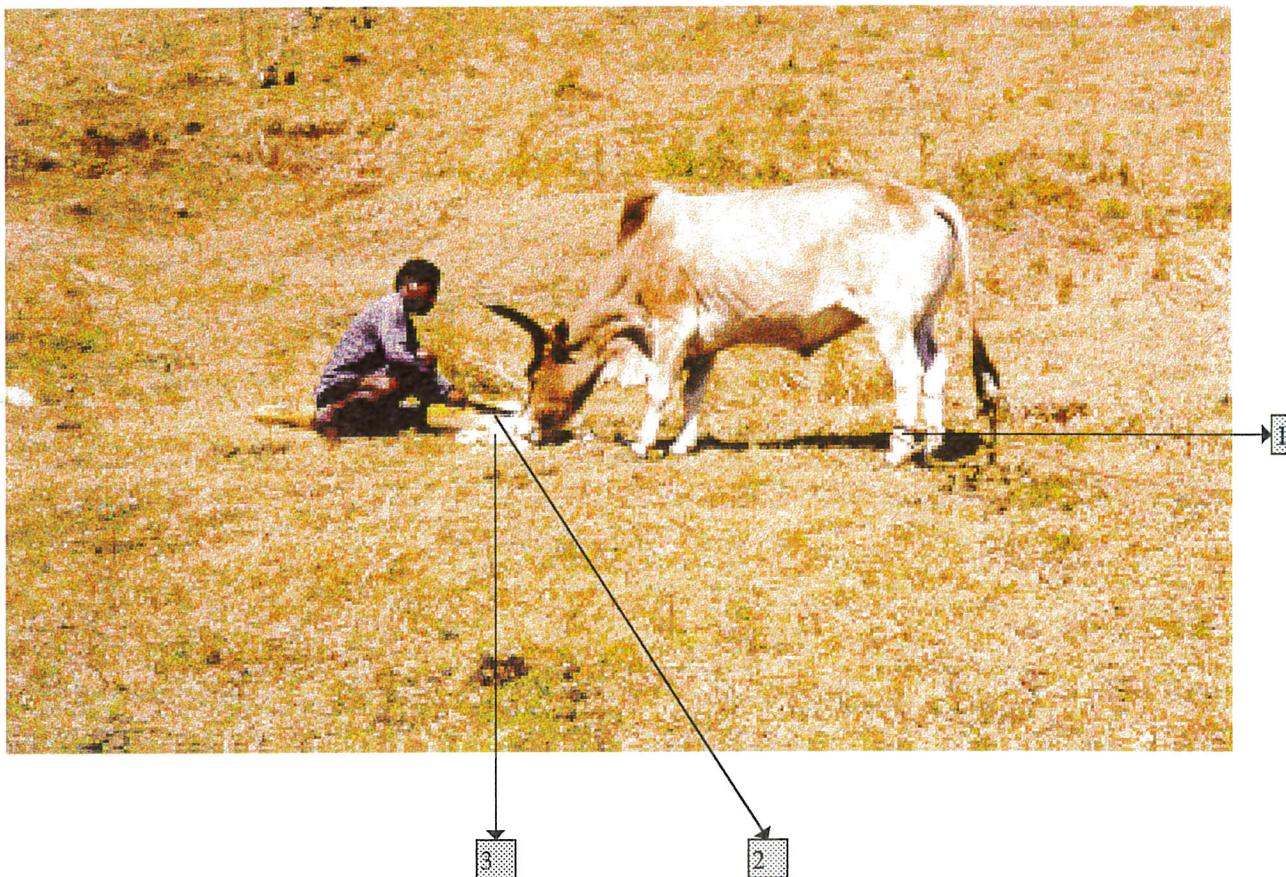
Qu'est ce qu'on remarque de cette photo ?

1. On constate que (3) les agriculteurs continuent à donner à leurs bovins des cossettes des pseudo troncs de bananiers pour les abreuver (le point 3 est développé dans la photo 2 de la page 36).
2. On voit également des linges qui sont par terre (4). Les femmes quittent leur village pour venir faire le linge dans les zones de cultures.

Qu'est ce qu'on peut retenir de cette photo ?

Les priorités formulées par les "développeurs" ne coïncident pas aux vrais besoins des producteurs. Certes les producteurs ont besoin de l'eau car elle se fait rare dans cette île volcanique mais on peut dire que leur priorité se trouve dans l'usage domestique. Pour sécuriser l'eau des citernes des ménages, les producteurs sacrifient l'agriculture pour des fins de ménage (faire le linge par exemple).

C'est pour dire que si les agriculteurs ont participé à l'identification de la problématique de l'eau de la zone, la priorité de leur choix aurait porté certainement sur la construction des citernes dans les villages au détriment de la construction de l'impluvium dans les zones de cultures.



**PHOTO 2**

**ABREUVEMENT ANIMAL A LA COSSETTE DE PSEUDO TRONC DE BANANIER**

Cette photo représente la manière dont les agriculteurs font abreuver leur bétail à partir de cossettes de pseudo tronc de bananier.

Le taureau est attaché à la corde au pied (1) avec un piquet. L'agriculteur découpe en petite tranche (3) avec une machette (2) le pseudo tronc de bananier.

Qu'est ce qu'on remarque de cette photo ?

Cette photo est le développement du point 3 de la photo 1. Elle est prise à quelques mètres de l'impluvium. Au lieu de faire abreuver son boeuf à l'impluvium l'agriculteur continue à donner de cossettes de pseudo tronc de bananier à son animal.

Qu'est ce qu'on peut retenir de cette photo ?

L'attitude de cet agriculteur est tellement ambiguë et elle nous emmène à nous interroger sur la démarche prônée par les acteurs de développement pour introduire les innovations en milieu rural.

### 1.2.1.2 Le Concept de la participation : un engouement des projets de développement

#### a) Un concept trop médiatisé.

Médiatisé dans le secteur agricole par les institutions internationales, ce concept est devenu incontournable.

Dans ses remarques introductives à la conférence sur « les approches participatives en matière de développement rural » présenté au CNEARC de Montpellier, le 26 Novembre 1996,<sup>5</sup> Jean-Pierre<sup>6</sup> OLIVIER DE SARDAN évoquait "qu'il est impossible aujourd'hui de présenter un projet, de trouver des fonds pour un projet de développement sans un solide argumentaire autour de la participation des populations."

Les Comores ont adopté cette orientation à travers la NOUVELLE STRATEGIE AGRICOLE DES COMORES qui préconise l'approche participative comme mode opérationnel de mise en œuvre des actions de développement. Pour être acceptables, les projets sont contraints d'adopter les recommandations préconisées par la nouvelle stratégie agricole des Comores.

#### b) Un concept équivoque

La traduction de cette participation sur le terrain conduit à des "concepts équivoques" (Pierre DEBOUVRY mars 98):

- "concept passif, ce concept peut simplement signifier « avoir part à quelque chose » sans pour autant avoir accès au pouvoir qui l'impulse, voire même, être contraint à participer ;"
- "concept actif, ce concept sous-entend une participation en vertu d'un pouvoir possédé en propre et non pas d'un pouvoir extérieur."

La crise économique qui a conduit les Comores à abandonner certaines fonctions de l'encadrement et le faible niveau d'organisation des agriculteurs ont amené la population à s'engager dans une participation passive. C'est-à-dire que la population comorienne adhère à la démarche préconisée par les projets sans tellement y croire. Dans l'esprit de la population, leur adhésion dans cette nouvelle approche participative leur permettra d'avoir l'accès aux aides des projets de développement.

Cette passivité de la population est illustrée par les questions formulées par les signataires de contrat lors de la première enquête:

- à Koua, les signataires de contrat nous ont posé la question suivante; "qu'est ce qu'il faut faire pour que la communauté bénéficie les aides prévues par les projets ?";
- à Bandamadji lankouboini, on nous a posé la question suivante; "pourquoi notre village n'a jamais bénéficié de l'aide ?";
- à Sima-itsandra, on nous a demandé, "pourquoi, jusqu'alors nous ne voyons pas les fruits de la signature de contrat". Autrement dit, "pourquoi, jusqu'alors nous ne bénéficions pas des avantages de la signature de contrat".

Cette attitude passive de la communauté nous conduit à nous interroger sur la question suivante: ***comment faire pour aboutir à une participation active de la population?***

---

<sup>5</sup> Directeur de recherche au CNRS. Directeur d'étude à l'EHESS de Marseille.

Autrement dit *comment faire pour que la population croie à cette démarche, qu'elle se l'approprie et tire profit des actions de développement.*

## 1.2.2 LES DEMARCHES DES DIFFERENTS PROJETS

### Introduction

Pour être en conformité avec les recommandations de la stratégie agricole sur l'organisation du monde agricole, tous les bailleurs de fonds ont mis l'accent dans leur approche sur la démarche participative.

Cette convergence d'approche ne traduit pas forcément une même interprétation de la démarche au point que chaque bailleur de fonds initie une démarche qu'il qualifie d'originale.

Dans ce chapitre, nous développerons l'approche participative adoptée par les différents projets : PANSAC, PAFIA, PAFR, PAIEB et SANDUK.

Cette présentation sur les différentes approches nous permettra de faire une esquisse de typologie des approches participatives pratiquée aux Comores pour comprendre leur mécanisme d'intervention afin de proposer un référentiel des approches suite à une analyse de la situation.

### Méthodologie

Pour comprendre les approches des différents projets de développement, nous avons eu des entretiens avec les responsables de ces projets après qu'un guide d'entretien leur ait été remis une semaine à l'avance.

Après la rédaction de l'entretien, le texte est remis au responsable interviewé pour la validation de l'interview sur la démarche initiée par son projet.

#### 1.2.2.1 LE PANSAC (projet d'appui à la nouvelle stratégie agricole des Comores)

##### a) Présentation

L'intervention de la Coopération Française dans le secteur du développement rural aux Comores passe à travers d'un projet financé par le fond d'aide et de la Coopération (FAC). Nous développerons l'approche de deux volets du PANSAC, à savoir : le développement local et la professionnalisation.

a.1) le développement local et l'organisation professionnelle (DEVELOP)

##### a.1.1 Présentation

La composante DEVELOP du PANSAC dont la convention de financement a été signé le 4 juillet 1994 pour une durée de trois ans, poursuit une démarche de Recherche-action participative, déjà initiée dans le cadre du projet d'appui au développement rural (PADR), tendant à promouvoir la prise en charge de certaines activités par les organisations paysannes.

Les interventions du projet s'articulent autour de trois volets:

## 1. Un volet "Actions de développement" orienté sur :

L'aménagement agro-sylvo-pastoral des parcelles individuelles et des terroirs collectifs ;  
l'amélioration des systèmes de culture ;  
l'amélioration des infrastructures hydrauliques agro-pastorales, pistes rurales.

## 2. Un volet organisation paysanne qui développe :

Les activités des organisations villageoises ;  
Les services de proximité ;  
Les activités des organisations de producteurs

## 3. Un volet Recherche d'accompagnement qui analyse :

l'environnement physique, social et économique de chaque village ;  
le modes d'appropriation des innovations proposées tant par les individus que par les organisations.

C'est la démarche du volet organisation paysanne que nous étudierons ici.

### a.1.2) La démarche

Pour atteindre ces objectifs, le volet organisation paysanne a adopté une démarche en cinq étapes :

#### 1. Diagnostic rapide et action de crédibilité.

Cette première phase consiste en un diagnostic rapide basé principalement sur l'analyse de la documentation existant sur la zone et les contacts directs sur le terrain avec des agriculteurs (individuels ou groupes déjà constitués). Ceci permet au projet d'identifier d'une part les problèmes de la communauté et d'entreprendre d'autre part les premières actions de crédibilité qui permettent au projet de gagner l'adhésion de la communauté.

#### 2. Réalisation d'études monographiques de villages et de leurs terroirs.

Ce diagnostic plus approfondi est mené parallèlement aux premières interventions par des cadres nationaux pour préciser certaines connaissances du milieu physique (description des terroirs villageois et de leur programme de développement agricole)

#### 3. Sensibilisation pour la mise en place d'une commission villageoise de développement agricole.

La définition et le contrôle par les villageois des actions engagées garantissent l'adaptation des interventions au milieu et la motivation de la communauté villageoise.

#### 4. Restitution de l'étude monographique à la communauté villageoise :

Le zonage du terroir et les résultats de l'étude sont présentés, discutés, modifiés le cas échéant. L'objectif est de parvenir à un constat de la situation de départ du terroir villageois, identique pour les techniciens du projet et la communauté paysanne.

## 5. Programmation.

Une série de réunions hebdomadaires a lieu au village avec les membres de la commission durant lesquelles est dressé le tableau des principales contraintes de chaque zone de terroir, des solutions envisageables à court et moyen terme.

Lorsqu'un consensus s'est dégagé autour du choix des activités, des différents niveaux de participation, et à partir de références déjà connues des agriculteurs, un programme de développement agricole villageois est élaboré par les membres de la commission puis présenté à l'ensemble du village : présentation orale sur la place publique, distribution de fiches – programme synthétiques en langue nationale, affichage sur les places publiques.

### a.1.3) L'exécution

L'exécution de cette démarche repose en grande partie sur les chefs de zone et les auxiliaires techniques.

#### a.1.3.1 Les chefs de zones

Les chefs de zones sont des agents de l'Etat affectés dans les CEA en qualité de conseillers agricoles. Ils travaillent dans les zones pilotes du projet et ils sont responsables de :

- la préparation des programmes annuels de vulgarisation en collaboration avec les communautés villageoises (Commission Villageoise de Développement Agricole) ;
- le suivi et l'exécution des programmes ;
- l'encadrement et la formation des auxiliaires techniques ;
- l'évaluation des actions en fin de campagne.

#### a.1.3.2. les auxiliaires techniques

les auxiliaires techniques sont des agriculteurs employés (payés par le projet à raison de 15.000 FC / mois soit 200 FF / mois) pour promouvoir dans leur village les aménagements agro --sylvo – pastoraux. Ils ont été choisis au vu de leur savoir faire et des aménagements qu'ils ont réalisé dans leurs exploitations. Par ailleurs, ils perçoivent une prime par démonstration mise en place, selon un protocole défini par le projet.

### a.1.4) L'analyse

La sensibilisation entreprise par le volet DEVELOP du PANSAC intervient à la 3<sup>e</sup> phase de sa démarche. Elle a pour objectif de mettre en place une commission villageoise de développement (CVD) dont les membres sont choisis par la communauté.

Cette commission a pour mission de participer à l'élaboration du programme de développement (PD) de son village.

L'initiative de créer une commission villageoise de développement est une bonne chose dans la mesure où elle permet la structuration des villages en mettant en place un organe d'interface entre le projet et la communauté. Mais on constate que le projet ne demande son avis que dans le choix de ses membres, l'élaboration du programme de développement, et la validation des études monographiques. Par contre, le projet ne demande pas l'avis des comités de développement dans le choix des auxiliaires techniques.

Ceci limite le contrôle de la CVD et entrave l'exécution du PD : si l'auxiliaire technique ne correspond pas au critère de choix de la communauté, celui-ci peut-être considéré par la communauté comme un agent de projet (surtout qu'il est pris en charge à temps partiel par le projet) au lieu d'être un agent du village.

#### a.1.4.1 avantages

- mise en place d'une commission villageoise de développement agricole;
  - responsabilisation des villageois en définissant et en contrôlant les actions;
  - restitution de l'étude monographique à la communauté et recherche de solutions aux problèmes posés.
  - Participation à l'élaboration d'un programme de développement;
  - Forte mobilisation de la communauté pour les discussions sur les infrastructures.
- a.1.4.2 inconvénients

- 
- Appropriation de la CVDA par les personnes influentes du village;
  - Difficulté de fonctionnement de la commission par manque de moyens financiers;
  - Faible mobilisation pour les discussions sur le développement agricole;
  - Faible représentation des femmes.
  - Disparition de l'auxiliaire technique après le projet.

#### a.2) Le volet professionnalisation

##### a.2.1 Présentation

La professionnalisation est le prolongement des actions menées par le PANSAC dans sa composante développement local et organisation paysanne.

Financé par le fonds d'aide à la Coopération depuis février 1998 pour une durée de 11 mois, elle vise la création d'organisations professionnelles agricoles autonomes tant sur le plan technique, intellectuel que financier.

Son objectif fondamental est d'améliorer le revenu monétaire des producteurs, mais aussi de mieux approvisionner le marché et de réduire les prix à la consommation.

Quant à son objectif spécifique, il consiste à organiser et structurer la profession agricole pour qu'elle puisse participer aux décisions politiques agricoles.

Ces activités se sont développées jusqu'à présent dans le seul secteur maraîcher.

##### a.2.2 La démarche.

Pour atteindre ces objectifs, le volet professionnalisation a adopté une démarche à trois étapes dans le cas de la filière maraîchère.

###### a.2.2.1 Le contact

Avant de démarrer les actions de terrain, le projet entreprend des contacts avec tous les acteurs de développement agricole, notamment, les représentants des agriculteurs désignés par le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens, les différents opérateurs de développement, les projets et l'administration.

#### a.2.2.2 Mise en place d'un bureau provisoire

Un bureau provisoire de 11 personnes (qui correspond à l'1/10 des membres des groupements maraîchers ) a été crée lors de la réunion d'information regroupant 80 producteurs maraîchers de toutes les zones de l'île.

Le bureau provisoire a pour mission de réfléchir sur la structuration et l'organisation de la filière maraîchère en définissant d'une part les actions de commercialisation à mettre en œuvre et d'autre part la mise en place d'un cadre institutionnel conforme aux actions engagées.

#### a.2.2.3 création d'une centrale d'achat

Mise en place d'une centrale d'achat et de vente des produits frais à Moroni et d'un fonds de roulement de 2.9 millions de KMF dont la gestion est assurée par des responsables paysans. La centrale a pour mission d'acheter toute la production de ses membres, de la stocker et de la vendre. Elle achète l'ensemble des volumes des produits de ses membres à partir du fonds de roulement attribué par la Mission française de coopération. Un véhicule tout terrain de type 4X4 lui est attribuée pour la collecte des produits. L'entretien du véhicule est pris en charge par le programme professionnalisation.

En effet, il arrive à la centrale de rencontrer des difficultés pour gérer la surproduction de certains produits notamment, la tomate. Cette surproduction entraîne des pertes de stockage qui réduisent considérablement les marges bénéficiaires de la centrale mais cette perte est compensée par le fonds de roulement dont la centrale a bénéficié au départ. Le programme professionnalisation tolère ces pertes car il considère que " l'accompagnement et le développement d'une démarche de professionnalisation nécessitent de la part de l'opérateur le respect d'un certain nombre de principes notamment,..., la reconnaissance du droit à l'erreur pour les responsables paysans comme on le fait pour les techniciens des projets aussi bien expatriés que nationaux!!" ( Olivier DEMARET? rapport semestriel d'activité, 1998 ).

Si l'erreur est permise, je crois qu'il est bien de fixer ses limites. Ceci permettra au projet d'éviter les erreurs commises par les projets antérieurs (les projets ont trop accordé des facilités aux paysans qui, après projet, ont eu des difficultés de poursuivre les activités entreprises). Pour éviter ces erreurs et pour mieux préparer l'appropriation paysanne des activités du projet ( qui se prépare à mon avis dès le démarrage du projet ), il serait souhaitable que les producteurs maraîchers participent financièrement (fixer un pourcentage de participation comme les autres projets ont l'habitude de le faire ou prendre en charge certaines charges) à la gestion de la centrale via le SNAC.

Ceci responsabilisera le SNAC d'une part et permettra d'autre part aux producteurs maraîchers de se sentir propriétaire de la centrale et donc veillera à sa pérennisation.

#### a.2.2.4 formation et animation

Mise en place d'une convention de financement directe entre la mission française de coopération et le syndicat national des agriculteurs comoriens pour assurer la formation et l'animation des responsables et des membres des groupements dans le cadre de l'organisation de la commercialisation.

### a.2.3 L'exécution

L'exécution de ce programme repose énormément sur les responsables paysans du SNAC :

#### a.2.3.1 SNAC

Le SNAC est le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens. Sa structure organisationnelle repose sur les 1350 membres issus de 110 groupements de base qui sont répartis dans 11 zones d'inégale envergure.

Officiellement, le SNAC joue un rôle de représentation et de défense des intérêts de tous les agriculteurs comoriens.

Etant la seule structure nationale de représentation des agriculteurs, le programme professionnalisation du PANSAC a jugé nécessaire de s'insérer dans la filière maraîchère au sein du SNAC, dans le but de " structurer le milieu rural et de former les responsables professionnels afin de permettre un véritable pilotage des politiques de développement sectoriel par des représentants de la société rurale, directement en prise avec la production" (Olivier DEMARET rapport semestriel d'activité, 1998 ).

Par ailleurs, le SNAC assure également la formation des responsables et des membres de groupement dans le cadre de l'organisation de la commercialisation.

Quant à la formation des gestionnaires de la centrale, elle est assurée par le Bureau Comorien de Conseil ( B.C.C ) en accord avec le SNAC. Ces prestations sont prises en charge par une convention de financement entre le SNAC et la Mission Française de la Coopération.

### a.2.4 Analyse

Le volet professionnalisation du PANSAC répond à un besoin des producteurs, notamment la commercialisation des produits agricoles.

Dans sa démarche, dès la deuxième phase, il met en place un bureau provisoire dont les membres sont choisis par les producteurs maraîchers. Pour que le projet atteigne ses objectifs de commercialisation, il a mis en place une centrale d'achat totalement prise en charge par le projet. En outre, il a signé une convention de formation et d'animation avec le SNAC.

Ces initiatives sont encourageantes dans la mesure où elle favorisent la structuration de la filière maraîchère en impliquant davantage les producteurs par l'intermédiaire du SNAC. Mais on constate une forte assistance du projet vis à vis de la filière. Sa stratégie consiste à confier la responsabilité de la gestion de la centrale aux producteurs eux-mêmes et le projet continue à assister financièrement la filière: les charges de fonctionnement de la centrale, la formation et l'animation des maraîchers, la prise en charge des animateurs etc.

En outre, cette stratégie d'assistance prônée par le projet a étouffé les initiatives individuelles au profit de la centrale d'achat: désistement de Mouhssine ( c'est un prometteur privé qui a décidé d'ouvrir un magasin d'approvisionnement d'intrants agricoles: semences maraîchères, de la pomme de terre et des engrangements ) de ces activités d'approvisionnement de semence et de vente de la pomme de terre.

Ceci présente un risque énorme de disparition de la centrale si l'assistance financière est interrompue.

#### a.2.4.1 Avantages

- mise en place d'une structure de commercialisation gérée par les producteurs eux mêmes ;
- structuration de la filière maraîchère par la mise en place des structures d'organisation professionnelle ;
- forte implication du Syndicat National des Agriculteurs Comoriens;
- budget souple offrant une forte capacité de réorientation du projet;
- la formation et l'animation sont assurée par des agriculteurs (SNAC).

#### a.2.4.2 Inconvénients

- assistance totale du projet à la filière;
- les producteurs demeurent toujours des assistés;
- risque élevé de disparition de la centrale d'achat après le projet;
- transfert trop rapide de responsabilités;
- concurrence à l'initiative individuelle de commercialisation;
- une commercialisation "dopée": les pertes de stockage (pourriture des produits et vols) "consenties" à la centrale d'achat sont supportées uniquement par le projet.

### 1.2.2.2 Le P.A.F.R: Projet d'Appui aux Filières de Rente

#### a) Présentation

Le PAFR, Projet d'Appui aux Filières de Rente financé par l'Union Européenne (7<sup>ème</sup> FED: 1.900.000 écus et fonds Stabex: 300.000 écus) et la République Fédérale Islamique des Comores (160.000 écus), a pour mission l'appui aux Organisations Professionnelles des produits de rente.

Le projet couvre une période de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 31 mars 1999.

Intervenant dans tout le territoire de la République Fédérale Islamique des Comores, "le projet a pour objectif général de maintenir en valeur les revenus tirés de l'exportation des produits de rente, tout en soutenant une activité économique liée à la culture de ces produits et assurer une redistribution équitable des revenus au sein des filières".

Pour atteindre cet objectif, le projet intervient sur quatre niveaux:

- producteurs;
- transformateurs(préparateurs / distillateurs);
- exportateurs;
- recherche de marchés.

La politique du projet repose sur la professionnalisation des opérateurs sus - cités. Pour ce faire, la stratégie préconisée est de:

- structurer les filières;

Appui à la structuration, à l'organisation et au renforcement de capacité des filières de rente pour la professionnalisation des opérateurs en vue d'une concertation et d'une contractualisation des échanges;

- informer les opérateurs;

Information des opérateurs de ces filières à travers les études de marchés et leurs perspectives; études des filières nationales par la mise en place d'un observatoire sur le fonctionnement des marchés et des filières et de suivi de leur impact sur l'économie nationale;

- accroître la valeur ajoutée des produits;

Améliorer les techniques en vue de l'amélioration des conditions de production et de transformation des produits pour répondre efficacement aux demandes du marché.

### **b) Démarches**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le projet adopte une démarche à trois étapes:

#### **b.1) sensibilisation**

Le projet entreprend des réunions de sensibilisation dans les villages pour informer les producteurs sur les objectifs du projet. Pour toucher tous les opérateurs de la filière, ces réunions sont complétées par des émissions radio sur les activités du projet.

#### **b.2) structuration**

Pour structurer la filière, le projet met en place et renforce les structures interprofessionnelles: les groupements et les associations.

On rencontre les groupements de producteurs de vanille, de préparateurs de vanille et des distillateurs.

Ces groupements regroupent chacun une dizaine de membres. Autrement dit, 10 producteurs de vanille forment un groupement, 10 préparateurs de vanille forment leur groupement et dix distillateurs d'ylang ylang constituent leur groupement.

On rencontre également les associations des producteurs, des préparateurs, des distillateurs et des exportateurs.

Ces associations regroupent chacune une dizaine de groupements. Autrement dit, dix de producteurs de vanille forment une association de vanille, dix groupements de préparateurs de vanille forment une association de préparateurs et dix groupements de distillateurs d'ylang ylang constituent une association de distillateurs.

#### **b.3 Information**

Le projet met à la disposition des opérateurs trois moyens d'information: des études, un observatoire et des enquêtes sur les produits courants.

#### **b.4 Formation**

La formation des producteurs est assurée par les chefs de zone. Elle est dispensée dans les champs de démonstration conduits par des groupements de producteurs. Par ailleurs chaque démonstration bien conduite bénéficie d'une prime de 49.500 FC.

### **c). L'exécution**

L'exécution de ce programme repose en grande partie sur les <sup>7</sup>chefs de zone et les animateurs de groupements de producteurs.

<sup>7</sup> Les chefs de zone: l'île de la Grande Comore est divisée en six régions vanicoles. Chaque région est supervisée par un chef de zone. Chaque chef de zone assure l'encadrement technique des producteurs de sa zone.

### c.1) les chefs de zone

Les chefs de zone assurent la formation des groupements de producteurs dans le champ de démonstration.

### c.2) les animateurs de groupements de producteurs

Les animateurs de groupes assurent la formation individuelle des membres du groupement à partir de la formation dispensée par les chefs de zone.

## d) Analyse

La démarche adoptée par le projet AFR permet une structuration de la filière "rente" en incitant à la création de groupements de producteurs, d' associations de distillateurs et d'exportateurs.

Cette démarche est intéressante dans la mesure où elle permet au projet de grouper ses formations et de cibler ses informations.

Sa forte implication (normalisation des OP, primes accordées aux groupements de producteurs, distribution gratuite de <sup>8</sup>matériel STABEX, etc.) dans la mise en place et le renforcement des O.P risque d'aliéner les O.P au projet et de les rendre vulnérables après l'expiration du projet.

Par ailleurs, malgré les efforts de structuration du projet, il se heurte au pouvoir de monopole des grands exportateurs de vanille de la place. Autrement dit, il faut des OP suffisamment fortes pour faire face au pouvoir de ces exportateurs alors que le projet n'avait qu'une durée de trois ans pour préparer les producteurs de la filière rente, ce qui est très insuffisant pour une action d'organisation professionnelle.

### d.1) Avantages

- Structuration de la filière rente: mise en place et renforcement des structures d'organisation paysannes;
- Reconnaissance des organisations professionnelles par les autorités administratives;
- Formation groupée: groupements des producteurs;
- Information régulière des opérateurs: mise en place d'un observatoire.

### d.2) Inconvénients

- Risque de disparition des O.P après le projet: forte implication du projet dans la mise en place et le renforcement des O.P;
- Normalisation standard des O.P: 1 groupement pour 10 producteurs, 10 groupements pour une association de producteurs, etc;
- Poursuite des actions d'assistance aux producteurs: prime aux groupements de producteurs, distribution gratuite du matériel STABEX.

---

<sup>8</sup> Matériels STABEX, ce sont des matériels destinés à l'amélioration de la qualité des produits de rentes achetés à partir du fonds STABEX.

### 1.2.2.3 LE PAFIA: Projet d'Appui à la Filière Intrant Agricole

#### a) Présentation

Le PAFIA est un projet d'appui à la filière "intrant agricole" financé par le fond d'aide à la coopération de la Mission Française de la coopération. Il fait suite aux initiatives de magasins d'intrants agricoles du PADR et développées par la composante développement local et organisation paysanne du PANSAC.

Démarré en novembre 1996 pour une durée de quatre ans, le projet a pour objectif de :

- Créer un réseau de magasins de vente de détail d'intrants agricoles sur l'ensemble des trois îles. Les magasins créés bénéficieront d'une subvention sous forme d'un container et de petit matériel (calculatrice, balance) et de formations dispensées par le projet (formation à l'utilisation des produits, formation aux outils de gestion);
- Approvisionner ce réseau de magasin, en appuyant d'une part les commerçants privés, en leur fournissant des informations sur la filière, et en les mettant en contact avec le réseau des détaillants. D'autre part, en appuyant l'émergence d'une centrale d'achat regroupant les détaillants, si le besoin s'en fait sentir (si le service rendu par les grossistes est insatisfaisant, et la maturité des détaillants suffisante pour créer leur centrale d'achat) ;
- Appuyer le Ministère du développement rural pour mettre en place une nouvelle gestion des dons d'intrants agricoles octroyés par les bailleurs de fond chinois et japonais principalement, ainsi que pour la définition d'une politique tarifaire et douanière adaptée.

#### b) démarche

Pour mettre en place un magasin d'intrants, le projet adopte la démarche suivante :

##### b.1) études préliminaires

Avant d'installer un magasin d'intrants dans un village, le PAFIA entreprend une étude sommaire sur la rentabilité de l'activité. Une fois que l'étude présente un résultat satisfaisant sur la viabilité du magasin, les responsables du projet procèdent à la sensibilisation des villageois pour entamer la procédure de la mise en place du magasin.

##### b.2) recrutement du magasinier.

Une réunion est entreprise au village pour sensibiliser la communauté sur les objectifs et la démarche du projet dans sa procédure d'ouverture de magasin.

Après la réunion, des affiches de candidature sont utilisées pour informer la population. Et en suite, les candidats se présentent au siège du projet à Moroni pour un entretien.

Suite à cet entretien, le projet entreprend une enquête morale au village sur la personnalité du candidat.

La présélection faite par le projet est validée par la communauté. Par ailleurs, pour certains choix, le projet collabore avec le projet DECVAS pour le recrutement de certains animateurs du DECVAS.

##### b.3) formation et installation du magasinier

Le magasinier sélectionné bénéficie d'une formation technique de la part du projet. Pour son installation, le magasinier bénéficie également auprès du projet d'une aide à l'installation qui

correspond à l'achat d'un container, d'une balance et de fournitures de bureau. Quant au stock de démarrage, il est à la charge du magasinier. Le stock de démarrage peut atteindre une valeur de 150.000 FC ( 2.000 FF).

#### b.4) le contrat

Avant que le magasin ne soit opérationnel, un contrat est signé entre le projet et le magasinier. Ce contrat stipule certaines règles de conduite que la magasinier doit respecter vis à vis de la communauté, à savoir :

- information sur les jours et les heures d'ouverture et de fermeture du magasin ;
- affichage sur un tableau les prix de vente des produits disponibles dans le magasin ;
- respect d'une marge bénéficiaire fixée par le projet.

#### b.5) affiliation au GIE zana zema

Une fois que le magasin est ouvert, il intègre le réseau de magasin affilié au GIE zana zema (initié par le PANSAC). Pour bénéficier des prestations du GIE, commandes groupées par exemple, le magasinier devra verser ses cotisations annuelles auprès du bureau du GIE.

### c) exécution

L'exécution de cette démarche repose essentiellement sur le superviseur<sup>9</sup> des magasins et le magasinier lui même.

#### c.1) le superviseur

Le superviseur des magasins d'intrants assure le suivi régulier des magasin du réseau : gestion de stock, journal de caisse, etc

#### c.2) le magasinier

Le magasinier veille à la bonne marche de son magasin en respectant les clauses du projet.

Il est rémunéré par les marges bénéficiaires qu'il dégage de ses ventes.

### d.) Analyse

La démarche du projet AFIA favorise la structuration de la filière d'approvisionnement des intrants agricoles. Pour faciliter les commandes (commandes groupés, éxaunéations de douanes, etc.) des magasins le projet encourage également la mise en place d'un réseau des magasins de vente d'intrants agricoles autour d'un Groupement d'Intérêt Economique dénommé GIE Zana Zema.

Cette démarche est encourageante dans la mesure où elle implique les villageois dans la validation du choix du magasinier, bien que sa rémunération ne dépende pas de la communauté. En outre, elle donne un droit de regard à la population sur les marges bénéficiaires du magasin.

Mais on constate que la stratégie de structuration du PAFIA repose sur des dons extérieurs (le Japon et la Chine) et que la participation du G.I.E est trop limitée: il ne participe

<sup>9</sup> superviseur des magasins: un agent du projet qui assure la supervision des magasins d'intrants. Il vérifie quotidiennement les documents comptables des magasins de vente d'intrants.

pas à la gestion physique des dons mais celle ci est confiée à un <sup>10</sup>opérateur privé qui absorbe une part importante des recettes.

La participation du GIE à la gestion physique des dons le crédibilisera davantage car l'accumulation des recettes qu'il réalisera lui permettra d'être autonome vis à vis des dons et le GIE pourra assurer ses propres commandes.

#### d.1) avantages

- validation des villageois du choix du magasinier ;
- structuration de la filière approvisionnement des intrants agricoles: réseau de magasins de vente ;
- participation de la filière à la programmation des dons par l'intermédiaire du GIE;
- participation du magasinier au financement de la mise en place du magasin: la constitution du stock de démarrage par le magasinier;
- gestion transparente:droit de regard de la population sur la marge bénéficiaire du magasin;
- rémunération du magasinier par l'activité du magasin.

#### d.2) inconvénients

- organisation de la filière à partir de dons ;
- la gestion physique des dons est confiée à un opérateur privé ;
- une part importante des recettes est absorbée par l'opérateur privé ;
- le GIE ne participe pas à la gestion physique des dons ;

### 1.2.2.4 Le P.A.I.E.B: Projet d'Appui aux initiatives Economiques de Base.

#### *a) Présentation*

Le projet AIEB est cofinancé par le Fond International pour le Développement Agricole, le FIDA, et la République Fédérale Islamique des Comores pour une durée de sept ans.

Le projet est conçu en deux volets :

- un volet d'appui au développement des micro entreprises qui a pour objectif de créer des activités génératrices de revenus;
- un volet de Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komor (MECK) qui a pour objectif de mobiliser l'épargne national à des fins productives.

C'est le volet Mutuelle d'Epargne et de Crédit qui va attirer notre attention car sa démarche responsabilise davantage les communautés.

#### *b) démarche*

Pour implanter une caisse de mutuelle d'épargne et de crédit (MEC), le volet MECK entreprend une démarche à cinq étapes :

---

<sup>10</sup> L'Opérateur privé est sélectionné par le Ministère du développement rural de la pêche et de l'environnement par un appel d'offre national. Il est chargé de dédouaner les dons et de les vendre par lot de 500.000 FC.

### b.1) Prise de contact avec l'environnement et présélection

Cet étape concerne l'environnement propre de la région ou de la zone où s'implantera la MEC. Elle vise à mieux connaître le milieu (région ou zone) sur le plan administratif, politique, juridique, humain, culturel, physique, économique et sur le plan des projets de développement.

### b.2) Etude du milieu.

Elle vise à recueillir de l'information sur la société villageoise.

Les informations sont collectées par des enquêteurs auprès des hommes, des femmes, des jeunes, des chefs d'exploitation, des vieux, des groupements existants et des notables.

### b.3) Sensibilisation des populations.

Une réunion de sensibilisation de la population est effectuée à la place publique des villages. Elle vise à informer les villageois des objectifs du projet afin de mobiliser la population autour de la collecte de l'épargne. Par ailleurs, elle amène la population à participer à la vie de la MECK, à prendre conscience des limites de l'épargne traditionnelle et à gérer de façon adéquate ses ressources financières.

### b.4) Mise en place de la MEC

La mise en place de la MEC se fait en quatre étapes:

#### b.4.1) Mise en place du comité d'administration provisoire (CAP)

Ce comité a pour rôle de rédiger le statut de la MEC à partir d'un statut type et un règlement intérieur;

#### b.4.2 Recrutement et formation du caissier

Le CAP recrute un caissier au village suivant les critères de choix définis par la MECK , et ensuite la MECK assure la formation du caissier.

#### b.4.3 Ouverture provisoire de la MEC

Cette ouverture provisoire permet à toute personne d'être membre de la MEC. Chaque sociétaire achète une part sociale à cinq mille francs comoriens et règle un droit d'adhésion de 1.000 FC.

Préalablement à cette ouverture, la communauté libère un local pour abriter la MEC et le projet assure sa réhabilitation au cas échéant et offre le coffre.  
Le caissier est pris en charge par les sociétaires de la MEC.

#### b.4.4 Assemblée générale

Une fois que le nombre des sociétaires a atteint 100, on procède à l'ouverture définitive de la MEC par une assemblée générale:

- lecture et adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- élection des membres des instances de la MEC : comité de surveillance, comité de crédit, conseil d'administration.

## b.5 Suivi des opérations

Le suivi est assuré par la cellule d'encadrement de la MECK. Ce suivi comporte des activités de contrôle, d'appui – conseil, d'information générale.

Il permet aux responsables de la caisse d'acquérir des informations essentielles sur la progression de la caisse. Ces informations permettent aux responsables de la caisse de prendre des décisions et d'apporter rapidement les correctifs en vue d'une meilleure progression de la caisse et des services aux membres, tout en assurant la sécurité de leur épargne.

### *c. Exécution*

L'exécution de cette démarche repose sur la cellule d'encadrement et les sociétaires de la MEC :

#### c.1) La cellule d'encadrement.

La cellule d'encadrement de la MECK a pour rôle le suivi de la MEC conformément à b.5.

#### c.2) Les sociétaires

La MEC est autogérée, c'est à dire qu'elle est gérée par ses membres. Toutes les opérations de crédit, de recouvrement, d'administration et toutes les prises de décision sont assurées par les instances de la MEC:

##### c.2.1) L'assemblée générale

Constituée par tous les membres de la MEC, elle élit les dirigeants, propose et adopte les politiques générales (statut, règlement, crédits, etc.) et vote le budget annuel.

##### c.2.2) Le comité de crédit (CC)

Il applique la politique de crédit<sup>11</sup> adoptée en AG, instruit les dossiers de crédit, suit les dossiers en cours et procède au recouvrement des prêts en retard.

##### c.2.3) Le conseil d'administration (CA)

Il exécute les politiques générales adoptées par les membres, prend les décisions nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques, autorise les sorties de caisse (fonctionnement) conformément au budget annuel, gère les opérations de la MEC et représente officiellement la MEC.

---

<sup>11</sup> La politique de crédit dépend des membres de la MEC. Certains MEC accordent à leurs membres un crédit qui équivaut à quatre fois leur épargne. Toute personne du village peut être membre de la MEC et chaque membre de la MEC peut solliciter de crédit. Le demandeur de crédit dépose sa requête auprès du comité de crédit et celui-ci examine la demande. Si la personne est jugée solvable le comité lui accorde le crédit selon les clauses (taux d'intérêt, échéance du crédit, etc.) de crédit établies par la MEC.

#### c.2.4) Le comité de surveillance (CS)

Il effectue les contrôles comptables et administratifs, fournit des avis documentés au CA et CC sur l'amélioration des services, fait valoir les plaintes des membres et s'assure que les politiques adoptées en assemblée générale sont suivies par les instances (CA et CC)

#### c.2.5) le Caissier – Gérant

Il assure la gestion quotidienne de la MEC et introduit les dossiers de crédit auprès du CC.

#### d) Analyse

La démarche entreprise par le projet AIEB permet à la communauté de contrôler toutes les instances de la caisse d'épargne et de crédit d'une façon progressive : du comité d'administration provisoire à l'assemblée générale.

Elle donne le plein pouvoir à la communauté de gérer sa caisse : mise à la disposition de la MEC d'un local, prise en charge du caissier, adoption de la politique générale. Cette démarche est bien intégrée dans les villages car la communauté se sent propriétaire de l'institution financière (aucun apport extérieur à part l'aménagement du local et la formation des différentes instances de la MEC).

Ces petites institutions financières répondent aux besoins de la communauté mais l'affiliation du projet à l'Etat entrave son évolution (l'Etat est devenu insolvable auprès des organismes de développement, Banque Mondiale, FIDA, etc. et ces derniers ont retiré leur participation financière. Par conséquent, le suivi des MEC n'est plus assuré par la MECK, ce qui freine leur évolution.)

Les MEC tentent de mettre en place une union de MEC pour sortir de cette situation.

##### d.1) Avantages

- responsabilisation progressive et totale des villageois : conseil d'administration provisoire, formation, élection des instances de la MEC ;
- adoption de la politique générale (statut, règlement, crédit) par les membres ;
- forte implication des villageois à la gestion de la MEC: mise à la disposition de la MEC d'un local, prise en charge de la rémunération du caissier par les membres.
- Autonomie de gestion de la caisse par les membres.

##### d.2) Inconvénients

- actions limitées aux gros villages;
- le crédit octroyé est rarement investi dans l'agriculture (inférieur à 20%)
- l'affiliation des MEC à la MECK réduit l'évolution des MEC : l'Etat n'honore pas ses engagements auprès du FIDA et le fonctionnement de la MECK est handicapé, notamment la cellule d'encadrement.

## 1.2.2.5 LE SANDUK

### a) Présentation

Le SANDUK est un projet de caisses villageoises de crédit et d'épargne financé par le fond d'aide à la coopération et la République Fédérale Islamique des Comores.

Le projet vise la création de caisses de crédit et d'épargne pour les villages, gérées par les villages avec des règles édictées par les villageois.

### b) Démarches

Pour mettre en place une caisse d'épargne et de crédit, le SANDUK entreprend la démarche suivante:

#### b.1) Réunion de démarrage

Après la sollicitation de l'Union des Sanduk par la population, une réunion d'information et de discussion est entreprise au village et un comité provisoire représentant toutes les couches sociales est mise en place par les villageois.

#### b.2) Réunion de prise de contact

Cette réunion consiste à prendre connaissance avec les membres du comité désigné par la communauté et à définir un calendrier de travail pour l'élaboration des statuts et du règlement intérieur de l'association (ce calendrier peut être étalé jusqu'à 6 mois).

Elle consiste également à préciser le rôle d'interface que doit jouer le comité entre la communauté et le Sanduk.

#### b.3) Assemblée générale constitutive

Cette assemblée est animée par le comité provisoire et regroupe toute la communauté. Durant cette assemblée, le comité fait la lecture des statuts et du règlement intérieur et demande la validation de la communauté par un vote.

Après la validation de ces documents, l'assemblée passe à l'élection des membres de bureau.

#### b.4) Reconnaissance juridique

Cette phase consiste à faire connaître juridiquement l'association auprès de la préfecture et du gouvernorat.

#### b.5) Contrat d'affiliation

Après la reconnaissance officielle de l'association, un contrat d'affiliation est signé entre le président de l'union des sanduk et le président de l'association.

#### b.6) La formation

Cette formation concerne toutes les instances de l'association: le caissier, le conseil de sage et le comité de gestion.

### c) Exécution

L'exécution de cette démarche repose essentiellement sur les instances de l'association et l'union des Sanduk.

#### c.1) Le caissier

Désigné par l'assemblée générale, le caissier tient les documents relatifs aux opérations de crédit et d'épargne. il est le responsable de l'argent qui se trouve dans le coffre-fort.

Par ailleurs, il perçoit un salaire versé par l'association.

#### c.2) Le comité de gestion

Il est le responsable des études de crédit, du remboursement des crédits, de la vérification des comptes de la caisse. Par ailleurs, il veille, avec la collaboration des autres instances de l'association, à la politique en matière de crédit et d'épargne.

#### c.3) Le conseil des sages

Il est désigné par le bureau de l'association et renferme des personnes considérées comme des sages (écoutées) au sein du village ou du quartier. Il veille à la qualité des adhérents, des groupes de solidarité, au respect des règles édictées et arbitre tous les conflits qui pourraient apparaître.

#### c.4) L'union de SANDUK

L'union de SANDUK assure le contrôle de la caisse de l'association.

### d) Analyses

La démarche mise en place par l'Union des SANDUK permet aux villageois de jouir progressivement de l'autogestion de la caisse.

Cette démarche est très vite acceptée par les villages car elle a intégré dans sa démarche les bases de l'organisation sociale.

Pour pérenniser le système, la démarche préconise la prise en charge du caissier par les associations SANDUK.

Ces petites institutions financières répondent parfaitement au besoin des petits producteurs notamment des maraîchers. Par contre, le crédit de départ qu'il octroie à ses membres est jugé trop faible (75.000.FC) par certains producteurs (producteurs de rente et les pêcheurs).

La démarche est bien intégrée dans la plupart des villages, mais elle rencontre des difficultés logistiques dans certains villages qui n'arrivent pas à mobiliser un local pour abriter leur caisse.

#### d.1) Avantages

- Autogestion de la caisse par les membres de l'association;
- Disponibilité de crédit aux petits producteurs;

- Responsabilisation totale des membres de l'association;
- Prise en charge du caissier par l'association.

#### d.2) Inconvénients

- Crédit de départ jugé trop faible par certains producteurs (75.000 FC);
- Faible investissement du crédit dans les activités agricoles (24%) ;
- Faible crédibilité de l'association pour certains villages qui n'arrivent pas à libérer un local pour abriter la caisse de l'association ;
- Adaptation difficile du système Sanduk aux villages côtiers : les pêcheurs ont besoin des crédits entre 1.000.000 FC et 2.000.000 FC pour s'équiper en vedettes et en moteurs hors bord.

Ce panorama vient de nous éclairer sur les différentes démarches des projets en entraînant une diversité des situations.

#### 1.2.3 ANALYSE COMPAREE DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION DES POPULATIONS.

Entre les recommandations de la nouvelle politique agricole des Comores sur la participation et son application sur le terrain par les acteurs de développement, les interprétations divergent selon les bailleurs et selon les projets.

Les objectifs des projets caractérisent le plus souvent le degré de participation de la population bénéficiaire. Comme les projets n'ont pas les mêmes objectifs, chacun définit à sa manière le mode de participation qu'il compte mettre en œuvre.

Donc, une bonne maîtrise des approches est indispensable pour pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients des différentes démarches.

Dans ce paragraphe, nous développerons successivement:

- Une classification des principaux types d'approches appliquées par les projets de développement présents aux Comores.
- Une analyse de la situation aboutissant à une proposition de référentiel d'approche participative.

##### 1.2.3.1 Des approches très diverses.

Les orientations de la nouvelle politique agricole, le désengagement de l'Etat, ainsi que les initiatives des bailleurs de fonds et l'organisation sociale de la population, ont généré des diverses approches qui coexistent dans une zone et parfois dans un même village. Le milieu rural se trouve donc confronté à plusieurs approches véhiculées par des projets et parfois par les mêmes bailleurs

###### a.) un essai de typologie

Les approches que l'on rencontre sur le terrain peuvent être classées en fonction des cibles vis à vis desquelles les projets orientent les efforts de leur sensibilisation : les approches communautaires et les approches filières.

### a.1.1) Les approches communautaires

Ces approches s'efforcent d'abord de susciter une demande d'adhésion de la part de la population grâce à des réunions tenues à la place publique des villages des zones d'intervention.

La grande majorité des approches adoptées par les projets peuvent être classées dans cette catégorie, à savoir: le volet DEVLOP du PANSAC, le PAFIA, le SANDUK et la MECK.

Tous ces projets consultent d'abord la communauté avant de mettre en œuvre leurs actions.

Pour cela, nous avons pu constater que:

- Le volet DEVLOP du PANSAC réunit les villageois à la place publique de chaque village des zones pilotes pour les sensibiliser la mise en place d'un CVDA pour suivre la mise en œuvre des actions programmées en commun.
- Le PAFIA consulte la communauté à la place publique pour lui expliquer ses objectifs avant qu'elle entreprenne le choix du magasinier pour qu'ensuite il soit formé et assure plus tard l'approvisionnement du village ou de la zone en intrants agricoles.
- Quant au projet SANDUK et celui de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'AIEB, ils mobilisent les villageois à la place publique pour les convaincre à mobiliser leur épargne avant de mettre en place un comité d'administration provisoire pour mettre en place les caisses villageoises d'épargne et de crédit.

Chaque projet suscite la création d'une structure chargée de gérer une fonction particulière, (approvisionnement, épargne et crédit) mais seul le projet PANSAC a essayé de faire vivre une structure de représentation et de pilotage du développement local à vocation générale, le CVDA, et a connu d'ailleurs pas mal de difficultés: l'expérience du DEVLOP a montré que la mobilisation de la communauté est parfaite pour la réalisation d'une infrastructure villageoise (citerne, bitumage de piste, etc) mais cette mobilisation est difficile à maintenir après la réalisation de l'infrastructure pour des actions de développement agricole plus diffuses.

### a.1.2) les approches filières

Ces approches interviennent directement avec les filières de production toute en procédant à une organisation de celle - ci.

Le volet professionnalisation du PANSAC et le PAFR peuvent être classés dans cette catégorie d'approche.

Nous constatons que:

- le volet professionnalisation du PANSAC a mobilisé tous les groupements maraîchers pour les sensibiliser à ses objectifs. Suite à cette mobilisation, le projet a mis en place un bureau provisoire de réflexion sur les actions de commercialisation à entreprendre, puis une centrale d'achat;
- le PAFR regroupe des producteurs et des préparateurs de vanille, des distillateurs d'ylang ylang et des exportateurs autour de groupements et d'associations professionnelles pour

mieux structurer les filières, informer les opérateurs, et améliorer les techniques culturelles et de préparation de vanille.

Pour le moment, il est prématûré de tirer des conclusions de ces approches car il s'agit d'une expérience très récente. Mais cette situation ne nous empêche pas de faire des constats: malgré les efforts de structuration (groupements et associations) du PAFR, la filière rente rencontre l'obstacle des exportateurs de vanille qui veulent conserver leur position de monopole sur la filière. Quant à la professionnalisation, elle supporte toutes les charges de fonctionnement de la filière pour inciter une participation des maraîchers à la prise de décision et à la gestion de la filière.

Bref, ce panorama fait apparaître la diversité des approches des projets de développement: diversité de cible; diversité d'objectif et diversité de niveau de participation. Cette diversité de situation est rendue plus complexe encore par une manque de concertation des projets pour appliquer les recommandations de la nouvelle politique agricole des Comores.

Ce manque de concertation donne la possibilité à tous les projets de développement de définir à leur propre guise le degré de participation et le type d'approche qu'ils veulent menée

#### 1.2.3.2 Intérêt des acteurs de développement pour l'organisation sociale

Le désengagement de l'Etat comorien n'a pas laissé le temps nécessaire à l'administration comorienne de bien préparer la transition actuelle, marquée à la fois par l'abandon de l'Etat de certaines fonctions d'encadrement et le faible niveau d'organisation professionnelle.

Cette situation a amené les projets à exploiter les règles de l'organisation sociale (respect de la place publique pour les réunions de sensibilisation) basée sur les fonctions coutumières pour faire passer ses messages.

Si nous sommes convaincu que la réussite des actions d'aménagement et d'équipement collectif dépend fortement du niveau de participation de la communauté qui dépend en grande partie de l'implication de l'organisation sociale coutumière, dans le domaine agricole, elle est liée à la participation des agriculteurs eux mêmes.

A la Grande comore, les acteurs de développement portent un intérêt accru à l'organisation sociale pour initier des structures de concertation et de gestion:

- dans le domaine agricole, on retrouve les signataires de contrat village du DECVAS, les comités villageois de développement agricole pour le PANSAC et les conseils d'administration pour les projets d'épargne et de crédit.

Cette volonté de structuration se retrouve également dans d'autres secteurs.

- dans le secteur de santé publique, on rencontre les comités de gestion des centres de santé;  
- dans l'éducation on rencontre les associations parent-maîtres.  
-etc.

Toutes ces structures participent à des niveaux différents au développement national.

On constate que dans le domaine agricole, les démarches des acteurs de développement privilégient les notables au détriment des agriculteurs dans la mesure où ils respectent la hiérarchie sociale dominée par la notabilité (réunion à la place publique, milieu privilégié des

notables). Cette notabilité est afficace dans la mobilisation communautaire pour les infrastructures sociales car les notables y voient le moyen d'asseoir le prestige du village en devenant autonome dans des secteurs clés (éducation, santé, crédit, hydraulique...), par contre elle est néanmoins porte pas d'intérêt réel aux activités agricoles. Cette "négligence" est dû par le fait que l'agriculture est considérée comme une activité économique du ressort individuel. Comme disait un signataire de contrat de Madjéouéni: "nous ne finançons pas les groupements agricoles car ils gagnent beaucoup d'argent".

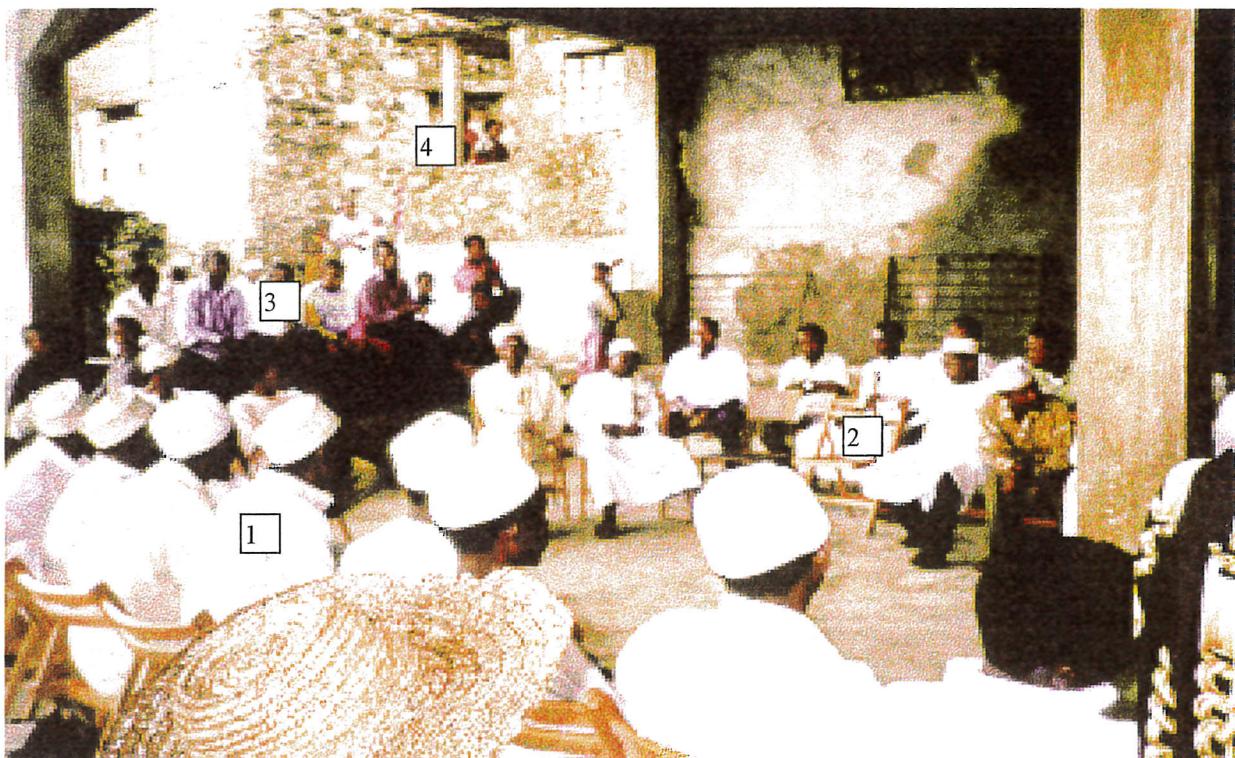
En conséquence, il est sans doute initiale de perenniser la relation avec la communauté dans son ensemble, en particulier avec les notables, au delà de la sensibilisation initiale et de l'information régulière. Les acteurs de développement du domaine agricole doivent en tenir compte en favorisant les conditions d'émergence de nouvelles formes d'organisation qui surmonteront les obstacles à la prise de parole sur la place publique.

C'est avec ces structures que les partenaires de développement doivent établir des relations opérationnelles.

Cependant, ces nouvelles structures ne peuvent faire preuve de dynamisme si elles ne sont pas formées, encadrées et dotées des moyens nécessaires pour qu'elles s'affirment.

Par ailleurs, il demeure vrai que, le monde rural se trouve submergé par une diversité d'interventions qui génèrent toutes leurs propres structures relais, il convient d'instaurer un cadre de cohérence entre toutes ces actions au niveau villageois, il ne peut être constitué que par la réunion des divers responsables de ces structures paysannes. Les notables ne devraient y jouer qu'un rôle de personnes ressource.

Par conséquent, compte tenu des objectifs très variés des projets, il est très difficile d'élaborer un modèle unique d'approche participative. Par contre, à partir des expériences de divers projets, nous avons tenté de faire une harmonisation des approches en tenant compte de leurs avantages et inconvénients.



**PHOTO 3:**

**REUNION DE LA MISSION D'EVALUATION AVEC LES HOMMES DU VILLAGE DE NYADOMBOUENI**

Cette photo représente la réunion de la mission d'évaluation avec les hommes du village de Nyadombouéni.

Cette réunion est tenue à la place publique du village.

Dans la plupart des villages de la Grande comore, les places publiques sont construites par des fonds communautaires. Elles sont construites en dure et bétonnées.

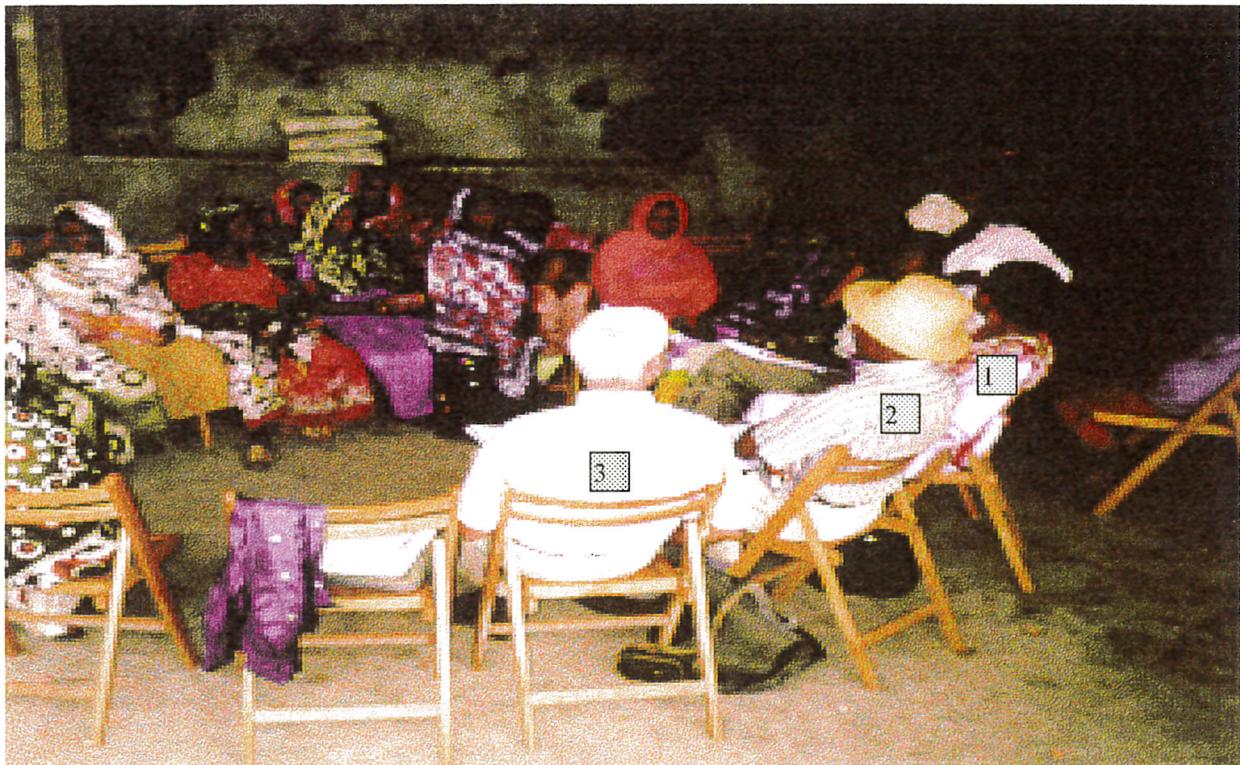
Qu'est ce qu'on remarque de cette photo ?

Les notables qui portent les bonnets blancs (1) sont assis sur les chaises et les jeunes (3) du village (wanamdji) sont assis sur les murettes. Par contre, les femmes (4) suivent discrètement la réunion à l'écart de la place publique; malgré la disponibilité de places (2).

Qu'est ce qu'on peut retenir de cette photo ?

La place publique est un lieu privilégié des Notables. En effet les réunions tenues dans ces lieux limitent d'avance la prise de paroles des jeunes car ils sont considérés comme des observateurs. Dans une telle condition, il est très difficile de recueillir des informations auprès des jeunes qui représentent la majorité de la population active.

C'est pourquoi nous conseillons de continuer les réunions d'information et de sensibilisation dans des lieux qui n'entreront pas la prise de paroles des jeunes: continuer les contacts dans les zones de cultures, les quartiers, les foyers des jeunes (foyers musicaux), les hirimus, etc..



#### **PHOTO 4:**

#### **REUNION DE LA MISSION D'EVALUATION AVEC LES FEMMES DU VILLAGE DE NYADOMBOUENI**

Cette photo représente une séance de réunion tenue à la place publique de Nyadombouéni (CEA de Dimadjou) entre les femmes du village de Nyadombouéni et la mission d'évaluation à mi parcourt du projet. La mission est conduite par M. Gilles COURAU (3) et accompagnée par M. ANSALY SOIFA (2) responsable de la cellule suivi évaluation du projet et Mme SITI DJAOUHARIA (1), responsable de l'unité d'animation rurale du projet.

Cette réunion a eu lieu tout juste après la réunion des hommes.

Qu'est ce qu'on remarque de cette photo ?

On constate qu'il n'y a aucun homme de Nyadombouéni qui assiste à la réunion des femmes.

Qu'est ce qu'on peut retenir de cette photo ?

Pour recueillir des informations auprès de la population de Nyadombouéni, la mission d'évaluation était obligée de respecter les règles de l'organisation sociale en invitant les femmes à part, tout juste après la réunion des hommes.

Cette situation reflète le poids de l'organisation sociale dans la société grande comorienne qui considère que les femmes ne peuvent pas prendre part à des réunions avec des hommes à la place publique. D'ailleurs les femmes ne font pas des réunions à la place publique mais cette particularité est due par la présence de la mission d'évaluation.

C'est pour dire que la société grande comorienne est tellement structurée par la coutume et que les institutions de développement se trouvent dans l'obligation de la respecter pour faire passer leur

### RECAPITULATIF DE DEMARCHE DES PROJETS

PROJETS	DEMARCHES	AVANTAGES	INCONVENIENTS	CONSTATS
<b>PANSAC :</b> <i>1. COMPOSANTE DEVELOP</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic rapide et action de crédibilité.</li> <li>2. Réalisation de l'étude monographique.</li> <li>3. Sensibilisation pour la mise en place d'une commission villageoise de développement.</li> <li>4. Restitution de l'étude monographique</li> <li>5. Programmation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'une commission villageoise de développement agricole (CVDA)</li> <li>2. Responsabilisation des villages dans la définition et le contrôle des actions.</li> <li>3. Participation de la population à l'élaboration d'un programme de développement.</li> <li>4. Forte mobilisation de la communauté pour les discussions sur les infrastructures.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appropriation de la CVDA par les personnes influentes du village.</li> <li>2. Difficulté de fonctionnement de la CVDA par manque de moyens financiers.</li> <li>3. Faible mobilisation de la communauté pour les discussions sur le développement agricole.</li> <li>4. Les femmes sont faiblement représentées dans la CVDA</li> <li>5. Disparition de l'auxiliaire technique après le projet</li> </ol>	<p>Le point fort de cette démarche réside sur la mise en place de la commission villageoise de développement et la participation de celle-ci à l'élaboration du programme de développement de son village.</p>
<i>2. COMPOSANTE PROFESSIONNALISATION</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de contact.</li> <li>2. Mise en place d'un bureau provisoire.</li> <li>3. Mise en place d'une centrale d'achat.</li> <li>4. Formation et animation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structure de commercialisation gérée par les producteurs eux-mêmes .</li> <li>2. Structuration de la filière maraîchère.</li> <li>3. Forte implication du Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC)</li> <li>4. Un budget flottant offrant une forte capacité de réorientation du projet.</li> <li>5. La formation et l'animation sont assurées par les agriculteurs (SNAC)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistance totale du projet à la filière : les producteurs sont toujours des assistés.</li> <li>2. Risque élevé de disparition de la centrale d'achat après le projet.</li> <li>3. Transfert trop rapide de responsabilité.</li> <li>4. Concurrence à l'initiative individuelle de commercialisation.</li> <li>5. une commercialisation "dopée" : les pertes de la centrale sont supportées par</li> </ol>	<p>Le point fort de cette démarche réside sur la mise en place d'un bureau provisoire dont la formation et l'animation sont assurées par les producteurs eux mêmes (Syndicat National des Agriculteurs Comoriens)</p>

			le projet.	
3. PAFR	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibilisation</li> <li>2. Structuration</li> <li>3. Information</li> <li>4. formation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structuration de la filière rente.</li> <li>2. Reconnaissance des organisations paysannes par les autorités administratives.</li> <li>3. Formation groupée : groupements des producteurs</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Risque de disparition des O.P : forte implication du projet dans la mise en place et le renforcement des O.P</li> <li>2. Normalisation standard des O.P : 1 groupement/ 10 producteurs, 10 producteurs / 1 association</li> <li>3. Forte assistance aux producteurs : prime aux groupements des producteurs, distribution gratuite de matériels stabex</li> </ol>	Le point fort de cette démarche réside sur la formation groupée (groupement des producteurs) et l'information régulière des opérateurs.
4. PAFIA	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etudes préliminaires.</li> <li>2. Recrutement du magasinier.</li> <li>3. Formation et installation du magasinier.</li> <li>4. Le contrat.</li> <li>5. Affiliation au GIE Zana Zema</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du choix du magasinier par les villageois.</li> <li>2. Structuration de la filière approvisionnement.</li> <li>3. Participation de la filière à la programmation des dons.</li> <li>4. Participation du magasinier au financement de la mise en place du magasin : la constitution du stock de démarrage par le magasinier.</li> <li>5. Gestion transparente : droit de regard de la population sur la marge bénéficiaire du magasinier.</li> <li>6. Rémunération du magasinier par les activités du magasin</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. organisation de la filière à partir de dons.</li> <li>2. La gestion physique des dons est confiée à un opérateur privé .</li> <li>3. Une part importante des recettes est absorbée par l'opérateur privé.</li> <li>4. Le GIE ne participe pas à la gestion physique des dons.</li> </ol>	Le point fort de cette démarche réside sur la constitution du stock de démarrage par le magasinier lui même, la gestion transparente du magasin et la rémunération du magasinier à partir des marges bénéficiaires réalisées par le magasinier.
5. P.A.I.E.B	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de contact avec l'environnement et présélection</li> <li>2. Etude du milieu</li> <li>3. Sensibilisation</li> <li>4. Mise en place de la Mutuelle</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Responsabilisation progressive des villageois.</li> <li>2. Adoption de la politique générale par les membres.</li> <li>3. Forte implication des villageois à la gestion de la</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. actions limitées aux gros villages.</li> <li>2. Crédit rarement investi dans l'agriculture.</li> <li>3. L'affiliation de la MEC à la Mutuelle d'Epargne et de</li> </ol>	Le point fort de la démarche réside sur la responsabilisation progressive des villageois et la prise en charge du caissier.

	<p>d'Epargne et de Crédit (MEC)</p> <p>5. Suivi des opérations.</p>	<p>MEC : mise à la disposition de la MEC d'un local, prise en charge du caissier.</p>	<p>Crédit ya Komori réduit l'évolution des MEC : l'Etat n'honore pas ses engagements auprès de du FIDA et le fonctionnement de la MECK est handicapé notamment la cellule de l'encadrement .</p>	
6. SANDUK	<p>1. Réunion de démarrage.</p> <p>2. Réunion de prise de contact.</p> <p>3. Assemblée générale.</p> <p>4. Reconnaissance juridique.</p> <p>5. Contrat d'affiliation.</p> <p>6. La formation</p>	<p>1. Autogestion de la caisse par les membres de l'association</p> <p>2. Disponibilité de crédit aux petits producteurs.</p> <p>3. Responsabilisation des membres de l'association.</p> <p>4. Prise en charge du caissier par l'association</p>	<p>1. crédit de départ jugé trop faible par certains producteurs.</p> <p>2. Faible investissement du crédit dans les activités agricoles.</p> <p>3. Difficulté de certains villages de libérer un local pour la caisse.</p> <p>4. Adaptation difficile du système SANDUK aux villages côtiers : demande d'une somme importante de crédit.</p>	<p>Le point fort de la démarche réside sur la responsabilisation des membres et l'autogestion de la caisse par les membres de l'association.</p>

#### 1.2.4 PROPOSITION PROVISOIRE D'UN REFERENTIEL D'APPROCHE PARTICIPATIVE: une tentative d'harmonisation des approches

La démarche d'intervention de certains projets nous a permis de recenser un certain nombre d'avantages et d'inconvénients. La proposition de cette référence d'approche participative est basée sur le résultat de cette analyse.

Pour gagner la confiance de la population, il faut l'impliquer dès le départ, cette option peut être confirmée. La population doit être considérée comme un partenaire (prendre part effectivement) et non pas comme un associé (enquêtés).

##### 1.2.4.1 Sensibilisation

A la grande Comore, la place publique joue un rôle très important pour la mobilisation communautaire et pour les prises de décisions. En effet, pour contacter un public plus large la place publique constitue un milieu idéal mais, elle présente l'inconvénient d'être un lieu privilégié des notables (wandroibaba) où les jeunes (wanamdjji) et les femmes (invitées à titre exceptionnel) ont droit rarement à la parole. Autrement dit, la place publique est nécessaire car ce sont les notables qui délivrent le visa d'accès au village.

C'est pour dire qu'au delà de la place publique, l'action de sensibilisation doit être poursuivie dans les quartiers, dans les foyers des jeunes, dans les zones de culture, etc.

##### 1.2.4.2 Etude du milieu.

En général, les études monographiques et les diagnostics rapides sont faits par les cadres nationaux des projets. Pour impliquer la population dès le départ, elle doit être impliquée davantage dans l'élaboration de ces documents de référence, c'est à dire qu'elle doit désigner des jeunes "cadres" du terroir (instituteurs, anciens vulgarisateurs, jeunes diplômés à la recherche d'emploi, etc.) pour rejoindre l'équipe chargée de l'étude, avec l'accord des notables.

##### 1.2.4.3. Restitution de l'étude du milieu

Pour être sûr des résultats de l'étude du milieu, celui-ci doit être présentée à la population et validée par celle-ci. Cette restitution permet de confronter les connaissances paysannes avec celles des cadres chargés de l'étude et de faire éventuellement des amendements.

##### 1.2.4.4 Comité provisoire de développement.

L'exploitation des résultats de l'étude du milieu doit aboutir à l'élaboration d'un programme de développement. La rédaction de ce programme doit impliquer la communauté à travers un comité provisoire représentatif dont la composition doit tenir compte de la diversité du village: représentants des quartiers, responsables des associations (des hommes, des femmes et des jeunes), des notables, etc

Le comité provisoire est un moyen de tester le dynamisme de ces diverses composantes.

#### 1.2.4.5. Formation

Former les membres du comité provisoire sur les méthodes de planification locale afin qu'ils puissent s'impliquer dans l'élaboration de leur programme de développement. Cette formation est la condition sine qua non pour réussir cette démarche référentielle.

#### 1.2.4.6. Programme de développement.

Le programme de développement des villages évoquera tous les problèmes du village, les solutions envisageables et la participation de chaque acteur. Il doit tenir compte des informations de l'étude du milieu. Il doit apprécier les atouts et contraintes de l'activité agricole par rapport aux autres activités (ou autres sources de revenus). Parmi l'ensemble des activités envisageables, il doit définir des priorités

#### 1.2.4.7. Restitution du programme de développement à la communauté.

Cette restitution permettra à la population d'approuver le programme de développement, de valider la participation villageoise et de définir la responsabilité des différents acteurs. Cette restitution permet également à la communauté de prendre conscience des potentialités de leur terroir.

#### 1.2.4.6. Comité de Développement Agricole (CDA)

Pour veiller à l'exécution du programme de développement, un comité de développement doit être mis en place. Les membres de ce comité seront choisis par la communauté parmi les éléments dynamiques du comité provisoire.

#### 1.2.4.7. Contrat avec les partenaires au développement

C'est sur la phase de ce programme de développement villageois que doivent être établies des relations avec les projets spécialisés. Les besoins d'approvisionnement, de crédit, de mise au point d'itinéraires techniques, de commercialisation, etc, interpellent les projets spécialisés (PANSAC, PAFIA, DECVAS, SANDUK...) qui se mobilisent alors en fonction de ces demandes. Des contrats doivent établir entre le comité de développement et les projets pour définir les engagements mutuels et les structures (magasin, caisse de crédit, animateur villageois, etc..) à mettre en place.

#### 1.2.4.8. Programmation annuelle

Chaque année, le C.D.A doit mettre en place un programme annuel d'activités conformément au programme de développement et en collaboration avec les projets. Cet exercice permettra à la communauté d'exprimer ses besoins annuels.

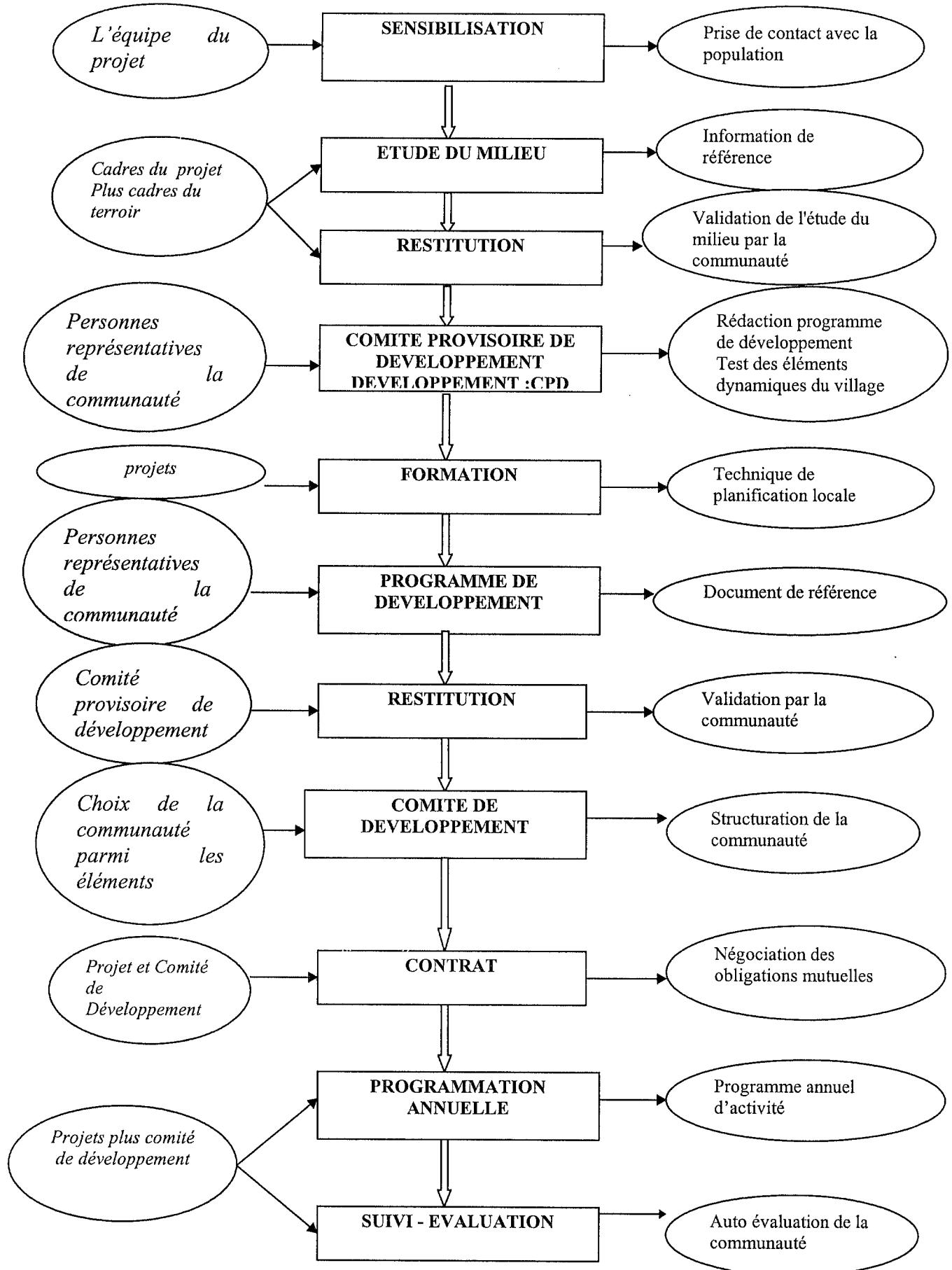
#### 1.2.4.9. Suivi et évaluation

Le C.D.A avec la collaboration des projets, veillera à l'exécution du programme annuel. A chaque fin de campagne, il participera à l'évaluation des activités de la programmation annuelle et s'engage à faire la restitution des résultats à l'ensemble de la communauté.

Cette proposition de démarche de référence implique d'avantage la population sous une forme représentative et organisée. Elle vise à l'expression d'une véritable demande, indépendante de l'"offre" des projets. Elle impliquerait qu'un service ou qu'un projet ait cette responsabilité de mener à l'échelle du territoire de la Grande Comore, des démarches de ce type que l'action des projets sectoriels s'articule avec les résultats qui en découlent.

Après avoir analysé les démarches des principaux projets qui interviennent en Grande Comore, il convient d'approfondir l'analyse des actions du DECVAS en matière de participation de la population.

## DEMARCHE REFERENTIELLE: Participation dès le départ.



## **2.L'ENCADREMENT RURAL AUTONOME**

### **2.1 L'APPROCHE "MSHANGIRIZI"**

L'option du projet DECVAS en matière d'approche participative a été formulé en terme de SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME.

L'unité d'animation rurale du projet étant persuadée que les communautés de la Grande Comore ont la capacité de se prendre en charge, elle a opté pour la mise en place d'un système d'encadrement qui ne soit pas financé de l'extérieur (ni par l'Etat, ni par les projets de développement) mais par les bénéficiaires eux mêmes. C'est ainsi que l'approche « mshangirizi » a été initiée.

#### **2.1.1 DEFINITION**

"Le mshangirizi est un agent en relation contractuelle avec le village pour des prestations de services d'intérêt individuel (ex : soins vétérinaires, traitements phytosanitaires etc.) et d'intérêt commun (construction d'une école, d'une piste, d'un point d'eau etc.)." En outre, "il est le porte-parole de la communauté vis à vis des tiers, et il est également "à l'origine d'une dynamique progressive d'appropriation par les bénéficiaires des mécanismes et circuits de développement" (Rapport trimestriel d'activité n°3)

Etant l'interface projet – bénéficiaire, il est le pivot principal de cette démarche . Ses termes de référence sont ceux d'un Agent de Développement Local.

#### **2.1.2 OBJECTIF**

Pour atteindre les objectifs d'un encadrement rural autonome, l'Unité Animation Rurale du projet DECVAS a initié une démarche reposant sur le concept de "mshangirizi" ou animateur villageois. Cette démarche vise la prise en charge de l'animateur villageois par la communauté.

#### **2.1.3 LA STRATEGIE D'INTERVENTION**

La stratégie de mise en oeuvre de ce concept repose sur sa démarche et son mode d'intervention.

##### **2.1.3.1 Démarche**

###### ***a) La sensibilisation***

Des réunions de sensibilisation sont tenues par la Direction et le volet animation à la place publique de tous les villages des zones d'intervention du projet. Le projet saisit cette occasion pour présenter son personnel ainsi que sa nouvelle démarche d'intervention. C'est un moyen pour mesurer le niveau d'adhésion de la population à la démarche du projet.

###### ***b) Le diagnostic participatif rapide***

Le diagnostic participatif rapide est réalisé dans chaque village d'intervention du projet. A travers des réunions avec la communauté, ce diagnostic consiste, avant de démarrer le projet, à capitaliser les informations sur l'intérêt que porte la population à l'intensification

agricole; les contraintes liées à cette intensification; les contraintes par culture et les besoins formulés par les paysans. Ces informations sont rassemblées dans un dossier village pour constituer la situation de référence.

*c) Etudes monographiques des zones d'intervention du projet*

Ces études monographiques viennent compléter les informations du dossier village. A travers des enquêtes, le volet Suivi – Evaluation élabore un rapport d'enquête monographique sur les conditions de vie socio – économiques des habitants des zones d'intervention du projet. Ces informations constituent la situation de référence de chaque zone d'intervention du projet devant aboutir à l'estimation des évolutions du projet.

*d) Le recrutement de l'animateur*

"Le mode de recrutement de l'animateur s'est fait après les tournées de sensibilisation dans les zones d'intervention du projet, de présentation de son personnel et de présentation de l'approche. Ces tournées se sont effectuées dans un premier temps sur les places publiques des villages avant de se poursuivre dans les zones de cultures, notamment lors des diagnostics participatifs rapides en même temps que de reconnaissance des terroirs et plus tard de négociation des contrats semenciers." ( Rapport trimestriel n°3 )

"Les critères qui ont guidé le choix du Mshangirizi reposaient sur un double objectif :

- de la part du projet, il était impératif que le candidat sélectionné soit choisi et accepté par tous, que l'intéressé soit lui même volontaire et ne soit pas candidat à l'immigration, et qu'il soit un paysan déjà en activité et possédant des terres ;
- de la part de la communauté, il était impératif qu'elle s'engage à utiliser le Mshangirizi en qualité d'employé, et donc de rémunérer ses services dès que ce dernier serait opérationnel." (Rapport trimestriel n°3 )

*e) Le contrat village*

Avant d'entreprendre la formation technique des Animateurs, le projet négocie d'abord le contrat de l'animateur auprès de la communauté.

Cette négociation a pour objectif principal de tester la position de la communauté sur les conditions du recrutement de l'animateur, à savoir, une obligation de formation pour le projet vis à vis des animateurs, des prestations de service par les animateurs, et une rémunération des services par les communautés (cf contrat type en annexe).

Le contrat village est signé entre la communauté, représentée par trois personnes (deux hommes et une femme) désignées par les villageois, l'animateur du village et le projet qui est représenté par le responsable de l'unité d'animation rurale au titre de garant.

*f) La formation de l'animateur*

Après avoir validé le choix de l'animateur, celui – ci bénéficie d'une "série de formations visant d'abord à mieux connaître les animateurs (potentialités, besoins en formation), ensuite, à les amener à adhérer et à pratiquer la démarche participative, enfin à tenter de formaliser avec eux la nature du contrat qu'ils auront à négocier avec leur village respectif."

La formation agricole est assurée par les chefs de zone, actuellement appelés chefs de programmes et les zootechniciens du ministère pour la conduite de l'élevage.

### *g) La communication*

Pour médiatiser les activités du projet, la Direction et le volet animation utilisent les services de certains médias de la place, à savoir :

- La radio nationale, pour couvrir régulièrement toutes les zones d'intervention du projet, la radio nationale a réservé la journée du dimanche à 11 heures pour la diffusion des émissions du projet et elle a affecté un animateur radio pour le montage et la diffusion des thèmes à médiatiser.
- Comores TV, pour la diffusion des images sur un large public (inauguration de magasin-citerne par exemple).
- Le journal alwatwan, pour l'information et la sensibilisation du public intellectuel.

#### 2.1.3.2 Mode d'intervention.

L'exécution de cette stratégie repose en grande partie sur la responsabilité de l'Unité Recherche Adaptive et celui de l'Unité d'Animation Rurale. Ces deux unités travaillent en complémentarité pour encadrer les animateurs dans la mise en œuvre des programmes.

##### *a) L'Unité Recherche Adaptive.*

L'Unité Recherche Adaptive est chargé de la programmation, de la mise en place et du suivi des actions de recherche agronomique.

Les responsables de l'Unité Recherche Adaptive laissent le soin aux chefs de programmes d'élaborer leur programme d'activité annuelle. C'est à travers ce volet que l'animateur puise ses thèmes de vulgarisation. Les thèmes à vulgariser sont organisés en programmes d'activité par les chefs de programmes sous la supervision des responsables de l'Unité Recherche Adaptive.

Son intervention s'opère à deux niveaux:

☞ stations, dans lesquelles sont menées toutes les actions de recherche agronomique. Chaque chef de programme met en place un certain nombre d'essais conformément à son programme en respectant les protocoles conçus en collaboration avec les responsables de l'Unité Recherche Adaptive.

Elles constituent des lieux de formation en milieu réel des chefs de programmes.

Le projet dispose de trois stations à la grande comore à savoir :

☞ station de Bandassanini pour la recherche axée sur les zones des hauts.

☞ station de l'île pour la recherche exclusive de banane.

☞ station de Bandaradji pour la recherche axée sur les zones intermédiaires.

☞ paysannat, dont l'intervention se fait dans des milieux spécifiques que le projet a nommé site P.P.A ( Pratique Paysanne Améliorée ).

Après avoir enregistré des résultats de recherche satisfaisants dans les stations, les thèmes techniques passent en prévulgarisation dans les sites P.P.A. C'est à ce niveau que les chefs de programmes entreprennent la formation pratique des animateurs sur les thèmes techniques à vulgariser en paysannat hors P.P.A..

La P.P.A est un ensemble de techniques de mise en valeur de parcelles, même dans leur état de morcellement et de dispersion. Sa finalité consiste à améliorer la production

végétale et animale d'une exploitation agricole. Cette approche P.P.A est donc globale au niveau de l'exploitation.

Les critères de choix des sites P.P.A reposent sur le dynamisme manifesté par les paysans semenciers identifiés durant les campagnes précédentes.

Avant que le projet n'entrepreneille ses actions de conseil et de suivi des sites P.P.A, un contrat P.P.A est signé entre le projet représenté par son Directeur et le paysan. ( cf contrat P.P.A en (annexe).

**Chef de programmes** est une nouvelle appellation de chef de zone.  
Les recommandations initiales du projet prévoient que les cinq Conseillers Agricoles des CEA mis à la disposition du projet soient des Chefs de Zones du volet ADCV dans leur CEA respectif. En tant que responsable de :

- la participation à l'élaboration des programmes d'appui aux groupements ;
- l'exécution et du suivi de ces programmes ;
- la formation et le conseil technique aux représentants des groupements ;
- la formation des agriculteurs ( visites, débat,...)
- l'évaluation des actions en fin de campagne.

Compte tenu du résultat positif de l'expérience de responsabilisation d'un des chefs de zone pour assurer la conduite de l'opération pomme de terre, le projet a décidé de spécialiser les quatre autres chefs de zone dans un programme précis, à savoir: les céréales, les tubercules, les légumineuses, les systèmes de culture, la pomme de terre et la banane

### b) L'Unité d'Animation Rurale.

Cette unité a pour mission d'assurer le rôle d'interface projet / communauté paysanne. Pour la diffusion de messages techniques auprès des paysans, l'animation conçoit ses thèmes de vulgarisation à partir des résultats obtenus dans les sites P.P.A. ces messages techniques sont véhiculés par les animateurs villageois appelés "mshangirizi".

Quant à la mise en œuvre des infrastructures communautaires, l'animation tient compte des recommandations faites par le dossier village avant de demander la participation des bénéficiaires.

Pour la construction des points d'eau, la participation des bénéficiaires se situe à deux niveaux :

- participation en nature ; les travaux de fouille de la citerne ; le ramassage des moellons ; le coulage de béton ; etc.
- participation financière (elle varie entre 250.000 FC à 300.000 FC selon la capacité de la citerne) versée à la banque et destinée à l'entretien de l'ouvrage.

Par ailleurs, pour contrôler et le cas échéant pour réorienter les activités du projet, ce dernier a jugé utile d'établir , dès décembre 96, un système simple et efficace de suivi et évaluation interne au projet, bien que celui-ci ne soit pas prévu dans les rapports de préparation.

### c) La cellule suivi évaluation.

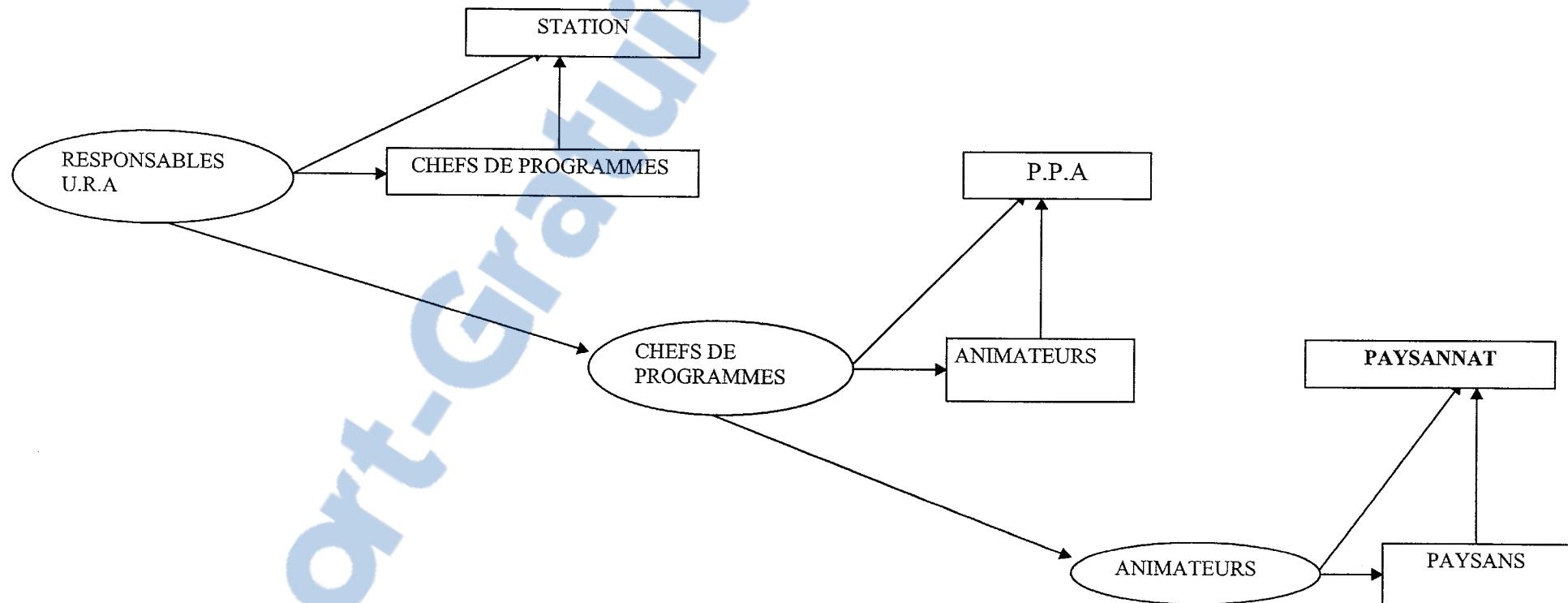
Elle a pour tâche essentielle d'aider la direction du projet à suivre et évaluer de façon continue le projet au cours de son exécution et à prendre les décisions qui s'imposent selon les programmes prévus.

**Ses termes de référence sont :**

- ☛ Etablir, en collaboration avec les services techniques du projet, la situation de référence, c'est-à-dire rassembler, avant le démarrage des actions du projet, les données sur la situation agro-socio-économique dans les zones du projet. Ces données permettront par la suite d'estimer les évolutions dues au projet ;
  - ☛ définir, en collaboration avec les services techniques du projet les indicateurs qui permettront de mesurer les réalisations du projet par volet et la périodicité du relevé des indicateurs ;
  - ☛ établir les documents permettant de recueillir les données ;
  - ☛ définir les procédures de suivi ( où se trouve l'information ? qui la collecte ? comment circule-t-elle ?) ;
  - ☛ organiser la collecte des données et informations ;
  - ☛ établir des analyses comparatives entre les prévisions et les réalisations, en quantités physiques et en valeur ( avancement et coût des activités par rapport aux programmes et budgets) ;
  - ☛ tirer périodiquement des enseignements sur l'état d'avancement du projet, en soulignant ses contraintes et insuffisances, afin que la direction du projet puisse prendre les mesures correctives en temps voulu ;
  - ☛ évaluer les résultats (ou effets) du projet, au niveau des bénéficiaires ;
- rendre compte à la direction du projet de ses observations, conclusions et recommandations.

SCHEMA D'INTERVENTION DU PROJET

ENCADREMENT EN CASCADE



**TABLEAU N° 02 : ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE L'APPROCHE MSHANGIRIZI ET L'APPROCHE REFERENTIELLE**

APPROCHE REFERENTIELLE	DEMARCHE DU DECVAS	OBSERVATIONS	APPRECIATIONS
<b>1. Sensibilisation</b>	1. Sensibilisation	La sensibilisation est faite dans la place publique et dans les zones de culture. Elle n'est pas poursuivie dans les quartiers.	+/-
<b>2. Etude du milieu</b>	2. Diagnostic rapide participatif Etudes monographiques	Ils sont entrepris par des cadres nationaux du projet ou un bureau d'étude comorien. La population n'est pas associée à ces études	-
<b>3. Comité provisoire de Développement</b>		Les signataires de contrat sont désignés définitivement par la communauté malgré leur motivation.	-
<b>4. Formation</b>		Les signataires de contrat ne bénéficient pas de pas de formation	-
<b>5. Restitution du programme de développement</b>		Les études monographiques et les résultats des diagnostics rapides et participatifs ne sont pas restitués à la population.	-
<b>6. Comité de développement agricole</b>	3. Recrutement de l'animateur	Le recrutement de l'animateur est fait à partir du choix de la communauté	++
<b>7. Contrat</b>	4. Contrat village	3 signataires de contrat sont désignés par le village pour représenter la communauté lors de la signature du contrat village.	+
<b>8. Programmation annuelle</b>	5. Formation de l'animateur	Les animateurs choisis sont formés par le projet. Le thème de formation est choisi par le projet.	+/-
<b>9. Suivi évaluation</b>	6. communication	Le projet utilise les médias nationaux pour informer pour informer la population mais la communauté (signataire de contrat) ne participe pas ni au suivi ni à l'évaluation des activités.	-

#### 2.1.4 ANALYSE DE L'APPROCHE "MSHANGIRIZI"

Si nous considérons que la démarche référentielle est une tentative d'harmonisation des approches de tous les projets de développement adoptant l'approche participative comme mode d'intervention, elle doit tirer le meilleur parti de toutes ces expériences. C'est donc une démarche qu'on peut qualifier de démarche harmonisée car elle est issue de la synthèse de toutes les démarches.

En effet, l'approche "mshangirizi", doit être analysée à la lumière de la démarche harmonisée préconisée en 1.2.4.

Comme tous les projets, le projet DECVAS entreprend sa sensibilisation sur les places publiques de ses zones d'intervention. Cette sensibilisation se prolonge dans les zones de cultures. Elle tient rarement compte des quartiers alors que les animateurs contactent d'abord les agriculteurs de leur quartier avant de poursuivre leur travail (enquête bénéficiaire).

Animateurs	Bénéficiaires de prestations	Lieux de rencontres	Lieux de rencontre en %						Observations
			1	2	3	4	5	6	
Moindjié Mlamali			20	20			60		zone de culture même quartier
	b1	5							
	b2	1;5							
	b3	2;5							
Hamidou Hassane			40	40	20				village et place publique
	b1	1;3							
	b2	2							
	b3	1;3							
Chamsoudine			40				60		zone de culture village
	b1	1;5							
	b2	1;5							
	b3	5							
Ismaël Kassim			50				50		
	b1	1;5							
Cheïck Bilali				20			60	20	zone de culture village et foyer de jeunes
	b1	5							
	b2	5							
	b3	2;5 + foyer des jeunes							

Lire: 20% des rencontres de Moindjié Mlamali sont effectuées dans le village, 20% dans la place publique et 60% dans les zones de cultures

1: village; 2: place publique; 3: mosquée de vendredi; 4: marché; 5: zones de cultures; 6: autres

b1, bénéficiaire 1 de prestations de l'animateur

Ces chiffres montrent que les animateurs consacrent en moyenne 60% de leurs contacts dans les zones de cultures et 40% dans les villages.

Par ailleurs, tous les rencontres dans les villages ne se passent pas forcément sur la place publique, elles se passent également à la grande mosquée, après la prière du vendredi, dans les quartiers, le plus souvent dans le même quartier que l'animateur, et dans les foyers des jeunes ( foyers des associations musicales ).

En outre nous constatons que 40% des animateurs rencontrés touchent prioritairement les producteurs de leur classe sociale.

Or nous remarquons que le projet entreprend sa sensibilisation sur les places publiques et dans les zones de cultures ( pendant les diagnostics rapides et participatifs ) et rarement dans les quartiers, au sein des hirimus et dans les foyers des jeunes.

Donc il serait souhaitable que la sensibilisation du projet , tienne compte de la stratégie adoptée par les animateurs à savoir; poursuivre la sensibilisation dans les quartiers et même dans les hirimus.

En général, les études du milieu sont faites sous forme de diagnostic rapide et d'études préliminaires. Elles sont réalisées par les cadres nationaux des projets sans impliquer la population locale. Et en plus, les résultats de ces études ne sont pas présentés à la communauté. Autrement dit, les villageois ne participent pas à la réalisation de ces études mais leur participation est limitée aux enquêtes auxquelles ils ont participé.

En effet, pour recueillir des informations fiables et pour gagner la confiance de la population , il serait mieux d'impliquer la population dès cette phase.

Pour cela, la population doit-être impliquer beaucoup plus dans l'élaboration de ces documents de référence.

Les signataires de contrat n'ont qu'un rôle représentatif de la communauté. Ils représentent la communauté lors de la signature du contrat village entre la communauté et le projet. Leur pouvoir est limité uniquement à ce niveau:

- leur programme d'activité agricole est décidé par les chefs de programmes et ils ne sont même pas consultés pour leur mise en oeuvre;
- ils n'ont pas un pouvoir de pression envers la communauté pour qu'elle respecte le contrat qu'elle a signé avec le projet.

C'est dire qu' aucun village ne dispose de son propre programme de développement.

En résumé, l'approche participative développée par le DECVAS ne diffère pas radicalement de celle des autres et ne présente pas d'avantage dispositifs sur ceux-ci. Le contrat ne constitue pas un engagement fort du village, l'animateur villageois s'apparente à un agent du projet recruté dans le milieu, les villageois n'ont pas le sentiment d'en être vraiment responsables...

### **3. DIAGNOSTIC DE L'APPROCHE.**

Ces éléments de diagnostic sont faits à partir des entretiens et des enquêtes réalisées sur le terrain:

Ces enquêtes sont réalisées dans un premier temps dans une dizaine de villages pris au hasard dans les cinq centres d'encadrements agricoles où intervient le projet. Une moyenne de deux villages par CEA a été adopté.

Deux cibles ont été visé par ces enquêtes:

- les signataires de contrat : comprendre le niveau de participation de la communauté, connaître leur jugement par rapport aux animateurs et recueillir leur impression sur la pérennité de l'approche,
- les animateurs villageois: connaître la dynamique dans leur communauté, comprendre leur mode d'intervention et apprécier leur capacité technique.

Un complément à ces premières informations a été recueilli à la réunion de démarrage de la campagne qui a réuni tous les animateurs, tous les signataires de contrat et tous les responsables des sites P.P.A. Cette réunion a permis de lancer le débat avec les partenaires du projet autour de la démarche participative, le rôle du DECVAS, le rôle des animateurs et la place des signataires de contrats.

Quatre séries de réunions ont alimenté ce débat avec la participation de plus 80 personnes.

Pour clôturer ces enquêtes, et pour juger le dynamisme des animateurs, une enquête sur le réseau d'intervention des cinq animateurs considérés comme dynamiques a été réalisé.

### 3.1 UNE AGRICULTURE NON PRIORITAIRE

Presque tous les villages de la Grande Comore disposent d'une caisse villageoise alimentée par les festivités coutumières. Cet argent est destiné au financement des infrastructures sociales, notamment, construction de la grande mosquée, construction d'une école primaire, électrification du village, etc...

Rarement cet argent est utilisé à des fins agricoles et pourtant les besoins existent:

- Rémunération des animateurs ;
- La grande majorité des producteurs se plaignent d'avoir des problèmes de financement de campagne agricole.

De même, les crédits contracté auprès des SANDUK sont rarement investis dans l'agriculture (24% de crédit réalisé par le SANDUK sont investis dans l'agriculture)

### 3.2 LA MULTIPLICITE DE DEMARCHE

Le DECVAS n'est pas le seul promoteur de la démarche participative. Par conséquent, les producteurs se trouvent confrontés avec de multiples démarches dont la diversité des conditions n'est pas compatible avec le concept de "mshangirizi" ( "conseiller agricole" pris en charge par les populations)

- rémunération de l'auxiliaire technique à temps partiel par le PANSAC plus des primes par démonstration mise en place ;
- octroie d'une prime mensuelle au groupement de producteurs de vanille encadré par le PAFR;
- prise en charge du fond de roulement de la centrale d'achat du volet professionnalisation du PANSAC ;
- rémunération des gérant / caissiers des caisses villageoises d'épargne et de crédit.

Ces situations entravent le renforcement du concept "mshangirizi" qui demande la prise en charge des animateurs villageois par les bénéficiaires selon les prestations dont ils bénéficient.

### 3.3 L'INTERVENTION DU PROJET.

#### 3.3.1 L'INTERVENTION PROPREMENT DITE.

L'intervention du projet demeure une approche descendante ( cf schéma d'intervention du projet ).

L'Unité Recherche Adaptative continue à concevoir les thèmes de recherche et à entreprendre l'expérimentation dans les stations (Bandassamlini, Bandamadji et Mdé ). L'expérimentation en milieu paysan est réalisée dans les sites P.P.A par les chefs de programmes. Quant à la vulgarisation, elle est réalisée dans les parcelles paysannes par les "washangirizi".

L'innovation de cette demande réside dans le statut de l'agent de transmission des messages techniques. Ici, l'agent de vulgarisation payé par l'Etat est remplacé par le "mshangirizi" payé par la communauté.

L'idéal serait de renverser cette tendance en facilitant les conditions d'émergence d'une dynamique paysanne afin que les paysans définissent eux-mêmes leurs priorités de recherche avec la collaboration des responsables de l'U.R.A. (cf à proposition d'un schéma d'intervention).

#### 3.3.2 L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE.

On peut remarquer que le projet présente des résultats satisfaisants dans les villages dits vierges (les villages écartés par les projets de développement antérieurs).

Dans ces zones, on constate que, la communauté tente d'infléchir la nouvelle structure d'encadrement proposée par le projet DECVAS, conformément à son organisation sociale.

- les signataires de contrat choisis par la communauté ont en grande majorité célébré leur grand mariage et ont entre 40 et 60 ans. Or cette classe d'âge correspond à la classe des "wafomamdjii", c'est à dire, les rois du village (cf organisation sociale).
- Par contre, la majorité des animateurs choisis par la communauté n'ont pas encore célébré leur grand mariage. Ils ont entre 25 et 40 ans. Alors que cette classe d'âge correspond à la classe des "wafomanamdjii", c'est à dire les rois des jeunes du village.

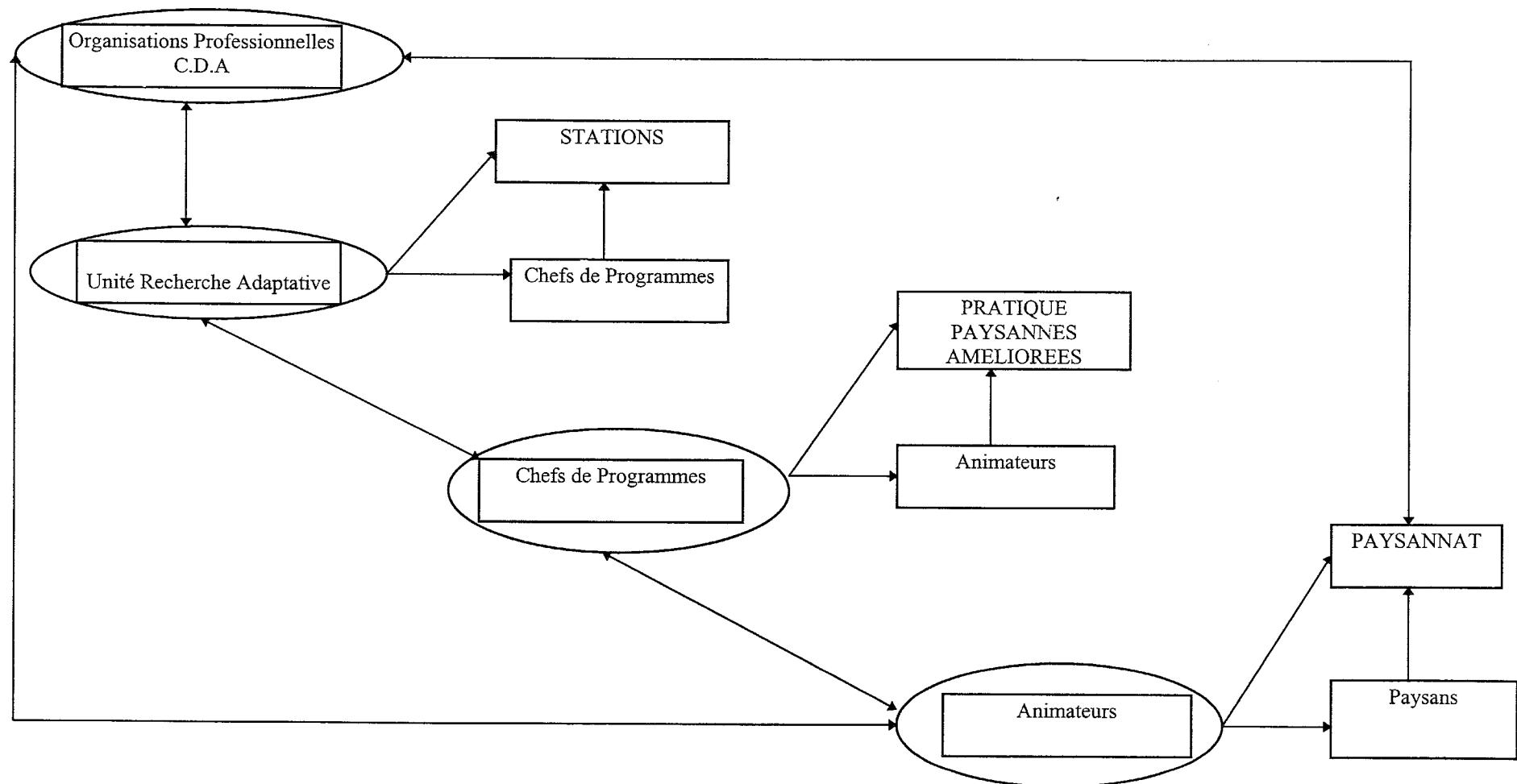
Par contre, le projet rencontre des difficultés certaines dans les villages touchés par les autres projets de développement car jusqu'alors ces villages n'ont pas encore abandonné leurs habitudes de percevoir de l'aide de ces projets (Simboussa et Dimadjou) en contrepartie de leur organisation.

On constate une tentative de transposition de l'organisation sociale à l'organisation de l'auto - encadrement villageois (signataires de contrat et animateurs).

Est ce que cette tentative ne traduit pas une suprématie du pouvoir des notables (signataires de contrat) sur les animateurs ?

Cette question doit attirer notre attention car la tentative de monopole de pouvoir existe parmi certains signataires des contrats:

### PROPOSITION D'UN SCHEMA D'INTERVENTION DU PROJET



A Dimadjou, les signataires de contrat ont demandé le remplacement de leur animatrice par un ancien animateur révoqué par manque de discipline ou dans le cas contraire, par un autre animateur. Au lieu de bâtir leurs raisonnements sur l'incompétence de leur animatrice, ce qui ne serait pas fondé (elle est la seule animatrice qui a pu bénéficier d'un contrat de 50 000 FC pour suivre une parcelle de pomme de terre d'un fonctionnaire d'origine anjouanise), ils ont évoqué des problèmes de sexe, de femme célibataire et sans ressources, etc.

Par coïncidence, la communauté fait rarement appel à elle alors qu'elle fait ses preuves en dehors du village.

Ce comportement traduit le pouvoir des notables qui continuent à mépriser les femmes comme il est de règle traditionnellement. Ce cas unique recensé ne permet pas de confirmer cette hypothèse mais par cependant, il ouvre le débat sur deux questions:

- est-ce que les notables ne tentent pas à maintenir leur pouvoir sur les nouvelles structures d'encadrements?
- est-ce que la définition du rôle de l'animateur formulée par le projet correspond bien à celle de la communauté ?

### 3.3.3 LES CHEFS DE PROGRAMMES

Les chefs de programme ont des difficultés pour faire accepter leur protocole technique auprès des paysans. Ceci est du au fait que:

#### *a) les programmes d'activités*

Les chefs de programmes continuent à pratiquer l'ancienne démarche "directive" pour élaborer leurs programmes d'activités, c'est à dire qu'ils ne tiennent pas compte du point de vue paysan (voire des animateurs) pour établir les chronogrammes demandés par leurs responsables, alors que ceux – ci ont demandé la participation des chefs de programmes pour élaborer les leurs.

Autrement dit, la participation n'est pas réciproque et ceci a entraîné un phénomène de "rejet" de la part de certains paysans qui continuent à travailler selon leurs anciennes habitudes (par exemple, certains paysans qui se sont approvisionnés en semences auprès du projet ont refusé d'appliquer le protocole préconisé par les chefs de programmes).

Cette attitude paysanne donne l'impression que les chefs de programmes travaillent sans programme alors qu'en fait, elle est le reflet du manque de communication entre les chefs de programmes, les animateurs et les paysans;

#### *b) la formation*

Les chefs de programmes ont des cursus de formation divers (agronomie, foresterie, et élevage) et la formation dont ils ont bénéficié auprès du projet est trop orientée vers la technique de production. C'est une bonne initiative car elle permet aux chefs de programmes d'être compétents dans leur spécialité mais cette formation n'est pas valorisée dans la mesure où ils n'ont bénéficié que de très peu de formation sur les techniques et méthodes participatives.

Or cette formation paraît nécessaire car elle présente un double avantage :

- acquisition de notions de socio – anthropologie, indispensables pour les interventions en milieu rural ;
- abandon de la vieille démarche directive qui ne tient pas compte des réalités paysannes pour élaborer les thèmes de vulgarisation.

### 3.3.4 LES ANIMATEURS.

Malgré les résultats satisfaisants enregistrés dans certains villages, la rémunération des animateurs n'est pas régulière :

- seul le village de Madjéouéni paie régulièrement son animateur;
- dans d'autres villages, les animateurs sont payés par les bénéficiaires en nature (laboure du champ de l'animateur, don de produits agricoles après la récolte).

Dans certains villages, les animateurs ne sont pas payés car on ne fait même pas appel à eux (koua, inané, simboussa et héléndjé).

Un début d'explication à cette situation peut être trouvé dans:

#### a) le niveau initial des animateurs.

La capacité intellectuelle des animateurs ralentit les efforts de formation entrepris par le volet animation. Ceci est illustré par le fait que la plupart des animateurs souhaitent revenir sur des thèmes de formation déjà dispensés, notamment en ce qui concerne la pomme de terre.

En outre, on rencontre des animateurs qui ne savent ni lire ni écrire en français alors que toutes les formations, bien que dispensées le plus souvent en langue locale, ont des supports écrits en langue française. L'expérience a montré que la traduction "improvisée" (la formation est faite à partir de la traduction des supports écrits en français) peut amener à une interprétation erronée dans la mesure où elle n'est pas garantie.

Il faut reconnaître que les communautés villageoises n'ont pas une tâche facile pour choisir leur animateurs. Si elles choisissent des jeunes déscolarisés, la communication avec le projet est facilitée mais ces jeunes, d'une façon générale, sont tentés par l'émigration (déjà, 3 animateurs ont émigrés). Si elle retient des jeunes qui savent lire et écrire en arabe, ils entravent la communication (difficulté de compréhension des correspondances écrites en français, etc)

#### b) La formation acquise.

Si nous considérons que l'animateur villageois est un véritable agent de développement local dont les interventions doivent tenir compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants, il doit, pour gagner la confiance de la communauté, être en mesure de répondre constamment aux besoins prioritaires formulés par celle – ci. Mais on constate que la formation des animateurs est surtout axée sur les thèmes agricoles au détriment de l'animation. Sur 36 séances de formation:

- une sur le rôle de l'animateur;
- 24 sur les techniques de productions agricoles;
- 7 sur l'utilisation des produits phytosanitaires;
- 4 sur les notions de gestion.

Il est difficile dans ces conditions d'être à la fois conseiller et animateur.

### 3.3.5 LES RESPONSABLES DE L'U.R.A

Les responsables de l'U.R.A ne sont pas assez directifs:

- vis à vis des chefs de programmes; ceux-ci sont souvent réticents, notamment en ce qui concerne le remplissage de fiches de suivi des opérations de terrain. Il semble que de nombreuses fiches de suivi leur aient été demandées sans qu'on leur ait fourni d'explication quant à leur intérêt, ou sans qu'on les ait suffisamment associé à leur montage. Ils ont donc l'impression de devoir fournir un surcroit de travail sans savoir pourquoi... et donc, ne le font pas;

- vis à vis des chefs de station; ceux-ci se trouvent confrontés à plusieurs interlocuteurs ( chefs de programmes, responsables de l'U.R.A ) et ils ont du mal à organiser leur travail, ne sachant pas toujours s'il y a concordance entre les programmes de ces divers intervenants...mais n'osant pas mettre en doute des ordres venant de la hiérarchie.

## **4.RECOMMANDATIONS.**

### 4.1 RECOMMANDATION PARTIELLE

#### 4.1.1 AMELIORATION DE L'INTERVENTION DU PROJET

##### *a) Dynamisation de l'U.R.A*

Pour lever la réticence des chefs de programmes, qui relève plutôt, selon nous, d'une incompréhension de départ, les responsables de l'URA devraient réviser leur stratégie d'intervention:

- Le chef de l'Unité doit jouer son rôle de responsable en instaurant une discipline de groupe appropriée auprès des chefs de programmes et notamment en intervenant comme seul interlocuteur auprès des chefs de programmes pour ce qui concerne la gestion de leurs programmes.
- Quant au responsable phytotechnicien, il doit appuyer son collègue comorien en veillant à l'exécution des programmes d'activités dans des bonnes conditions.

Ceci devrait lever les réticences des C.P et créer le dynamisme escompté au sein de l'U.R.A. On doit envisager d'instituer un comité paritaire chercheurs / utilisateurs de la recherche représentées par les animateurs afin que les thèmes de recherche soit définis d'un commun accord

##### *b) Choix et crédibilité des animateurs*

###### b 1) Choix des animateurs

Pour renforcer les efforts de formation du volet animation, il serait hautement souhaitable de sélectionner des <sup>12</sup>adultes alphabétisés (alphabétisation fonctionnelle, alphabétisation arabe) qui ne seraient pas tentés par l'émigration (ce choix doit être fait en collaboration avec le comité de développement agricole); il convient aussi d'initier un comité de lecture au sein du projet pour traduire toutes les communications (contrats, supports de formations) en langue nationale.

<sup>12</sup> Les animateurs de Dibolini et de Sima sont des bons exemples. Ils sont âgés respectivement de 40 et 38 ans. Ceux sont des agriculteurs chefs de familles qui disposent de la terre et qui savent lire et écrire l'arabe.

Par ailleurs, le projet doit participer au choix de l'animateur en fixant et veillant à certains critères de sélection.

### b 2) Crédibilité des animateurs

La participation de la population comorienne à son développement a été une démarche trop médiatisée ces dernières années, chaque bailleur de fond définissant sa propre approche. Cependant, le choix fait par le projet DECVAS concernant la prise en charge par la communauté de l'encadrement dont elle bénéficie, répond parfaitement au souci de cette communauté de se prendre en charge dans une phase de désengagement de l'Etat.

La démarche participative préconisée par le projet a été très vite acceptée par la communauté car c'est la première fois dans l'histoire du développement rural des Comores qu'on demande l'avis de la communauté paysanne pour choisir les animateurs villageois, parmi les membres de cette communauté, contrairement à la démarche antérieure qui imposait des vulgarisateurs extérieurs .

Si actuellement, on constate une certaine irrégularité dans la prise en charge de ces animateurs, le projet doit en tenir compte et mettre en place des campagnes d'explication des villages concernés de façon à crédibiliser davantage les animateurs. Pour que la communauté en perçoive l'utilité; ils doivent s'impliquer dans la mise en place de services ?:

- Malgré les efforts du projet dans son programme semencier, l'île est toujours tributaire de l'exterieur. La création d'un réseau de paysans semenciers contribuerait à résoudre ce problème aigu. L'intégration des animateurs dans ce réseau de paysans semenciers les rendrait beaucoup plus crédibles en résorbant le problème de semences de leur village;
- Le problème d'outillage revient souvent dans les rencontres avec les producteurs et chaque village demande son autonomie. La collaboration du projet avec le PAFIA dans la mise en place de certains magasins doit être poursuivie et renforcée pour favoriser l'installation de certains animateurs en tant que magasiniers pour le PAFIA.
- Le financement de micro projets fait partie du souci des producteurs. Jugés non solvables par les grandes institutions financières, les petits producteurs ont rarement l'accès au crédit. Par ailleurs, le crédit alloué par le SANDUK est jugé trop insuffisant (75 000 FC, 1000 FF soient 152.43 euros) et les MECK sont pour le moment basés dans les gros bourgs. Le DECVAS devrait initier un programme de soutien des micros projets identifié par les animateurs en collaboration réalisations avec le FED (bailleurs de fond du DECVAS);

### c) Dynamisation de l'Unité d'Animation Rurale.

L'Unité d'Animation Rurale est l'interface du projet avec la communauté paysanne. Elle doit jouer le rôle de courroie de transmission des messages à vulgariser par le projet vers le milieu paysan et également, remonter les problèmes du terrain vers le projet. Or, l'organisation actuelle de l'Unité ne lui permet pas d'intervenir de façon pleinement efficace auprès d'une communauté demandeuse d'une double animation (animation communautaire et animation professionnelle) sans parler de la difficulté de gérer une telle situation face à des producteurs faiblement organisés.

Par ailleurs, les études entreprises par le projet (monographies, diagnostics participatifs rapides) ont montré que les besoins prioritaires des villages peuvent – être classés en deux catégories :

- Les infrastructures de développement (magasin – citernes, école, piste, etc)
- L'appui à l'encadrement agricole (appui technique, approvisionnement en intrant, crédit, commercialisation, etc).

Ces études ont identifié les contraintes et les besoins de chaque village mais elles n'ont pas déterminé qu'elles sont les voies et moyens que la communauté doit mettre en œuvre pour aboutir à la satisfaction de ces besoins. Il serait souhaitable que l'Unité d'Animation Rurale complète ce travail pour constituer un outil lui permettant de lever certaines de ces contraintes

Cet outil permettrait à l'animation de concentrer ses interventions et d'éviter les actions dispersées. Il faudrait dès lors envisager une organisation de l'Unité d'Animation Rurale qui serait scindée en deux volets complémentaires, à savoir:

- Un volet développement communautaire, qui s'occuperait de l'organisation de la communauté afin de l'accompagner dans ses démarches et ses requêtes, pour obtenir la réalisation des infrastructures de développement demandées.
- Un volet appui à l'encadrement agricole, qui s'occuperait de l'appui au développement agricole via l'organisation du monde rural. Il assurerait également la formation des animateurs pour qu'ils encouragent les initiatives de la communauté de façon que celle – ci se sente maîtresse de son développement.

En outre, chaque animateur devrait s'inspirer du programme de développement agricole de son village pour élaborer son propre programme annuel d'activité. De cette manière, l'encadrement agricole serait sur le même pied que les infrastructures sociales, déjà assumées par la communauté ce qui faciliterait sa prise en charge effective.

#### 4.1.2 VALORISATION DE L'AGRICULTURE; Commercialisation des produits vivriers

La majorité des produits vivriers sont destinés à l'autoconsommation, néanmoins, certains produits ( pomme de terre, maïs, patate douce et taro) font l'objet d'un flux important de commercialisation.

La commercialisation de ces produits est grands consommatrice de temps car les producteurs consacrent au minimum deux jours (une journée pour la récolte et le transport jusqu'au village, et une autre journée pour la vente au marché de volovolo à Moroni) pour pouvoir écouler leurs produits.

La mise en place d'une structure de commercialisation de produits vivriers (cette structure tiendra compte de l'expérience du programme professionnalisation du PANSAC sur ces activités de commercialisation des produits maraîchers) présenterait un double avantage:

- Les producteurs économiseraient deux jours qui seraient rentabilisés dans la mise en valeur de leurs parcelles, ou toute autre activité.
- Les producteurs semblent être prêts à sacrifier 100 FC du prix de vente de volovolo pour les ventes bord champ et 50 FC pour les ventes au village.

Si cette marge justifie la mise en place d'une structure de commercialisation, elle peut inclure la prise en charge des animateurs. Ceci traduira implicitement la prise en charge des animateurs par les producteurs. A ces conditions, la structure de commercialisation fera

transiter vers les animateurs les normes de qualité et les quantités de produits qu'elle entend acheter, ainsi, les producteurs seront obligés de consulter leur animateur pour bénéficier des services de la structure de commercialisation.

#### 4.1.3 HARMONISATION DES DEMARCHES

Pour épargner aux communautés une multiplicité de démarches, le Ministère doit mettre en place une structure de surveillance des recommandations de la nouvelle politique agricole des Comores. Cette structure devrait intégrer le service de planification, suivi et évaluation du ministère de développement rural ainsi que tous les directeurs généraux et les responsables de projets du développement rural.

La seule façon de donner cohérence à ces réformes est le renforcement des organisations paysannes et des dynamiques économiques à la base. Ceci exige un programme spécifique d'appui à l'organisation professionnelle qui subordonne les interventions des projets à une demande paysanne.

La philosophie recherchée ici, c'est de passer d'une logique d'encadrement à une logique d'accompagnement.

### 4.2 RECOMMANDATION GENERALE

En Grande Comore, nous sommes en présence d'intervention multiples de projets qui obéissent tous à des logiques particulières et qui tous se revendiquent de l'approche participative car c'est une dimension essentielle de la stratégie officielle de développement.

Cependant nous avons pu constater que les démarches mises en oeuvre étaient loin d'être similaires, qu'elles obéissent à des principes et des règles différentes (notamment en matière de prise en charge des services par les bénéficiaires) et qu'elles souffrent de diverses insuffisances qui font douter de la participation réelle des populations.

Il convient donc d'harmoniser les méthodes de travail en se référant à une démarche commune. Le référentiel d'approche participative que nous avons proposé pourrait être soumis aux divers intervenants lors **d'un atelier national de réflexion**.

Il en ressort la nécessité d'animer d'une part une démarche collective au niveau villageois qui débouche sur la constitution d'un **comité villageois** de développement, **responsable du pilotage du développement local**. Cette première fonction est très mal assurée aujourd'hui et il conviendrait de partir des acquis et notamment de ceux du PANSAC dans sa composante de développement local et organisation paysanne. Il serait en effet contre productif que chaque nouveau projet intervenant dans un village entreprenne des démarches auprès des villageois analogues à celles qui ont été déjà préalablement menées, et ignorent les comités villageois de développement (quelleque soit leur appellation) qui existent déjà; c'est à ce niveau que peut se poser la question de l'opportunité d'un projet d'appui à la structuration du monde rural qui aurait une compétence horizontale sur l'ensemble du territoire (de la Grande Comore) et qui ferait d'abord le bilan des acquis en matière de structuration villageoise.

La nécessité d'autre part d'établir sur cette base des **partenariats avec des projets de développement spécialisés** (DECVAS, PAFIA, PAFR, volet professionnalisation du PANSAC, etc.) pour mettre en oeuvre les actions concrètes identifiées avec les villages. Les interventions répondraient alors à une demande et établiraient des relations contractuelles avec

les structures représentatives préexistantes; ces programmes d'appui exigeraient la mise en place d'organisations paysannes spécialisées chargées de mettre en oeuvre une production ou un service (groupement de producteurs, comité de gestion, magasin d'approvisionnement, etc.).

Le système d'encadrement rural autonome proposé par le DECVAS s'inscrit tout à fait dans cette logique. La formule de l'animateur villageois chargé d'identifier les contraintes et d'apporter des conseils techniques aux producteurs semble une solution adaptée aux réalités actuelles, mais la prise en charge de cet animateur par les bénéficiaires ne peut se décréter a priori et de façon unilatérale.

L'action de ce conseiller ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans un système qui comprend aussi l'accès aux facteurs de production et une organisation pour la commercialisation de ses produits (fonction qui exige l'une et l'autre la collaboration avec d'autres projets). Il ne peut être pris en charge financièrement par les bénéficiaires que si ce système dans lequel il s'insère est globalement efficace et permet aux producteurs de s'engager dans ces processus d'intensification, et d'augmenter sensiblement leurs revenus monétaires (le coût du service qu'il assure peut d'ailleurs être inclus le prix des facteurs et des services).

## **CONCLUSION**

L'encadrement agricole des Comores évolue avec la conjoncture politico-économique du pays. Partant de la démarche coercitive de la période coloniale, il a abouti à une démarche incitative après avoir échoué avec une démarche directive.

Suite à cet échec, tous les acteurs du développement ont convergé leur démarche conformément aux recommandations de l'étude sur la Stratégie Agricole des Comores qui préconise la démarche participative.

C'est alors qu'intervient le projet DECVAS avec une innovation de l'encadrement agricole reposant sur l'approche mshangirizi.

En effet, le projet signe d'abord un contrat d'obligation mutuelle avec des signataires de contrats qui représentent la communauté, puis forme les washangirizi ou animateurs villageois désignés par les villageois et demande à la communauté de prendre en charge les prestations du mshagirizi.

L'approche mshangirizi est très vite acceptée par la communauté mais elle se heurte à une certaine passivité de la communauté qui est dûe d'une part à une manque d'une intégration réelle et d'une responsabilisation paysanne et d'autre part à la présence d'une multitude des démarches soit disant participatives prônées par les projets.

En effet, chaque projet privilégie la hiérarchie sociale basée sur la notabilité sans entreprendre une réelle innovation structurelle de la société locale.

La mise en place ou le renforcement des comités de développement peut contribuer à la structuration de la société paysanne car elle donne la possibilité à tous les paysans (wandroibaba et wanamdjji) et toutes les paysannes de s'exprimer et de formuler leurs priorités dans un programme de développement.

Cette institution villageoise déjà testée par le PANSAC a connu des difficultés certes, car étant un projet sectoriel, il s'est heurté à l'obstacle des projets qui ne reconnaissent pas les comités villageois existants.

Cependant, la mise en place d'un programme national d'appui à la structuration du monde rural pourrait crédibiliser cette institution villageoise car il permet de coordonner toutes les actions des projets et de veiller sur l'harmonisation des démarches conformément à la démarche référentielle proposée.

Tant que les producteurs ne sont pas structurés et organisés, l'encadrement rural restera toujours l'affaire des projets. Cependant, la structuration paysanne ne peut pas être assurée par un simple projet sectoriel mais elle doit faire l'objet d'un programme spécifique d'une envergure nationale.

## BIBLIOGRAPHIE

- Marie-Rose MERCOIRET** L'appui aux producteurs ruraux.  
Paris, Ministère de la Coopération,  
Collection Economie et  
Développement  
Kartala 1994.
- Jacques Berthomé - Jacques Mercoiret** Methode de planification locale  
Pour les organisation paysannes  
D'Afrique Sahélienne  
Paris, Edition l'Harmattan 1993
- J.P LEXA, R. MERITAN** De la recherche développement au  
développement local  
Cahiers des recherches et développement  
N° 41, 1995
- Pierre DEBOUVRY** "Analyse comparée de systèmes de  
formation - conseil"  
Evolution historique des approches  
et des méthodes d'intervention en  
milieu rural des régions chaudes.  
Montpellier - CNEARC Mars 1998.
- Centre National de la Planification** Plan Intérimaire de 5 ans pour le développement  
économique et social  
Moroni – Février 1978.
- Jean – Claude Klotchkoff** Les Comores aujourd'hui  
Paris, les éditions du jaguar / les éditions j.a,  
1989
- Jon MORIS** Option pour une vulgarisation agricole en  
AFRIQUE  
CTA, 1994
- Jean – Pierre OLIVIER DE SARDAN** Les approches participatives en matière de  
développement rural : point de vue des sciences  
sociales.  
Texte de conférence, Montpellier, 26 Novembre  
1996.
- Saïd Hamada Mdziani** Monographie de Didjoni  
Moroni, Janvier 1996.
- Anthoy ANLIMOUDINE** L'intervention en milieu rural et la participation  
paysanne dans un terroir villageois au Nord de la  
Grande Comore.

**Bénédicte GOSSE**

Mars 1994.

Les différents stratégies de production des agriculteurs de l'île de Grande Comore face à la crise de la vanille comorienne.

Juin 1997.

**Augustin OYOWE**

Les Comores : une situation économique critique.  
Le courrier n°130 Nov – Déc 1991

**POLITIQUE AGRICOLE**

**BDPA – SETAGRI**

Etude de la Stratégie Agricole  
L'agriculture d'exportation.  
Rapport final tome 3  
Groupe Caisse des dépôts – Développement. Juin 1991.

**BDPA – SETAGRI**

Etude de la Stratégie Agricole  
L'appui institutionnel à l'agriculture  
Rapport final – Tome 2  
Groupe Caisse des Dépôts – Développement. Juin 1991.

**BDPA – SETAGRI**

Etude de la Stratégie Agricole  
La stratégie  
Rapport final, tome 1  
Groupe Caisse des Dépôts – Développement. Juin 1991.

**Consultation sectorielle sur  
l'environnement et l'agriculture**

Secteur agricole  
Synthèse sur la revue des projets  
Moroni, juillet 1994

**RAPPORTS – DECVAS**

Dossier villageois : Diagnostic participatif rapide.  
Octobre 1996.

Rapport de l'enquête monographique de la zone  
d'intervention de Batsa.

Opération Pomme de terre  
Moroni, janvier 1998.

Rapport trimestriel d'activité n°1  
Moroni, Août 1996.

Rapport trimestriel d'activité n° 3  
Moroni, janvier 1997

Rapport trimestriel d'activité n° 4  
Moroni, Avril 1997.

Rapport annuel n°1  
Moroni, Août 1997.

Rapport trimestriel n° 1  
Moroni, Octobre 1997.

Rapport trimestriel n°2  
Moroni, Décembre 1997.

Rapport annuel n°2  
Moroni, Décembre 1998.

## **RAPPORT PAFIA**

Rapport d'activité et financier  
GRET, GAD, Septembre 1998.

## **RAPPORT PAFR**

Devis programme n°3

## **RAPPORT PANSAC**

Rapport annuel  
Moroni, juillet 1997

## **Olivier DEMARET**

Rapport semestriel, 1999  
Moroni

## **Sean HEALY**

L'auxiliaire Technique: maillon essentiel du mode de vulgarisation testé par le PANSAC en GRANDE-COMORE.

## **RAPPORT SNAC**

Rapport d'activité  
Décembre 1998

## **COMMUNICATION DU SANDUK**

### **Moussa Mohamed Kaïva**

Crédit rural et Urbain des Comores  
Table ronde sur la gouvernance locale  
Moroni du 13 au 14 janvier 1998

## **ANNEXES**

## **DEPOUILLEMENT de l' ENQUETE des SIGNATAIRES DE CONTRAT**

4. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE											
Le village possède-t-il de bengé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Comment est alimenté le bengé	A	A&autre	A	A	A	A	A	A	A	A&DVF	A
Quelle est la valeur actuelle du bengé	NON	Voir sunduk	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI/NON
Où est gardé l'argent du village	V	SUNDUK		V	B	B	V	V	V	B&V	V
Activités financées par la comté		M.Br.BP.C		M	M.Bp	M.Bp	M.Br.CE.PP	M.Br.CE.CFJ.EIE	M.PP.EV	M.Br.CE.CD.Bp.PP.	M
QUESTIONS	On a des problèmes d'outillage. qu'est ce qu'il faut faire ?	Qu'est ce qu'il faut faire pour que la communauté bénéficiaire les aides prévus par le projet.	Qui sommes nous ? Quel sera notre destin après le projet ?	Quand aurons nous la citerne ?	Quand aurons nous les rejets de bananiers et les outils	Notre village n'a jamais bénéficié de l'aide	Quand notre citerne sera aménagée ? Le village n'a pas de magasin de vente d'intrant	Pourquoi le village ne vient pas réveillé la population sur le contenu du contrat	Jusqu'auors on ne voit pas les fruits de la signature du contrat	Pourquoi le goudron ne fait pas le tour du village ?	

#### DEPOUILLEMENT de l' ENQUETE des ANIMATEURS

IDENTIFICATION DES ANIMATEURS	BATSA	KOUA	MADJE OUENI	MPBATSE	INANE	BANDA MADJI	HELENDJE	MAOUENI	SIMA	DIBOINI	OBSERVAT
Age	28	32 ;34	22	30	34		25 ;40	36	38	40	11 Animateurs 25 à 40 ans
Sexe	M	F ;F	M	M	M		M ;F	M	M	M	M
Situation familiale	marié	mariée	C	C	C		Marié(e)	Marié	Marié	Marié	Mariés
Enfants en charge	3				0		3 ;2	9	4	5	
Enfants scolarisés	1				0		1 ;1	4	2	3	
Niveau d'instruction		4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup>	CM2		CE1		4 <sup>e</sup> ;CE2	CM2			
Activités principales					AGRI		AGRI	AGRI			agriculture
Statut social	Mnamdji	NFA	NFA	NFA	NFA		NFA	IFA ,anim <sup>o</sup>			NFA
ROLE DE L'ANIMATEUR											
Le travail	ApT&DC	ApT	ApT&DC	ApT.T	CT		Act ralenties	AT	AT	AT	AT
Auto-évaluation	B	B	B	B	B		B				B

Evaluation du rôle joué par l'animateur dans la mobilisation communautaire	Demande de citerne formulée	Pas d'activité prévue	Terrain disponible citerne	Demande citerne formulée	Pas d'act.pré vues		Demande de réparation de citernes		Ouverture de la piste jusqu'au plateau	Demande citerne formulée	
<b>CONSIDERATION SOCIALE</b>											
Comment le village vous considère	EV	Elles ne savent pas	EV	AP.EV	EV		AP ; EV	AP	EV	EV	EV
Qui est votre patron	PR	C	PR	C	C		PR	C	C	C	C
<b>ORGANISATION DE TRAVAIL</b>											
Organisat° du trav. avec la com.	D	D	P t V	D	D		D	D	D	D	D
Organisat° du trav.avec le C de P	D	D	PP	PP	H.D		PP	H	D	D	D/PP
Contact du projet avec l'animat.	C ou L	L	L	L	L		Cp ou Imp	C	L	L	FAIBLE
Nbre de groupement ds la zone	0	2	2	0	0		1	2	0	0	
Activités des groupements		Act. agri	Act. agri				Act agri	Pdt et lég			
Vous trav. avec combien de pays	TV(5)	TV	TV	TV(6)	TV		TV	TV	TV	TV	TV
Distance des parcelles les plus éloignées	15 min	2H	2H	1H	40min		2 H	1 H	40 min	1H	
Qui évalue votre travail	BPS	CP	CP	CP	CP		CP	CP	CP	CP	CP
<b>LA REMUNERATION</b>											
Etes-vous payés ?	Oui	Oui(contrat)	Oui	Oui	Oui		Oui(contrat)	Oui(contrat)	Oui (P.S)	Oui (PS)	
Comment êtes-vous payés ?	M après P	PS	M.N.PS	M.N	M		M	M	AP	AP	
Qui a décidé du mode de paiement	PR	PR	C	C	C		PR	PR	PR	PR	PR
Pérennité du mode de paiement	Aut. mat. qual. prest.	Il est encore tôt de juger	Oui,sc résult trav	Non	Non		Ne croit pas	Oui	Peut-être	Attendons pour voir	
Combien êtes-vous payés ?	12500	Par zonne	30000	12500	PP		PP	25000	PP	PP	VARIABLE
On vous a consulté pour fixer votre salaire ?	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	OUI
Qui vous paie ?	BPS	BPS	Mkaliman	CV adjoint	BPS		BPS	BPS	BPS	BPS	BPS
Rémunération est-elle régulière ?	Oui	Elles ne sont jamais payées	Oui	Non	Oui (après réc)		Non	Non	Après récolte	Non	
Qu'est ce qui est à l'origine du retard				Manque de machouhoul			On ne sait pas	Il y a d'autres prio.		On ne sait pas	

<b>AGRICULTURE</b>											
Prestations agricoles assurées	AT,TPh	AT	AT	AT.T	DM.TPh		DM	DM.TPh	AT	AT	
Lieu d'approvisionnement d'intrants agricoles	Mdé	Mdé	Mdé	Mdé	Mdé		Mdé	V			
Disponibilité des intrants	D	D	D	D	D		ND	RS			
<b>ELEVAGE</b>											
Prestations vétérinaires assurées	V	V			C.Di.De V			C.Di.De.V			
Animaux soignés	B.C	B.C			B.C			B.C			
Lieu d'approvisionnement des produits véto	Mdé	Mdé			Mdé			Mdé			
Disponibilité des produits véto	Oui	Oui			Non			Oui			
Nbre d'infirmier véto de la zone	PADEC	PADEC			1			PADEC			
Y-a-t-il des prédateurs d'animaux dans la zone					Non rarefois		Oui	Oui			
Animaux les plus ménacés	C	C			C		B.C	C			
Période de l'année où les animaux sont les plus ménacés	SS	SP			SP		SS	SP			
Précautions prises par la communauté	C. attaché au village	C. attaché au village			Lutte commun		Attachés au village	Attachés au village			
Y-a-t-il de la divagation dans la zone	Oui	Oui	Non	Non	Oui		Oui	Non	Non	Rare	
Précautions prises par la communauté	Mesures communes	Mesures communes			Més commun		Més Communaut.				
<b>COMMERCIALISATION</b>											
Produits agricoles vendus dans la zone	VM	VM	VM	VM	V.M		V.M	V.M	VM	VM	VM
Lieu de vente	Volovolo Mitsamioul	Volovolo Mitsamioul	volovolo	volovolo	volovol		volovolo.mits	Volovolo.v	Volovol	volovolo	VOLOVOLO
Moyen de transport	TC	TC	TC	TC	TC.L		TC	TC	TC	TC	TC
Organisation de la vente	IVR	IVR	IVR	VR	I.VR		I.VR	I.VR	VR	VR	VR
<b>FORMATION</b>											
Thèmes de formation suivis	t.pdt.m.s.b. a.ma .c.di.ar	Pdt.ma.p.m. t.i.b.s. Soins véto	b.pdt.t.c.s. c.t.i.m.p. ma	Pdt.b. c.i	t.i.p.pdt. b.ma.co mp.cdn. lég.el		b.pdt.t.ma.m.t i	b.m.p.pdt.s. o	Idem	idem	

Thèmes de formation à approfondir	Pdt.s c	Pdt.b.ma	Pdt.produ ct° rejets	Soins véto	Pdt.rest fert sol		Cons sem. prod.rejet Castrat°	o.s	Pdt	Pdt	pdt
Thèmes de formation nécessaires	Co.v	S.o	Règle de 3	Alphabétisation	Elevage		Les doses d'engrais	Elevage	Alphabé tisation	Alphabétisa tion	
<b>DIVERS</b>											
Questions	Demande d'informations sur les commandes d'intrant	Actions de crédibilité des animatrices	Qui êtes vous ?	Demande de certificat de fin de formation	Pourquoi les aides sont toujours destinés à une seule région ?		Quel est notre avenir dans la mesure où le contrat village n'est pas respecté	Pensez vous que ce système durera	Pourquoi toutes ces questions		QUESTIONS TROP VARIEES

LIRE :

M : masculin  
 F : féminin  
 FA : il ou elle a fait le anda (activité coutumière)  
 TFA : ils ou elles ont tout fait le anda  
 NFA : na pas fait le anda  
 CDV : chef du village  
 P : personne  
 CF : caissière  
 CH : caissier  
 CRD : cellule recherche et développement  
 MK : mkarakara (marché noir)  
 CPP : choisi par la population  
 D : disponible  
 R : respecte  
 BPS : bénéficiaire de prestation de service  
 A : anda  
 V : village  
 B : banque

M : mosquée  
 Br : bitumage de la route  
 ApT & DC : appui technique et diagnostic des cultures  
 B : bon ( fait bien le travail)  
 EV : enfant du village  
 AP : agent du projet  
 PR : projet  
 C : communauté  
 D : par demande  
 PtV : pendant tous les vendredis  
 PP : pas de programme  
 L : lettre  
 C : convocation  
 TV : tout le village  
 CP : chef de programme  
 Mkalim : mkalimani, le griot du village  
 Machouhouli : machouhouli, activité coutumière  
 M : monétaire  
 PS : prestation de service  
 N : en nature

Act agri : activité agricole  
 AT : appui technique  
 TPh : traitement phytosanitaire  
 D : disponible  
 V : vaccination  
 VM : vivrier et maraîcher  
 I : individuelle  
 VR : vente aux revendeuses  
 TC : transport en commun  
 SS : saison sèche  
 SP : saison des pluies  
Thèmes de formation  
 t : tomate  
 m : manioc  
 pdt : pomme de terre  
 ma : maïs  
 s : soja  
 b : banane  
 i : igname  
 a : ambrevade  
 ar : arachide  
 c : castration  
 i : injection

di : déparasitage interne  
 o : oignon

## DEPOUILLEMENT ENQUETES BENEFICIAIRES



B1	Madi Mdroivili	30	Mfomana mdji	Mdradjou	PF/S	A	5	Oui	TP-MC-DM-AP	Aucun e	-	Assez bien	Animateur payé par le village. <u>Commercialisation</u> : Favorable à une vente bord champ inf. au prix de Moroni jusqu'à 100 FC
B2	Hassani keli	25	Mfomana mdji	Mdradjou	PF/S	A	5	Oui	TP-MC-DM	Aucun e	-	Bien	Idem <u>Commercialisation</u> : Favorable à une vente bord champs inf. au prix de Moroni jusqu'à 50 FC
B3	Ibrahim ben Ali	28	Mfomona mdji	Béiti salame	PF/S	A-DV-M-privé	2-5-foyer des jeunes	Non	TP-MC	Aucun e	-	Assez bien	Idem <u>Commercialisation</u> : Favorable à une vente bord champ inf. au prix de Moroni jusqu'à 50 FC 1. La majorité des benef. habite dans le même quartier avec l'anim . 2. Ils appartiennent dans la même classe sociale 3. Raison de leur rencontre : agriculture

LIRE :

T/J : tous les jours

PF/S : plusieurs fois par semaine

1F/S : une fois par semaine

Raison de rencontre

A : agriculture

DV : développement du village

M : musicale

Lieu

1. : Village
2. : Place publique
3. : Mosquée de vendredi
4. : Marché
5. Zone de cultures
6. Autres

Type de prestation

TP : traitement phytosanitaire

MC : mise en place des cultures

DM : diagnostic des maladies

AP : aménagement des parcelles

## **CONVENTION DE FINANCEMENT**

FORMATION ANIMATION DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS MARAICHERS

et

L'ANIMATION DU SYNDICAT NATIONAL  
DES AGRICULTEURS COMORIENS

Entre

le SNAC d'une part

et

le PANSAC d'autre part

Juillet 1998

## **Article 1: Cadre de la convention**

La présente convention a pour objet la réalisation d'un programme d'appui, de formation et d'animation de l'organisation des producteurs maraîchers aux Comores. Cette action s'inscrit dans le cadre de la composante n°2 du PANSAC, "Appui au développement local et aux organisations paysannes". Elle concerne une structure professionnelle emergente qui regroupe actuellement 60 groupements et environ 900 membres.

## **Article 2: Objet de la convention**

Le projet PANSAC apportera son appui pour la réalisation des activités suivantes:

- assurer l'organisation et la formation des groupements de producteurs de légumes dans le cadre de la mise en place d'une filière maraîchère contrôlée par des représentants des producteurs.
- réaliser un journal mensuel d'information des producteurs sur des aspects techniques et économiques qui sera diffusé en français et en comorien.
- améliorer l'organisation de la commercialisation des produits maraîchers pour obtenir une réduction des pertes au niveau des producteurs et une baisse du prix à la consommation. A cet effet, la régularisation de l'approvisionnement du marché et du niveau des prix sera recherché par la mise en place d'une centrale d'achat et de vente, la mise en oeuvre d'une politique de stockage et une programmation de la production.
- permettre au SNAC de mettre en oeuvre l'ensemble des actions de formation et d'information nécessaires à la structuration de la filière maraîchère.

## **Article 3: Description des tâches mises en oeuvre par le SNAC.**

### **3.1 Animation de la filière maraîchère**

- consolidation des groupes existants et identification des nouveaux groupements,
- analyse des niveau techniques des producteurs maraîchers,
- identification de thèmes de vulgarisation en collaboration avec les projets DECVAS et PPSA.
- détermination des objectifs et du calendrier de production en fonction des besoins du marché,
- programmation de l'approvisionnement en intrants en liaison avec le projet PAFIA,
- organisation de la politique et des moyens de stockage au niveau des groupements maraîchers,
- location d'une chambre froide mise à disposition de l'organisation des producteurs de légume pour appuyer l'organisation de la commercialisation dans sa phase pilote,
- suivi évaluation des activités développées par les groupements de producteurs.

### **3.2 Formation, animation et organisation des responsables des groupements.**

- préparation de supports pédagogiques pour les formations techniques et institutionnelles,
- formation en techniques d'animation et conduite de réunion des responsables des groupements maraîchers,
- productions et diffusion d'un journal à destination de l'ensemble des groupements adhérents,
- organisation d'échanges inter-groupements entre les différentes régions de l'île, afin d'assurer la cohésion de l'organisation et la préparation des réunion périodiques et de l'Assemblée générale.

## **Article 4: Conditions de mise en oeuvre**

### **4.1 Obligations et participation du SNAC**

Pour assurer la réalisation de ces tâches, le SNAC mettra à disposition:

- une équipe technique de 5 personnes, chargée de la formation, de l'animation des groupements de producteurs,
- un local à usage de bureau,
- du matériel bureautique (ordinateur, imprimante, photocopie, fax).
- le SNAC tiendra une comptabilité de l'ensemble des dépenses engagées. Il établira sous le contrôle de l'assistant technique du PANSAC les borgdereaux de justificatifs dans le respect des délais fixés par cette convention.
- Il tiendra informé les responsables cantonaux de l'évolution des dépenses lors des réunions trimestrielles.

### **4.2 Obligation du PANSAC**

- le PANSAC mettra à disposition du SNAC les moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions décrites dans l'article 3, paragraphe 1 et 2 selon le budget détaillé en annexe,
- il facilitera les déplacements et l'organisation de réunions, en mettant dans la mesure de moyens disponibles, les voitures ou motos, avec leur fonctionnement à disposition de l'équipe technique et des responsables des O.P.
- il participera à l'aménagement en mobilier de bureau (table, chaises, étagères) du local mis à la disposition par le SNAC?
- le PANSAC assurera la supervision et la formation nécessaire à la mise en place d'un système de gestion comptable transparent pour l'ensemble des membres du SNAC.

## **Article 5: Montant de la convention**

Le montant total de la présente convention est fixée à 13 850 000 KMF selon le budget présenté en annexe

## **Article 6: Gestion de la convention**

Le SNAC ouvrira un compte spécifique "maraîcher" sur lequel l'assistant technique du PANSAC aura droit de regard par la double signature.

Un premier versement de 50% du montant total sera effectué à la signature sur le compte bancaire "maraîcher" n° \_\_\_\_\_

La seconde tranche sera versé après justification d'au moins 70 % de la première tranche et visa de l'assitant technique chargé de l'appui aux organisations paysannes M. DEMARET.

## **Article 7: Durée de la convention**

La présente convention couvre une période de six mois du 1er juillet au 31 décembre 1998, date à laquelle l'ensemble des dépenses devront être justifiées.

Le PRESIDENT DU SNAC  
DE  
D'ACTION

Le CHEF DE MISSION  
COOPERATION ET  
CULTURELLE

Mohamed ABDOULWAHAB

Jean-Francis GOSPODARWICZ

Annexe 1: Budget Filière Maraîchère

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>C/MENSUEL</b>	<b>TOTAL 6 mois</b>
<b>I Animation structuration</b>		
- Indemnité de déplacement de 14 responsables de la filière maraîchage 25.000.FC/mois/personne	350.000.FC	2.100.000.FC
- Diverses fournitures de bureau	25.000.FC	150.000.FC
- Assemblée générale des producteurs maraîchers sur 2 jours: Transport et hébergement 300 pers.x.7.000 FC		2.100.000.FC
	<b>Sous-total</b>	<b>4.350.000.FC</b>
<b>II Formation</b>		
- Indemnité de formation des responsables de groupements: 60 grs x 5 pers.x.4 jrs.x. 25000 FC	500.000.FC	3.000.000.FC
- Appui à la commercialisation des produits	100.000.FC	600.000.FC
- Formation gestion 10.resp bureau.x.2/mois.x.2.500 FC.x.6.mois	50.000.FC	
- Conception, édition et diffusion du journal	200.000.FC	1.200.000.FC
- Formation des responsables cantonaux du SNAC frais de déplacement des responsables du bureau dans les cantons: 10 jrs/trim.x.20.pers.x.1500.FC.x	100.000.FC	600.000.FC
	<b>Sous total</b>	<b>8.500.000.FC</b>
<b>III- Divers et imprévus</b>		<b>1.000.000.FC</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13.850.000.FC</b>

Système d'Encadrement Rural Autonome  
Annexe

<b>ELEMENT DE DIAGNOSTIC RAPIDE ET PARTICIPATIF</b>					
<b>CEA/Village</b>	<b>Généralité</b>	<b>Intérêt pour l'intensification</b>	<b>Contrainte pour l'intensification</b>	<b>Contrainte / culture</b>	<b>Besoins identifiés</b>
1. Batsa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte de l'intérêt sur le projet</li> <li>- Les hommes detiennent les informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Large adhésion à la question</li> <li>- Aucune quantification des récoltes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Problème de fertilité des sols</li> <li>- Problème d'approvisionnement de semences et petit outillage, malgré la présence du magasin à Koua</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégénérescence des semence pour le manioc</li> <li>-Cercosporiose pour la banane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semences</li> <li>-Citerne sur les zones de cultures</li> <li>- Formation sur les techniques culturales et restauration de la fertilité des sols</li> <li>- Formation sur l'usage des produits phytos.</li> <li>Magasind'intrant.</li> </ul>
2. Ouella	Diagnostic participatif n'a pas eu lieu				
3. Koua	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Porte de l'intérêt sur le projet</li> <li>- Bonne circulation de l'information</li> <li>- Participation massive des femmes</li> <li>- Village dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Large adhésion de la population</li> <li>- La commercialisation n'est pas évoqué comme problème (proximité de Mitsamiouli et bon réseau de piste)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition de certaines cultures: igname, maïs, riz, ananas</li> <li>- Manque de petit outillage</li> <li>- Problème d'approvisionnement de produits phytos</li> <li>- Manque d'encadrement</li> <li>-Problème de semence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cercosporiose,</li> <li>- Faible rendement d'arrachide</li> <li>- Traitement phytosanitaire et disponibilité de semence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banaiers résistants à la cercosporiose noire</li> <li>- Semence riz, pomme de terre, maïs</li> <li>- Bitumage de la route Koua-Memboidjou</li> <li>- Formation gestion et comptabilité pour les femmes</li> <li>- Materiel de transformation de maïs: moulin</li> <li>- Formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires</li> </ul>
4. Ouzio	Diagnostic participatif n'a pas eu lieu				
5 Dimadjou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte de l'intérêt sur le projet</li> <li>- Première réunion n'a pas eu lieu</li> <li>- 2è réunion après la prière de vendredi mais il n'y a pas eu de femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils ne sont pas prêts à intensifier et à spécialisé leurs cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'approvisionnement en petit outillage et en semence maraîchère</li> <li>- Problème de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème phytos et de conservation de semence pour la pomme de terre</li> <li>- Cercosporiose pour les bananes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semences: banaiers, pomme de terre variété désiré, carotte</li> <li>- Route Dimadjou-Maouéni</li> <li>- Magasin d'intrant</li> <li>- Formation sur la</li> </ul>

Système d'Encadrement Rural Autonome  
Annexe

	- Assez de terre et de la main d'oeuvre				conservation de la pomme de terre
6. Moidja	Diagnostic n'a pas eu lieu				
7. Mbatsé	-Chef hostile à la présence des femmes en réunion -Prévoir des réunions séparées	-Réponse positive spontanée	-Les zones de culture sont éloignées du village et sont inaccessible en voiture -Manque d'outillage et de semence		-Semences -Route pour relier le village aux zones de cultures
8 Nyadombouéni	-Intérêt manifeste pour le projet	-Intérêt pour l'intensification des cultures	-Manque d'eau sur les zones de culture malgré la présence des points d'eau dans le territoire voisin de Dimadjou -Manque de petit outillage -Problème de commercialisation -Problème de divagation	-Manque de semences: arrachide, pomme de terre, bananes	-Semence: pomme de terre variété désirée, arrachide -Magasin citerne avec hangard pour s'abriter lors des fortes pluies
9 Sadani Mapvatséni	Le diagnostic n'a pas eu lieu				
10 Madjéouéni	-Intérêt pour le projet	-Intérêt pour l'intensification	-Manque d'eau sur les zones de culture à Hamda -Manque de petit outillage -Baisse de fertilité et forte érosion des sols -Difficultés d'accès dans les zones de culture de Pandé	-Problème de semence: arrachide, pomme de terre, banane,etc	-Semences: nouvelle variété de pomme de terre, bananiers résistants à la cercosporiose noire, nouvelle variété de maïs -citerne à Hamda
11 Simboussa	-Satisfaction des villageois au renouvellement des ressources humaines dans le développement rural et par la présence d'une femme dans	Intérêt spontané	-Manque de point d'eau dans les zones de culture -Problème foncier -Problème de commercialisation -Difficulté d'approvisionnement en	-Difficulté de conservation des semences de maïs -Cercosporiose noire pour la banane et dégénérescence de manioc	-Semence: maïs revolution, variété jaune de pomme de terre, bananiers, ambrevades, manioc, taro -Magasin citerne dans les zones de culture

Système d'Encadrement Rural Autonome  
Annexe

	<p>l'équipe  -Intérêt pour la démarche participative</p>		<p>produits phytos  -Grande conscience de l'érosion et de l'épuisement des sols  -Difficulté de conserver les semences</p>		<p>-Formation pour la conservation des semences  -Analyse des sols  -Appui à l'auto organisation locale  -Petit outillage</p>
12 Bandamadji	<p>-Le diagnostic a pu avoir lieu après plusieurs rendez-vous manqués  -Les femmes étaient présentes mais ne se sont pas exprimées  -Une réunion avec les femme a été organisé après la réunion générale.</p>	<p>Intérêt pour l'intensification sous réserves de débouchés, surtout pour les cultures maraîchères</p>	<p>-Pas de point d'eau dans la zone de culture  -Abscence d'encadrement  -Problème de commercialisation  -Difficulté d'approvisionnement en petit outillage</p>	<p>-Banane: cercosporiose noire  -Maïs: conservation des semences</p>	<p>-Semences: banaiers, pomme de terre, arrachide, taro, gingembre, igname, oignon, ananas, oranges, cocotier nain  -Magasin citerne dans les zones de culture  -Réhabilitation d'une école (dossier déposé au FADC)  -Formation sur la conservation de semence  -Appui à l'auto organisation locale  -Encadrement</p>
13 Kové	<p>Le diagnostic participatif à pu avoir lieu malgré la faible présence des villageois</p>	<p>-Intérêt pour l'intensification sous réserves de désenclavement et de débouchés des cultures maraîchères</p>	<p>-Problème de commercialisation  -Difficulté d'approvisionnement en petit outillage  -Manque de semences vivrières  - Problème de conservation de semences  -Problème de bon voisinage avec le PANSAC.</p>	<p>-Maïs: problème de conservation  -Manioc: une seule variété  -Ambrevade: cycle trop long  -Patate douce: dégénérescence</p>	<p>-Semence: pomme de terre, arrachide, ambrevade à cycle court, nouvelle variété de patate douce.  -Désenclavement de la route  -Formation sur la conservation des semences  -Appui à l'organisation d'un autre groupement</p>
14 Darsalama	<p>Le diagnostic participatif n'a pas eu lieu</p>				
15 Maouéni	<p>Le diagnostic n'a pas eu</p>				

Système d'Encadrement Rural Autonome  
Annexe

	lieu				
16 Ntsoralé	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne présence de la mixité et prise de parole satisfaisant.</li> <li>-Les femmes souhaitent une réunion séparée.</li> <li>-Village dynamique</li> </ul>	Intérêt pour l'intensification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Problème foncier très crucial (30% des parcelles sont en propriété et 70% sont en location avec des propriétaires de Ntsaouéni)</li> <li>-Problème d'eau de consommation humaine et dans les zones de cultures</li> <li>-Difficulté d'approvisionnement en petit outillage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservation de semence de maïs</li> <li>-Cycle trop long pour l'ambrevade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Semence: pomme de terre, arrachides, bananes, potiron</li> <li>-Magasin citerne</li> <li>-Formation pour la conservation de semence de maïs</li> <li>-Petit outillage</li> </ul>
17 Moidja	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Deux réunions manquées, seules les femmes étaient organisées</li> <li>-Femmes dynamiques</li> </ul>	Intérêt pour l'intensification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Problème d'eau pour la consommation humaine et dans les zones de cultures</li> <li>-Difficulté d'approvisionnement en petit outillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Arrachide: faible rendement</li> <li>-Manioc: une seule variété</li> <li>-Pomme de terre: manque de semence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Semences: nouvelles variétés de semences de pomme de terre et de manioc</li> <li>-Magasin citerne</li> <li>-Lutte contre la divagation</li> <li>-Encadrement</li> <li>-Approvisionnement en petit outillage</li> </ul>
18 Maouéni	Rendez-vous manqué				
19 Hélendjé	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le diagnostic participatif a eu lieu après une deuxième réunion manquée.</li> <li>-Les femmes se sont exprimées après la réunion d'ensemble</li> </ul>	Intérêt pour l'intensification mais pose le problème de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Problème d'eau sur les zones de culture</li> <li>-Difficulté d'accès à la source du village</li> <li>-Baisse de fertilité de sols</li> <li>-Difficulté d'approvisionnement en semence</li> <li>-Difficulté d'accès aux zones de cultures</li> <li>-Manque d'encadrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Banane: cercosporiose</li> <li>-Tomates: manque de produits phytos., manque d'appareil de traitement (pulvériseur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Semence: arrachide, maïs, igname, patate douce, poivron, oignon, piment, tomates, haricot, bananes, melon, papaye, ananas, manioc</li> <li>-Magasin citerne</li> <li>-Route village vers la source et accès aux zones de cultures</li> <li>-Centre de santé</li> <li>-Encadrement</li> <li>-Petit outillage</li> </ul>

Système d'Encadrement Rural Autonome  
Annexe

					-Formation conservation semence et usage des produits phytos.
20 Mdjoiézi	Présence mixte	Porte un intérêt sur l'intensification	-Problème deau -Fertilité des sols - Enclavement, commercialisation -Problème foncier -Difficulté d'approvisionnement en petit outillage et surtout en pulvérisateur	-Manque d'argent pour s'approvisionner -Manque de semence d'arrachide -Problème de conservation de maïs -Problème de traitement et de conservation des semences de tomates	-Semence: bananes, arrachide, maïs, tomates, riz, pomme de terre, orge, litchi, légumes -Magasin citerne -Route Mdjoiézi/Douniani -Construction mosquée et école -Encadrement -Petit outillage -
21 Bahani	Le diagnostic n'a pas eu lieu				
22 Sima	Le diagnostic n'a pas eu lieu				
23 Ouella	Présence de femme et une bonne distribution de parole	Porte un intérêt pour l'intensification	-Baisse de la fertilité -Difficulté d'approvisionnement en petit outillage -Manque d'eau de consommation humaine	-Bananes: cercosporiose -Maïs: problème de conservation -Manioc: dégénérescence	-Semence: taro, manioc, pomme de terre -Citerne proximité du village -Construction d'un dispensaire -Encadrement -Conservation maïs
24 Diboini	Présence (massive) progressive de la population -Pas de problème foncier et de l'ain d'oeuvre	Porte un intérêt à l'intensification sous réserve du problème de l'encadrement et de la commercialisation	-Baisse du rendement -Difficulté d'approvisionnement en petit outillage	-Banane: cercosporiose -Maïs: problème de conservation	-Semence: bananes, maïs, pomme de terre, toutes les semences maraîchères -Désenclavement -Encadrement
25 Mbambani	Le diagnostic n'a pas eu lieu				
26 Milépvani	Le diagnostic n'a pas eu lieu				

Source:Dossier village réalisé par le projet DECVAS

**Protocole d'accord**  
**conclu dans le cadre du projet Développement des Cultures Vivrières et Appui**  
**Semencier**  
**DECVAS**  
\*\*\*\*\*

Protocole d'accord n°97-07

Entre:

La communauté du village de Madjeouéni (Centre d'Encadrement Agricole de DIMADJOU) représenté par trois de ces membres, ci-après désignés la COMMUNAUTE, d'une part,

Et

M.Bilali Ahamada, animateur du village, désigné ci-après par "ANIMATEUR" d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

### **I- PREAMBULE**

Au cours des discussions d'identification de l'animateur et des négociations des termes du protocole d'accord dudit animateur avec sa communauté, il a été convenu publiquement que le choix de l'animateur, interface du projet DECVAS et de la communauté villageoise, doit obéir aux critères agréés par toutes les parties à savoir: que l'animateur soit représentatif et port-parole de la communauté villageoise qu'il se porte volontaire à cette fonction d'animateur, qu'il soit un agriculteur établi, qu'il consente à servir la communauté après sa formation au titre de prestataire de service, qu'il n'envisage pas de servir en dehors du village d'origine après sa formation, qu'il reconnaissse que c'est à la communauté qu'il doit sa formation.

En conséquence, L'ANIMATEUR consent à fournir les services tels que spécifiés dans la description générale des tâches annexée au présent contrat.

### **II- ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE**

La COMMUNAUTE reconnaît que l'ANIMATEUR est son représentant auprès du projet DECVAS et s'engage à utiliser ses services dans le cadre de ce projet et dans autre démarche de développement du village.

### **III MODALITE DE PAIEMENT**

La COMMUNAUTE s'engage à payer à l'ANIMATEUR, lorsqu'elle aura constaté que les services ont été accomplis de manière satisfaisante, un salaire de: 30 000 F.C (trente milles francs comoriens) au titre de la rémunération mensuelle des prestations assurées par l'ANIMATEUR en vertu du présent accord.

Chaque membre de la COMMUNAUTE s'engage à rémunérer les services d'intérêt individuel de type vétérinaire rendus par l'animateur selon le tarifaire indicatif ci-dessous, négocié publiquement et accepté par toutes les parties. Toute prestation non prévue dans ce cadre fera l'objet d'une négociation de gré à gré avec l'appui du projet.

<b>SOINS VETERINAIRES</b>	
<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS</b>
castration	750 fc / bovin 500 fc / caprin
déparasitage interne	
déparasitage externe	250 fc
vaccin	

#### **IV- DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ANIMATEUR**

a) Les droits et obligation de l'ANIMATEUR sont strictement limités aux modalités et conditions du présent accord. En conséquence, l'ANIMATEUR n'a droit à aucune prestation, allocation ou indemnité, ni à aucun paiement ou avantage, qui ne seraient pas expressément prévus par le présent accord.

b) L'ANIMATEUR sera responsable des réclamations des tiers à la suite de fautes ou d'omission de lui-même durant l'exécution du présent accord.

c) En cas de non paiement des services rendus par l'animateur, ce dernier peut saisir le projet pour médiation. Si à l'issue de cette médiation aucune solution n'est trouvée, l'ANIMATEUR peut mettre fin à son contrat, moyennant un préavis de 15 jours à la communauté et au projet DECVAS.

#### **V-DIRECTION DU PROJET DECVAS**

Le projet DECVAS s'engage à former l'animateur dans les domaines suivants:

- agriculture;
- conduite de l'élevage et soins vétérinaires;
- gestion;
- demande de micro-projets.

#### **VI CESSATION**

La communauté pourra à tout moment mettre fin au présent accord en donnant à l'autre partie un préavis de 15 jours. Si l'accord prend fin de la sorte, l'ANIMATEUR sera indemnisé au prorata de la qualité effective du travail accompli à la satisfaction de la communauté.

#### **VII- CLAUSE FINALE**

En cas de litiges entre l'ANIMATEUR et la COMMUNAUTE, les parties s'engagent à tout mettre en oeuvre pour chercher un règlement à l'amiable. Si aucun arrangement ne peut être obtenu, l'animatrice du projet DECVAS sera requise pour conseiller les parties.

Toute modification du présent accord doit faire l'objet d'un commun accord écrit et daté des deux parties signataires avec le visa du projet DECVAS.

Fait en trois exemplaires originaux, à Moroni le 26 février 1997.

**La COMMUNAUTE**

1. Mohamed Abdou Mmasiwa

2. Mbariki Ali

3 .Mme Fatima Moumini

**L'ANIMATEUR**

Bilali Ahamada

**Pour le projet "DECVAS"** en qualité de garant

L'expert en animation rurale

Sitti Djaouharia Chihabiddine.

## **DESCRIPTION GENERALE DES TACHES**

Avec l'appui du projet DECVAS, l'ANIMATEUR du village est chargé de prospection et de chercher auprès de la communauté des bailleurs de fonds représentée aux Comores tout financement susceptible de contribuer au développement du village.

A ce titre, il sera chargé de conduire les démarches au nom de la COMMUNAUTE pour la satisfaction des besoins prioritaires identifiés et en cours de financement; il doit également être à l'écoute des nouveaux projets qui démarrent dans le pays et des avantages que pourraient en tirer toute la communauté.

En outre; il sera chargé des prestations de services de type agricoles et vétérinaires à la demande de chaque membre de la communauté.

Plus particulièrement, il sera chargé de sensibiliser la population sur les interventions extérieures qui doivent s'effectuer dans la zone de sorte que ces interventions puissent se faire avec le maximum d'efficacité pour les bénéficiaires.

Il participera également à l'élaboration des programmes d'appui aux collectivités villageoises.

IL assurera la formation des agriculteurs de son village à chaque fois que de besoin (visites, démonstration et débats techniques)

## Contrat PPA

conclu dans le cadre du Projet Développement des Cultures Vivrières  
et Appui Semencier -"DECVAS"- / édition au 14.10.1998

Contrat N°

Entre:

Le Projet DECVAS N° 7 ACP COM 021, financé par le 7ème Fonds Européen de Développement (=F.E.D.) et représenté par son Directeur M. YOUSOUFA MOHAMED ALI, ci-après désigné "le PROJET", d'une part,

et

M. ....,Carte d'Identité Nationale N° ..... du village de.....  
Centre d'Encadrement Agricole de....., ci-après désigné "le PAYSAN", d'autre part,  
il a été arrêté ce qui suit.

### I- PREAMBULE:

Le présent contrat a pour objet la mise en culture d'un ensemble de parcelles pouvant constituer l'amorce d'une exploitation agricole familiale ou évoluant rapidement vers ce statut. Sur les diverses parcelles, un système de cultures sera appliqué visant à promouvoir un agro-système assez intensif pour parvenir à une agriculture sédentaire et soutenue.

### II - OBLIGATIONS du PROJET DECVAS:

Le PROJET s'engage à:

- 2.-1 fournir les **conseils** nécessaires à faire évoluer ces parcelles vers un système de culture plus intensif allant de pair avec la réduction lente mais inexorable des jachères,
- 2.2 mettre à disposition du PAYSAN, gratuitement dans un premier temps, l'ensemble des **intrants exogènes** devant être utilisés pour parvenir à intensifier les cultures pratiquées,
- 2.3 encourager un **suivi** régulier, afin d'accompagner le PAYSAN dans le changement et d'appréhender toutes les difficultés techniques et financières qui surviendraient; ce suivi ira de la préparation des parcelles jusqu'à la commercialisation des produits; en particulier, un " Cahier d'Exploitation" est remis au PAYSAN (-cf. point 3.2).
- 2.4 remettre au PAYSAN, pour chaque spéculation, les comptes d'exploitation (à l' are) comparatifs standards - culture traditionnelle /culture améliorée- établis à partir de tests déjà effectués aux COMORES en conditions paysannes, ceci afin de juger du bien-fondé technico-économique des améliorations proposées (cf point 3.3).
- 2.5 établir en fin de chaque campagne un **compte d'exploitation** global de l'exploitation agricole.

### III- OBLIGATIONS du PAYSAN:

Le PAYSAN s'engage à:

- 3.1 mettre en exploitation un **ensemble de parcelles** suffisamment regroupées pour constituer l'amorce d'une exploitation agricole.
- 3.2 constituer la **trame anti-érosive** de son exploitation agricole au moyen du piquetage des courbes de niveau suivi de la plantation de deux lignes jumelées d'arbustes fixateurs disposés en quinconce; sur ces lignes, on pourra intercaler des arbres agroforestiers tels que filaos et grévillea robusta espacés de 10 mètres. En matière d'agroforesterie, il est recommandé de constituer un parc à bois interne à l'exploitation.
- 3.3 tenir à jour en temps réel un **cahier d'exploitation** où seront consignés toutes les données nécessaires au calcul de la productivité du travail .

3.4 se soumettre aux "règles de l'art" qu'implique l'obtention d'une agriculture durable, en particulier le respect d'une **bonne succession culturelle**: plante à racine et (ou) tubercule suivie d'une petite légumineuse alimentaire puis d'une céréale et d'une jachère améliorée.

3.5 appliquer, pour l'ensemble de ses spéculations végétales et animales, **toutes les innovations recommandées** par le PROJET (notion de "paquet technique"- noter que ces innovations sont consignées dans la Tableau des "Améliorations culturelles proposées par Spéculation"-), ce qui suppose la bonne application des conseils donnés par les Chefs de Programme et/ou l'Animateur(trice). Toutefois, le PAYSAN pourra conserver ses techniques traditionnelles sur une portion de ses parcelles afin de forger son opinion; ceci rendra d'ailleurs possible la comparaison "culture traditionnelle/culture intensifiée" dans le cas précis de l'exploitation (cf point 2.4).

3.6 permettre l'accès de ses parcelles aux techniciens du PROJET, à l'Animateur(trice) Villageois(e) ainsi qu' à d'autres paysans encadrés pour une éventuelle formation technique; il autorisera aussi les prises de vues qui permettront d'illustrer les rapports d'activités.

3.7 faire constamment preuve de toute la transparence nécessaire aux investigations du PROJET, nécessaires à l'établissement d'un compte d'exploitation précis permettant d'appréhender les résultats techniques et économiques de l'exploitation.

3.8 favoriser la **diversification de ses cultures**; à ce titre, le bananier (qui fait d'ailleurs l'objet d'un programme spécial du PROJET) et les cultures de rente du Projet Appui aux Filières de Rente (vanille, ylang ylang). Tout type d'élevage (volailles, petits ruminants et bovins) qui serait aussi pratiqué fait partie intégrante de l'exploitation; il doit donc être signalé au Projet; il faut bien noter, en effet, que le Projet vise aussi à mieux **intégrer l'élevage** dans les activités agricoles, au grand bénéfice de ces dernières.

#### **IV CONDITIONS PARTICULIERES:**

Dans le cas où les semences ou boutures sont fournies par le PROJET, la **récolte** se fera nécessairement en présence d'un technicien; on appliquera à ces semences la règle habituelle (cf. le "Contrat semencier") de 60% de la récolte pour le PAYSAN et 40% pour le PROJET.

Le **stockage des productions**, qu'elles soient destinées à la consommation-vente ou à la semence, restera, sauf exception, à la charge du PAYSAN.

Pour mieux promouvoir l'intensification de l'exploitation considérée, le Projet s'engage à se soucier également des **facteurs de production exogènes (intrants et matériels agricoles)**, ceci à deux niveaux:

- ° l'**approvisionnement**, en particulier par le truchement des magasins mis en place par le Projet d'Appui à la Filière des Intrants Agricoles (= P.A.F.I.A.),
- ° le **financement**, en favorisant l'émergence d'une forme adaptée de **crédit agricole**, seul susceptible de prendre rapidement le relais du Projet en la matière.

Malgré les apparences, l'esprit du présent contrat est de limiter autant que possible l' "interventionnisme" du PROJET pour que le PAYSAN affirme rapidement son **autonomie**.

#### **V- ANNEXES:**

5.1 Fiches techniques pour chacune des spéculations entreprises en intensification dans l'exploitation

5.2 Tableau des "Successions culturelles recommandées"

5.3 Tableau des "Améliorations culturelles proposées par Spéculation"

5.4 Tableau de l' "Arborisation"

5.5 Exemple de comptes d'exploitations standards basés sur les récents acquis du Projet C.R.D./ P.A.D.R./ P.A.N.S.A.C. et du D.E.C.V.A.S. (au travers des opérations pomme de terre et maïs).

Fait à ..... , le .....

**le Directeur du Projet**

**le Paysan**

**ENQUETE AUPRES DES BENEFICIAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICE DES ANIMATEURS**

**IDENTIFICATION DES AGRICULTEURS ET DES ANIMATEURS**  
**DU VILLAGE DE :** \_\_\_\_\_ **CEA DE :** \_\_\_\_\_

Nom de l'agriculteur :

Age :

Hirimu :

Quartier :

Nom de l'Animateur /Animatrice :

Age :

Hirimu :

Quartier :

1. Combien de fois rencontrez-vous votre animateur /Animatrice ?

Tous les jours  Une fois par semaine  Plusieurs fois par semaine

Une fois par mois

2. Pour quelles raisons rencontrez-vous votre animateur/Animatrice ?

Agricole  Développement du village  Musicales

Autres  préciser

3. Où rencontrez-vous souvent ?

Village  à la place publique  à la mosquée de vendredi

au marché  Dans les zones de culture  Autres

Préciser :

4. Travaillez-vous dans le même lieu dit que votre animateur/animatrice ?

Oui  Non

5. Quel type de prestation faites-vous appel à votre animateur/animatrice ?

Traitements phytosanitaire  Diagnostic des maladies

mise en place des cultures  aménagement des parcelles

Autres  préciser :

6. Parmi ces prestations, lesquelles payez-vous ? Et combien payez-vous ?

Traitements phytosanitaire  coût :

Diagnostic des maladies  coût :

Mise en place des cultures  coût :

Aménagement des parcelles  coût :

7. Comment payez-vous votre animateur/animatrice ?

nature  monnaie  prestations de service   
lesquelles :  
labourer son champ  sarcler ses cultures   
garder ses animaux  autres   
préciser

8. Quelles prestations jugez-vous que l'animateur/animatrice les fait très bien ?

Traitements phytosanitaire  Aménagement des parcelles  Diagnostic des maladies

Mise en place des cultures

RECHERCHE-ACTION SUR  
LE SYSTEME D'ENCADREMENT RURAL AUTONOME.

CNEARC  
FORMATION CONTINUE

DECVAS  
ANIMATION RURALE

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION EN MASTER VOPA

**ENQUETE ANIMATEUR**

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

**ENQUETEUR:**

NOMS ET PRENOMS:

STATUT:

**ENQUETE:**

LIEU:

HEURE DEBUT:

HEURE FIN:

CONDITIONS DE REALISATION:

**IDENTIFICATION DES ANIMATEURS.**

Animateurs Désignations	A 1	A 1	A 1
Noms et prénoms			
Date et lieu de naissance			
Sexe: M: masculin F : féminin			
Situation familiale C: célibataire M: marié (é)			
Enfants en charge F:nbre      G: nbre	F:	G:	F:
Enfants scolarisés EM: école moderne EC : école coranique			
Niveau d'instruction			
Activité principale A: Agri      F: Foundi C: Com      A: Autres I: Instituteur			
Statut social			

## 1. ROLE DE L'ANIMATEUR

1. Parlez-moi de votre travail

1.bis Evaluation du rôle joué par l'animateur dans la mobilisation communautaire dans le cadre des infrastructures à mettre en place et suivi de l'avancement.

2. Pensez-vous que vous assurez parfaitement la mission que vous recommande le DECVAS ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse.

## 2. ORGANISATION DE TRAVAIL.

1. Comment organisez-vous votre travail avec:

La communauté:

Planning hebdo

Planning mensuel

à la demande

Le chef de zone:

Planning hebdo

Planning mensuel

à la demande

2. Comment la responsable du volet animation du DECVAS fait-elle pour vous contacter ?

Par l'intermédiaire de la communauté: Oui  Non

Par l'intermédiaire du chef de programme: Oui  Non

Par contact direct: Oui  Non

3. Y-a-t-il des groupements dans votre zone?

Oui  Non

Si oui, combien sont ils ?

Que font-ils ?

4. Vous travaillez avec combien de paysans?

Tout le village  Quelques villageois

Tous les membres des groupements  Quelques membres des groupements

5. A combien d'heure de marche sont situées les parcelles des paysans que vous encadrer ?

6. Qui évalue votre travail?

Les signataires de contrat

Le chef de programme

La responsable du volet animation

Les bénéficiaires de vos prestations

Autres  précisez.

### 3. CONSIDERATION SOCIALE.

1. Comment le village vous considère ?

Un agent du projet

Un enfant du village

2. Selons-vous, qui est votre patron ?

La communauté

Les signataires de contrat

Le chef de programme

Le projet

### 4. LA REMUNERATION.

1. Etes-vous payé ? Oui

Non

2. Comment êtes-vous payé ?

1. Nature

2. Monnaie

3. Prestation de service

3. Qui a décidé de ce mode de paiement?

Le projet

La communauté

Vous même

4. Pensez-vous que ce mode de paiement sera pérenne? Oui

Non

Justifiez votre réponse

Si 2: Combien êtes-vous payé ?

Qui a fixé ce montant?

Le projet

La communauté

Vous même

On vous a consulté pour fixer le montant de votre salaire ?

Oui

Non

Qui vous paie (nt) ?

Les signataires de contrat

Un représentant de la communauté

5. Votre rémunération est-elle raisonnable ? Oui

Non

Si non, combien proposeriez-vous ?

Pensez-vous que la communauté a la possibilité de satisfaire votre proposition ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse.

6. Votre rémunération est-elle régulière ? Oui

Non

Si non, qu'est ce qui est à l'origine de ce retard

## 5. AGRICULTURE.

1. Quelles prestations agricoles faites-vous ?

Diagnostic des maladies des cultures  Traitements phytosanitaires  Conduite des cultures  Autres  précisez:

2. Où achetez-vous les intrants agricoles ? Villages

Moroni

Région

Autres  précisez:

3. Les intrants sont ils toujours disponibles ?

Oui

Non

4. Y a-t-il de la divagation dans votre zone de culture ? Oui

Non

Si oui, quelles sont les précautions prises par les producteurs ?

## 6. ELEVAGE

1. Quelles prestations vétérinaires faites-vous ?

Castration  Déparasitage interne  Déparasitage externe   
Vaccination  Autres  précisez:

2. Quel sorte d'animaux soignez-vous ?

Bovin  Caprin  Ovin  Volailles  Autres   
précisez:

3. Où achetez-vous les produits vétérinaires ?

Village  Région  Moroni   
Autres  précisez:

4. Les produits vétérinaires sont ils toujours disponibles ? Oui

Non

5. Y a-t-il des infirmiers vétérinaires dans votre zone ? Oui

Non

Si oui combien sont ils ?

6. Y a-t-il des prédateurs d' animaux dans votre zone ? Oui

Non

Si oui, quels sortes d' animaux sont les plus menacés ?

Bovins  Caprins  Ovins  Volails   
Autre  précisez:

A quelle période de l' année sont ils les plus menacés ?

Quelles sont les précautions prises par la communauté ?

## 7. COMMERCIALISATION

1. Quels produits agricoles vendez-vous en grande quantité ?

Vivriers

- 1. Bananes
- 2. Maniocs
- 3. Ambrevades
- 4. Patates douces
- 5. Pomme de terre
- 6. Taro
- 7. Coco
- 8. Maïs
- 9. Arachides
- 10. Autres

Précisez:

Maraîchers

- 1. Tomates
- 2. laitues
- 3. Oignons
- 4. Carottes
- 5. Concombres
- 6. Poivrons
- 7. Piments
- 8. Aubergines
- 9. Choux
- 10. Autres

Précisez:

2. Lieu de vente:

Marché villageois

Moroni

Marché régional

Autre  précisez:

3. Moyen de transport: Transport en commun

Location

Autre  précisez:

4. Organisation

de la vente :

Individuelle

Commune

Vente à un acheteur

Vente au détail

Vente à un revendeur

## 8. FORMATION

1. Quels sont les thèmes de formation que le DECVAS vous a dispensé ?

2. Quels sont les thèmes de formation qui nécessitent un approfondissement ?

3. Quels sont les thèmes de formation que vous jugez nécessaire alors qu'ils n'ont pas été dispensé ?

**9. DIVERS**

Avez-vous des questions à me poser ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

Recherche-Action sur  
le système d'encadrement rural autonome

CNEARC  
Formation Continue

DECVAS  
Animation Rurale

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DE MASTER VOPA

**ENQUETE SIGNATAIRE DE CONTRAT**

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

**ENQUETEUR.**

Nom et prénom:

Statut

**ENQUETE.**

Lieu:

Heure début:

Heure fin:

Condition de réalisation:

**IDENTIFICATION DES SIGNATAIRES DE CONTRAT.**

Animateurs	SC	SC 2	SC 3
<b>Désignations</b>			
<b>Noms et Prénoms</b>			
<b>Dates et lieux de naissances</b>			
<b>Sexe:</b> M: Masculin F: Féminin			
<b>Situation familiale</b> C: Célibataire M: Marié(e)			
<b>Enfant en charge</b> F: nbre      G: nbre	F:	G:	F:
<b>Enfants scolarisés</b> EM: Ecole moderne EC: Ecole coranique			
<b>Niveau d'instruction</b>			
<b>Activités principales</b> A: Agri      F: Foundi C: Com      A: Autres I: Instituteur			
<b>Statut social</b>			

## 1. DESENGAGEMENT DE L'ETAT ET STRATEGIES PAYSANNES

1. Qui assurait l'encadrement agricole lors de la ferméture des CADER ?

2. Etais il rémunéré ?      Oui       Non   
Si oui comment était il rémunéré ?

3. Où avez-vous acheté les intrants agricoles durant cette période ?

Ex-CEFADER       Mkarakara  Pouvez-vous précisez le nom de votre fournisseur:

4. les intrants agricoles étaient toujours disponibles ?

## 2. LA STRATEGIE DECVAS

1. Comment s'est déroulé le choix de l'animateur ?

2. Comment êtes-vous retenu parmi les signataires de contrat

4. Les femmes ont elles participé à ce choix ?      Oui       Non   
Si non pourquoi:

5. Pourquoi avez-vous choisis un (e) tel (le) ?

6. Est ce que vous payez votre animateur ?      Oui       Non

7. Si oui Qui a décidé que vous payez votre animateur ?

8. Quel type de rémunération pratiquez-vous ?  
Nature       Monnetaire       Prestation de service

9. Qui paie l'animateur ?  
Une personne désignée par le village       Les signataires de contrat

10. Quel importance accordez-vous au contrat ? Respect       Non respect       Pour satisfaire le projet

### 3. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

1. Est ce que le village possède un bengué ?      Oui       Non   
Si oui comment est il alimenté ?

2. Pouvez-vous me dire la valeur actuelle de votre bengué ? Oui       Non   
Si oui, combien :

Si non, puorquoi:

3. Comment est gardé votre argent ?  
Banque       Caisse sanduk       village       Autre  précisez:

4. Quelles sont les activités financés par la communauté ?

Mosquée       Beton des petites ruelle       Construction d'une école primaire       Construction  
d'un dispensaire       Bitumage de piste       Organisation paysanne  pouvez-vous les  
citer       Autre précisez

Si le financement des o.p n'est pas cité, puorquoi la communauté ne finance pas lesactivités des organisations paysannes?

**LISTE NOMINATIVE DES SIGNATAIRES DE CONTRATS ET DES WASHANGIRIZI**  
**NOVEMBRE 98**

Villages	Signataires de contrats	Animateurs/Animatrices	Date de la signature du contrat
<b>GRANDE BAHANI</b>			
1. Diboini	1. M . Ali Mmadi Mbambaouma 2. M. Abdillah Mohamed Hassane 3. M. Soulé Assoumani	1. M. Djaé Ali 2. Mme Soukari mdaouhoma	26 fevrier 1997
2. Mbambani	1. M. Ahamada Mmadi 2. M. Hodari Halidi 3. Mme Amina Hassane	1. M. Youssouf Ibrahim 2. Mme Fatima M'daouhoma (révoquée )	26 fevrier 1997
3. Mbangani	1. M. Mlépomour Abdou 2. M. Djaé Mohamed 3. M. Mhadjou Ali	1. M. Saïd Omar	26 fevrier 1997
4. Ouella	1. M. Ali Abdou 2. M. Ibouroi Mdaouhoma 3. Mme Zaïnaba Toyibou	1. Mme Zaïna Hamada	26 fevrier 1997
5. Sima	1. M. Athoumani Moindzé 2. M. Issa Mbaé 3. Mme Zaïnaba Moumini	1. M. Soulé Hamadi	26 fevrier 1997
<b>GRANDE BASSA</b>			
1. Batsa	1. M. Msa ali 2. Mme Mariama Saïd Moumine 3. M. Mohamed Moussa	1. M. Saïd Djohar	26 fevrier 1997
2. Koua	1. M.Moindjié Mmadi 2. M. Mohamed Aboudou 3. Mme Réhéma Mmadi	1. Mme Chando Saïd (partie à Mayotte) 2. Mme Kidani Ali	26 fevrier 1997
3. Ouëlla	1. M.Mchangama Djoumbé 2. M. Ali Mlahaili 3. M. Ahamada Bacco	1. Mme Laambi Ahamada (révoquée ) 2. M. Youssouf Mohamed	26 fevrier 1997
<b>GRANDE DIMADJOU</b>			
1. Dimadjou	1. M.Maoulida Djalime 2. M.Mohamed Saïd 3. Mme Zaïna Mnémoi	1. M. Zaïnoudine ( révoqué ) 2. Mme Radhia Hassane	26 fevrier 1997
2. Madjéouéni	1. M.Mohamed Abdou Mmassioi 2. M.Mbariki Ali 3. Mme Fatima Moumini	1. M.Bilali Ahamada	26 fevrier 1997
3. Mbatsé	1. M.Ousseïni Ahamada 2. Mme Echata Abdou 3. M. Saïd Mchangama	1. M. Ismael Kassime	26 fevrier 1997
4. Nyadombwéni	1. M. Ahamada Ali Soilihi 2. M. Abdou Abdou 3. M. Ahamada Saïd	1. M. Moindjié Mlamali	26 fevrier 1997

5. Ngolé	Mohamed	1. Papa Bébé ( N.I )	Contrat non signé
<b>CHA DE MAOUÉNI</b>			
1. Djongoué	1. 2. 3.	1. M. Ibrahim Abdou ( N. I )	Contrat non signé
2. Hélendjé	1. M. Hamada Djoumoi 2. M. Djoumoi Mmadi 3. M. Moussa Ahamada	1. Mme Mariama Mhadjou 2. M. Abdou Kaou	26 fevrier 1997
3. Maouéni	1. M. Hamada Bédja 2. M. Saïd Ahmed 3. M. Mohamed Mmadi	1. M. Msaïdié Chanfi	26 fevrier 1997
4. Mdjoiézi	1. M. Abdou Mroivili 2. M. Mdoihoma Mchinda 3. Mme Marima Moussa	1. M. Chamsoudine Ali	26 fevrier 1997
5. Moidja	1. M. Hamada Itrisso 2. M. Saïd Soef 3. Mme Moinaécha Msa	1. M. Boina Ali 2. Mme Fatima Msa (En litige avec le projet)	26 fevrier 1997
6. Ntsoralé	1. M. Mhadjou Djaé 2. M. Mpépé Youssouf 3. Mme Moindzani Bacar	1. M. Hamidou Hassane 2. Mme Marama Ahamada	26 fevrier 1997
7. Vouvouni	1. 2. 3.	1. M. Bacar Ahmed ( N. I )	Contrat non signé
<b>CHA DE SIMBOUSSA</b>			
1. Bandamadji lankouboini	1. M. Youssouf Ali 2. M. Abdillah Saïd 3. Mme Zalhata Mouigni	1. M. Soulé Saïd (parti en France)	26 fevrier 1997
2. Simboussa	1. M. Hadji Mwigni 2. M. Habib Ahamada 3. Saïd Hassani	1. Mme Moinaécha Youssouf 2. M. Mlaïli Abdou ( parti en France)	26 fevrier 1997
3. Inané	1. M. Mzé Amini Soidiki 2. M. Aliani Soidiki 3. Mme Waïrah Ahamada	1. Abdou Djabir	26 fevrier 1997
4. Nkourani ya mkanga	1. 2. 3.	1. Moinahadji Chamassi ( N. I )	Contrat non signé
5. Didjoni	1. 2. 3.	1. Kassimou attoumani ( N. I )	Contrat non signé
<b>25 villages encadrés dont 4 nouveaux</b>		<b>34 animateurs et animatrices dont :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 animatrices</li><li>• 3 départs à l'ext.</li><li>• 3 n. animateurs</li><li>• 1 nle. Animatrice</li><li>• 3 révocations</li></ul>	<b>26 contrats signés et 5 contrats non signés</b> <b>3 décisions de révocation non signés</b> <b>Le village de Moidja est en litige avec le projet</b>

**REMARQUES .** Lire : N.I, Nouvellement Identifié ou Nouvellement identifiée

Nle, nouvelle n, nouveau

Ext, extérieur

## P.V DES REUNIONS DES ANIMATEURS ET DES SIGNATAIRES DE CONTRATS

Suite à la réunion sur les préparatifs du démarrage de la campagne agricole 98/99 du samedi 24 octobre 1998, il a été décidé de présenter les objectifs détaillés de chaque chef de programme à la communauté.

### 1. OBJECTIFS

Cette réunion a pour objectif d'informer à la communauté, les détails des activités définies par chaque chef de programme en milieu paysan hors P.P.A.

### 2. METHODOLOGIE

Pour des raisons de calendrier, nous avons jugé opportun d'inviter ici à M'dé les animateurs et les signataires de contrat de tous les villages encadrés par le projet DECVAS.

Pour mieux gérer l'auditoire, les animateurs et les signataires de contrats ont été invité par CEA suivant le calendrier ci après.

CEA	DATE
BAHANI	Mardi 3 novembre 98
BATSA	Mercredi 4 novembre 98
SIMBOUSSA	
DIMADJOU	Jeudi 5 novembre 98
MAOUENI	Samedi 14 novembre 98. Cette réunion a été prévue le samedi 7 novembre 98 mais les obsèques du Président ont perturbé cette prévision.

A partir de midi, les participants bénéficient une pause de 30 minutes durant laquelle, les participants visitent la station de M'dé sous l'assistance d'un chef de programme désigné pour accompagner la réunion.

Pour établir la liste des invités, j'ai consulté la chemise des contrats villages du secrétariat.

### 3. ORDRE DU JOUR

Trois points étaient à l'ordre du jour :

3.1 Rappels ;

- approche du projet
- rôle du projet
- rôle de la communauté
- rôle de l'animateur.

3.2 Présentation du programme.

3.3 Suivi des animateurs.

### 4. DÉROULEMENT DE LA REUNION.

#### 4.1 RAPPELS.

Après avoir fait un bref rappel sur la démarche adopté par le projet, et en mettant l'accent sur le rôle du projet, de la communauté et de l'animateur, la parole est donnée en premier lieu aux signataires de contrat pour qu'ils livrent leurs premières impressions des prestations du projet et surtout de leur animateur. Ensuite, la parole est adressée aux animateurs pour qu'ils interviennent à leur tour.

Ce premier point de l'ordre du jour a intéressé l'auditoire car, il a toujours occupé les 3/4 de temps de la réunion.

#### a) CEA DE BAHANI.

- Les signataires de contrat du village de Mbangani se plaignent du fait que leur animateur privilégie les zones de mazioini et de haboho au détriment de la zone autour du village.

Selon l'animateur, il n'a jamais eu de demande d'intervention en dehors de ces zones. Il intervient beaucoup plus dans ces zones de hauts car elles correspondent à la zone de concentration du village malgré l'intensité de la culture maraîchère dans ces zones.

- A Ouella, les SC se plaignent de l'incapacité de leur animatrice à répondre à certaines questions techniques car son accouchement ne lui a pas permis de terminer sa formation. Cependant, ils souhaitent que la formation de leur animatrice soit complète.
- A Sima, l'animateur se dit satisfait du projet car il a permis aux paysans du village de Sima de diversifier leur agriculture en cultivant de la pomme de terre. Cependant, l'animateur demande un encadrement sur la pomme de terre car il juge que sa formation n'est pas suffisante.
- A Diboini, les SC se plaignent du fait que toutes les correspondances du projet sont rédigées en français y compris les contrats villages. Ceci ne leur permet pas de bien assimiler le contenu des correspondances.

Par ailleurs, Djaé, l'animateur du village de Diboini s'inquiète de l'attitude de son collègue de MBAMBANI. Selon Djaé, l'animateur de Mbambani entrave ses prestations car il donne trop d'explications aux paysans au où il vend ses produits phytosanitaires. Il propose que l'animateur de Mbambani ne doive pas vendre de produit sans que l'acheteur ne lui présente pas une ordonnance émanant de sa part.

- A Mbambani, l'animateur dit qu'il ne peut pas vendre de produit sans qu'il ne donne des explications sur le mode d'emploi des produits.
- En outre, l'animateur de Mbambani a souligné que si le paysan a des difficultés pour lui payer, il comptabilise le temps qu'il a passé chez son client et en contre partie ce dernier consacrera le même nombre de temps dans la parcelle de l'animateur en travaillant.

#### b) CEA DE BATSA ET DE SIMBOUSSA

- A ouella on se plaint du manque de semences de maïs, de pomme de terre et d'arrachide. Par ailleurs, les SC accusent le projet d'avoir volatilisé leurs semences ( F2 ) de la pomme de terre.
- A Koua, les SC s'inquiètent sur l'avenir de leur animatrice car le village ne bénéficie pas de sa formation. Malgré ce constat, ils réclament le remplacement de la deuxième animatrice partie à Mayotte.
- A Batsa, l'animateur évoque que les paysans ne croient pas à la formation de leur animateur car selon lui, il manque de suivi régulier de la part des responsables du projet.
- A Inané, les SC se plaignent du manque de semence et d'outil. En outre, leur animateur ajoute le manque d'outil. Selon les propos de l'animateur, il ne faut pas faire confiance aux magasins PAFIA car il ya une fréquente rupture de stock dans ces magasins.

#### c) CEA DE DIMADJOU

- A Dimadjou, le signataire de contrat, Mahamoud Saïd s'interroge sur la capacité de leur animatrice de pouvoir encadrer toute la zone de Dimadjou ; Cependant, il demande la réintégration de Zaïnoudine ou son remplacement. Pour le remplacement de Zaïnoudine, les SC ont une préférence d'un animateur pour accompagner l'actuelle animatrice.  
Quant à l'animatrice, elle affirme que la communauté fait rarement appel à ses prestations par contre, elle a bénéficié d'un contrat de 50 000 Fc pour suivre une parcelle de pomme de terre d'un fonctionnaire de la BIC d'origine anjouanaise.
- A Mbatsé, les SC paient leur animateur par prestation de service en la bournant une parcelle de l'animateur. Quant à l'animateur, il a réclamé le frais de déplacement qu'il a engagé pour venir acheter de semences de maïs à Mdé sur recommandation de Mzé Soilihi Bacar. En plus de sa requête, il a demandé le manuel de l'animateur et le certificat de fin de formation.
- A Madjéouéni, les SC jugent que leur animateur fournit un travail excellent. En cas de débordement, la communauté fait appel à un représentant du groupement que l'animateur a formé.  
Quant à l'animateur, il se dit surchargé par les travaux et il souhaite avoir un deuxième animateur. Mais il craint sur l'avenir de son contrat car, selon lui, le retard du démarrage du chantier de la citerne entraîne un

environnement de méfiance de la communauté et elle commence à s'intéroger sur l'intérêt de la prestation de l'animateur.

- A Nyadombouéni, les SC se plaignent du retard d'approvisionnement d'intrant. Quant à l'animateur, il a énuméré une liste de préoccupation :
  - Animateur trop chargé par des demandes d'infrastructures formulées par la communauté ;
  - Rupture d'approvisionnement d'intrant par le projet ;
  - Perenniser la fonction de l'animateur par une formation continue ;
  - Problème de divagation ;
  - L'accès au crédit ;
  - Disponibilité d'un autre animateur en cas d'absence de l'animateur principal ;
  - Disponibilité de semence de pomme de terre ;
  - Manque d'outil de travail ;
  - Irrégularité de sa rémunération.

#### 4) CEA DE MAOUENI

La plupart des SC du CEA de Maouéni se plaignent du non respect des engagements pris par le projet sur les aides communautaires. Ils qualifient le projet de menteur.

La discussion a traîné sur le choix des PPA. La communauté proteste sur le choix des PPA. Il a fallu l'intervention de Monsieur Paul Blond sur les nouveaux dispositifs de mise en place des PPA pour calmer les esprits.

- Par ailleurs, à Héléndjé, pour rendre leurs animateurs efficaces, le SC propose d'adoindre une activité de crédibilité à la fonction des animateurs comme l'ouverture d'un magasin de vente d'intrant agricole par exemple. Quant aux animateurs, ils apprécient l'idée de leur SC malgré leur attitude d'attentiste.
- A Ntsoralé, le SC Mhadjou Djaé a apprécié la réunion car ça leur a permis d'être informé de ce qui se passe au sein du projet.
- A Maouéni, il se heurte à un problème de non-paiement de l'animateur à partir de la caisse villageoise.
- A Mdjoiézi, on réclame un approvisionnement régulier de semence.

#### 4.2 PRESENTATION DE PROGRAMME.

Les objectifs de chaque chef de programme sont présentés par un représentant des chefs de programmes. Mais au lieu que ce deuxième point de l'ordre du jour soit une discussion entre les SC et les Chefs de programmes, il est transformé en une simple présentation de programme car la présence de tous les chefs de programmes aurait entravé l'évolution de travail de terrain.

#### 4.3 CAHIER JOURNAL

L'idée du cahier journal a plu les SC car, selon eux, ça leur permettra à leur tour de contrôler leurs animateurs.

## CONCLUSION

D'une façon générale, l'initiative d'organiser cette réunion a été accueilli favorablement par les signataires de contrats.

La grande majorité de leur doléance se résume sur le manque de semences. A mon avis, la résolution de ce problème de semence par un réseau de paysans producteurs de semence constituera le moteur de l'animation rurale.

Pour s'y prendre, je préconiserai que les responsables des PPA soient des semenciers régionaux. D'ailleurs, l'appui logistique que leurs apporte le projet constitue un atout pour les conditions de mise en place d'une telle initiative.

Par ailleurs, pour crédibiliser les animateurs, il serait intéressant qu'ils soient des producteurs de semences de relais au niveau des villages.

En effet, l'animation misera son effort sur l'organisation de ce réseau semencier pour établir son programme d'intervention en milieu rural. Par ailleurs, pour dynamiser ce réseau semencier, les meilleurs semenciers devraient être récompenser. Cependant, la meilleur façon de récompenser ces semenciers est l'organisation d'un concours agricole dont le thème de sélection sera défini chaque année par le projet. Sa modalité d'exécution sera l'objet d'une réflexion ultérieure.

En outre, parmi les points fondamentaux que j'ai retenus pour cette réunion figure le caractère mensonger que nous attribuent les Signataires de contrats. Cette réaction est venue du fait que la communauté n'est pas informée suffisamment de l'évolution des travaux d'infrastructures communautaires. A mon avis, pour toucher une grande partie de la population, il serait souhaitable que le responsable du chantier de ces infrastructures fasse une émission mensuelle à la radio pour que la communauté soit tenu informé régulièrement de l'avancement de chantier.

Enfin pour éviter l'incompréhension des correspondances du projet ( invitations à des réunions, contrats, supports des formations, etc..), il serait souhaitable que ces correspondances soient rédigées en langue nationale. Pour les termes techniques des supports de formation, conformément aux recommandations de Monsieur Paul Blond, la mise en place d'un comité de lecture serait judicieuse, mais je me demande à quel niveau sera placé ce comité ?

Si nous le placons au niveau de l'INRAPE, ca risque de nous retarder dans nos investigations.

Si nous le placons au niveau de projet plus précisement au niveau de la recherche adaptative- animation, ca nous avantage dans la mesure où le projet sera autonome.

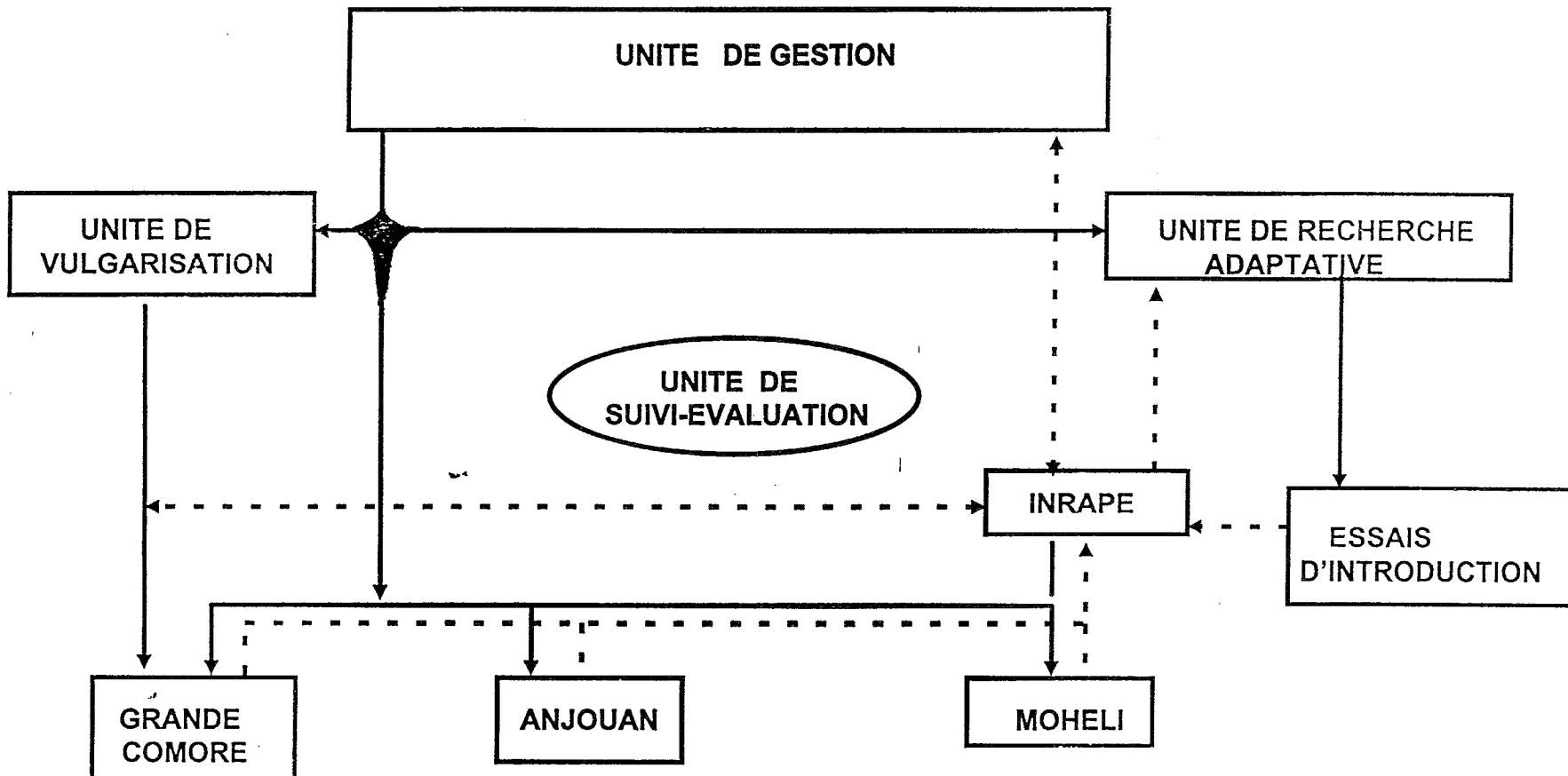
**LISTE DE PRESENCE**

NOMS ET PRENOMS		STATUT	VILLAGES
<b>CEA DE BATSA</b>			
1. Moindjié Mmadi		SC	KOUA
2. Mohamed Abdou		SC	KOUA
3. Réhéma Mmadi		SC	KOUA
4. Saïd Djohar		AA	BATSA
5. Ahamada Bacco		SC	OUELLA
6. Ali Mlahaili		SC	OUELLA
7. Youssouf Mohamed		AA	OUELLA
<b>CEA DE DIMADJOU</b>			
8. Maoulida Djalime		SC	DIMADJOU
9. Mohamed Saïd		SC	DIMADJOU
10. Zaïna Mnémoi		SC	DIMADJOU
11. Fatima Moumini		SC	MADJEOUNI
12. Ousseïni Ahamada		SC	MBATSE
13. Saïd Mchangama		SC	MBATSE
14. Abdou Abdou		SC	NYADOMBOUNI
15. Ahamada Saïd Mohamed		SC	NYADOMBOUNI
16. Bilali Ahamada		AA	MADJEOUNI
17. Radhia Hassane		AA	DIMADJOU
18. Mohamed Abdou Mmassioi		SC	MADJEOUNI
19. Mbariki Ali		SC	MADJEOUNI
20. Echata Abdou		SC	MBATSE
21. Ahamada Ali Soilihi		SC	NYADOMBOUNI
22. Moindjié Mlamali		AA	NYADOMBOUNI
23. Ismaël Kassim		AA	MBATSE
<b>CEA DE MAOUENI</b>			
24. Ibrahim Abdou		AN	DJONGOUE
25. Mohamed Darouche		Invité par incompréhension	DJONGOUE
26. Abdallah Ahamada		Invité par incompréhension	DJONGOUE
27. Hamada Djoumoi		SC	HELENDJE
28. Djoumoi Mmadi		SC	HELENDJE
29. Moussa Ahamada		SC	HELENDJE
30. Saïd Ahmed		SC	MAOUENI
31. Mohamed Mmadi		SC	MAOUENI
32. Abdou Mroivili		SC	MDJOIEZI
33. Mariama Moussa		SC	MDJOIEZI
34. Hamada Itrisso		SC	MOIDJA
35. Mpépé Youssouf		SC	NTSORALE
36. Mariama Mhadjou		AA	HELENDJE
37. Abdou Kaou		AA	HELENDJE
38. Msaïdié Chanfi		AA	MAOUENI
39. Chamsoudine Ali		AA	MDJOIEZI
40. Boina Ali		AA (en litige a. le projet )	MOIDJA
41. Fatima Msa		AA ( en litige a. le projet )	MOIDJA
42. Hamidou Hassane		AA	NTSORALE
43. Bacar Ahmed		AN	VOUVOUNI
44. Saïd Soef		SC	MOIDJA
45. Mhadjou Djaé		SC	NTSORALE
46. Moindzani Bacar		SC	NTSORALE
47. Mariama hamada		AA	NTSORALE

CEA DE SIMBOUSSA		
48. Moinahadji Chamasse	AN	KOURANI YAMKANGA
49. Abdillah Saïd	SC	BANDAMADJI LANKOUBOINI
50. Abdou Djabir	AA	INANE
51. Mzé Amini Rachidi	SC	INANE
52. Aliyani Soidiki	SC	INANE
CEA DE BAHANI		
53. Ahamada Mmadi	SC	MBAMBANI
54. Abdillah Mohamed Hassane	SC	DIBOINI
55. Hodari Halidi	SC	MBAMBANI
56. Amina Hassane	SC	MBAMBANI
57. Mlépomour Abdou	SC	MBANGANI
58. Ibouroi Mdaouhoma	SC	OUELLA
59. Djaé Mohamed	AA	MBANGANI
60. Mhadjou Ali	SC	MBANGANI
61. ALI Abdou	SC	OUELLA
62. Djaé Ali	SC	DIBOINI
63. Youssouf Ibrahim	AA	MBAMBANI
64. Saïd Omar	AA	MBANGANI
65. Zaïna Hamada	AA	OUELLA
66. Soulé Hamada	AA	SIMA
67. Issa Mbaé	SC	SIMA
68. Athoumani Moindzé	SC	SIMA

N.B : LIRE AA ; ancien animateur  
 AN ; animateur nouveau  
 SC ; signataire de contrat

## ORGANIGRAMME DU PROJET DECVAS



CONTROLE DIRECT

CONCERTATION